

2
0
1
8



Rapport annuel

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Rémy Bayle

Président
Membre du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

Jean-Paul Duparc

Administrateur

Laurent Aubineau

Administrateur

Ines Serrano-Gonzalez

Administrateur
Président du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

Arnaud de Lamothe

Administrateur
Président du comité des nominations
Président du comité des rémunérations
Membre du comité d'audit et risques

Martin Thomas

Administrateur
Membre du comité d'audit et risques
Membre du comité des nominations
Membre du comité des rémunérations

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Paul Duparc

Directeur Général

Laurent Aubineau

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Laurent Tavernier

Mazars

Représenté par Matthew Brown

Situation au 31 décembre 2018

PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 euros

Siège social - 9 rue Henri Barbusse – 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. Nanterre 652 034 638 - Siret 652 034 638 00039
Code APE/NAF 6419Z
Code interbancaire 14749

www.psa-banque-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

1**RAPPORT DE GESTION****1**

| | | |
|-----|---|----|
| 1.1 | Chiffres clés | 3 |
| 1.2 | Lettre du Directeur Général | 4 |
| 1.3 | Activités du groupe PSA Banque France et son évolution | 5 |
| 1.4 | Analyse des résultats opérationnels | 13 |
| 1.5 | Situation financière | 16 |
| 1.6 | Facteurs de risque et gestion des risques | 24 |
| 1.7 | Contrôle interne | 36 |
| 1.8 | Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France | 38 |
| 1.9 | Déclaration de Performance Extra-Financière | 46 |

2**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2018****59**

| | | |
|-----|---|-----|
| 2.1 | Bilan consolidé | 60 |
| 2.2 | Compte de résultat consolidé | 61 |
| 2.3 | Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 62 |
| 2.4 | Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 62 |
| 2.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés | 63 |
| 2.6 | Notes aux états financiers consolidés | 64 |
| 2.7 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 108 |

3**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018****113**

| | | |
|-----|---|-----|
| 3.1 | Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2018 | 114 |
| 3.2 | Bilan et hors-bilan | 116 |
| 3.3 | Compte de résultat | 117 |
| 3.4 | Notes aux états financiers | 118 |
| 3.5 | Filiales et participations | 131 |
| 3.6 | Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices | 132 |
| 3.7 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 133 |
| 3.8 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 134 |
| | Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2018 | 137 |

1

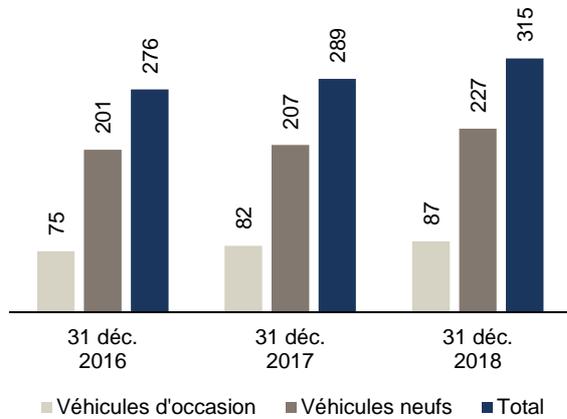
RAPPORT DE GESTION

| | | |
|-------|--|----|
| 1.1 | Chiffres clés | 3 |
| 1.2 | Lettre du Directeur Général | 4 |
| 1.3 | Activités du groupe PSA Banque France et son évolution | 5 |
| 1.3.1 | Résumé des informations financières | 5 |
| 1.3.2 | Activités du groupe PSA Banque France | 6 |
| 1.4 | Analyse des résultats opérationnels | 13 |
| 1.4.1 | Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS | 13 |
| 1.4.2 | Activité commerciale du groupe PSA Banque France | 13 |
| 1.4.3 | Résultats des opérations | 15 |
| 1.5 | Situation financière | 16 |
| 1.5.1 | Actifs | 16 |
| 1.5.2 | Dépréciations sur créances douteuses | 16 |
| 1.5.3 | Politique de refinancement | 18 |
| 1.5.4 | Sécurité de la liquidité | 19 |
| 1.5.5 | Notations de crédit | 20 |
| 1.5.6 | Fonds propres et exigence de fonds propres | 20 |
| 1.5.7 | Perspectives 2019 | 23 |
| 1.6 | Facteurs de risque et gestion des risques | 24 |
| 1.6.1 | Gouvernance des risques | 24 |
| 1.6.2 | Risque d'activité | 24 |
| 1.6.3 | Risque de crédit | 25 |
| 1.6.4 | Risques financiers et risque de marché | 28 |
| 1.6.5 | Risques liés aux opérations de titrisation | 32 |
| 1.6.6 | Risque de concentration | 33 |

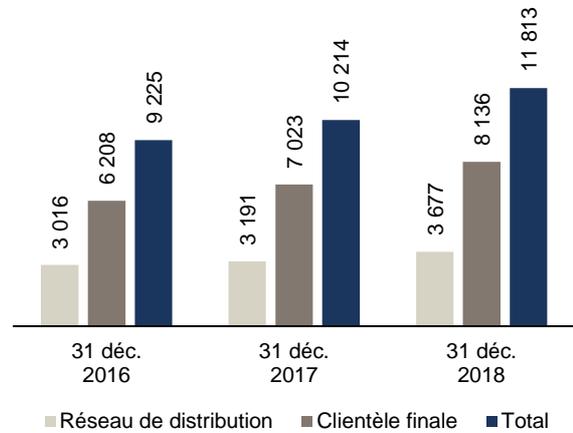
| | | |
|------------|---|-----------|
| 1.6.7 | Risque opérationnel | 34 |
| 1.6.8 | Risque de non-conformité | 34 |
| 1.6.9 | Risque de réputation | 35 |
| 1.6.10 | Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires | 35 |
| 1.7 | Contrôle interne | 36 |
| 1.7.1 | Le dispositif de contrôle permanent | 36 |
| 1.7.2 | Le dispositif de contrôle périodique | 37 |
| 1.7.3 | La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif | 37 |
| 1.7.4 | La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque | 37 |
| 1.8 | Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France | 38 |
| 1.8.1 | Présentation générale de PSA Banque France | 38 |
| 1.8.2 | Actionnariat - structure du capital social | 38 |
| 1.8.3 | Conseil d'administration et organes de direction | 38 |
| 1.8.4 | Information sur les organes de direction générale et d'administration | 39 |
| 1.8.5 | Rémunérations | 42 |
| 1.8.6 | Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction | 42 |
| 1.8.7 | Responsables du contrôle des comptes | 43 |
| 1.8.8 | Investissements | 43 |
| 1.8.9 | Conventions intra-groupe | 43 |
| 1.8.10 | Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 14 mars 2019 | 44 |
| 1.9 | Déclaration de Performance Extra-Financière | 46 |
| 1.9.1 | Stratégie de Développement Durable du groupe PSA Banque France | 46 |
| 1.9.2 | Modèle d'affaires | 47 |
| 1.9.3 | Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers avec tableau de synthèse des indicateurs associés | 48 |
| 1.9.4 | Politiques et diligences | 49 |
| 1.9.5 | Enjeux environnementaux | 50 |
| 1.9.6 | Enjeux sociétaux | 51 |
| 1.9.7 | Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion | 54 |

1.1 Chiffres clés

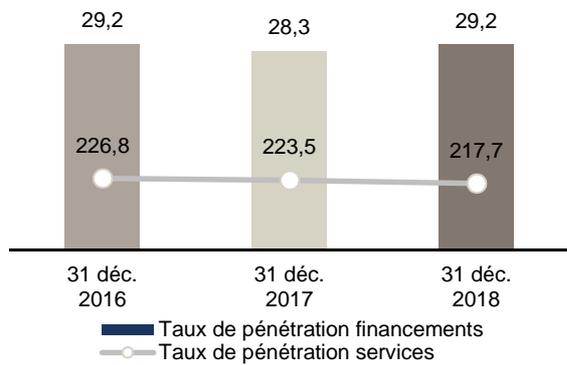
ÉVOLUTION DES VÉHICULES FINANCÉS A LA CLIENTÈLE FINALE
(en milliers de véhicules)



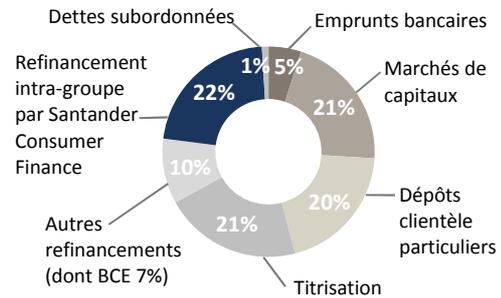
ÉVOLUTION DES ENCOURS DE FINANCEMENTS CLIENTÈLE FINALE ET RÉSEAU DE DISTRIBUTION
(en millions d'euros)



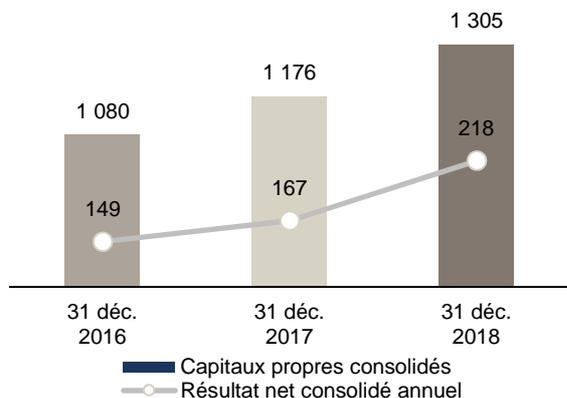
TAUX DE PÉNÉTRATION FINANCEMENTS ET SERVICES
(en % des ventes de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS / en % des contrats de financement)



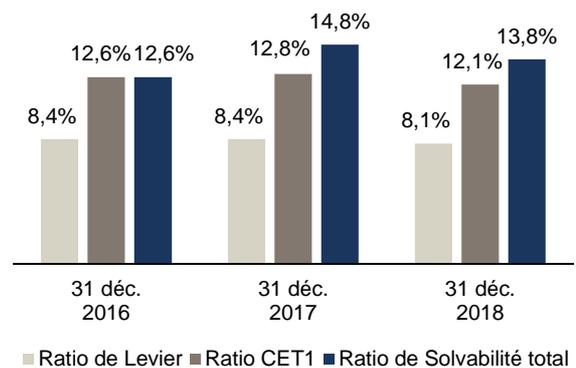
SOURCES DE REFINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2018



CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET
(en millions d'euros)



RATIOS DE CAPITAL



1.2 Lettre du Directeur Général



En 2018, les marques Peugeot, Citroën et DS du groupe PSA ont surperformé dans un marché immatriculations porteur à +3,3%. En effet, les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS progressent de respectivement 6,3%, 5,9% et 12,3%.

PSA Banque France, en tant que financière de marque, n'est pas en reste, et signe en 2018 une belle année.

Le chiffre d'affaires évolue de 14,7%, le taux de pénétration des financements véhicules neufs (VN) à la clientèle finale gagne quasiment un point, 44% des ventes de véhicules à particuliers sont assorties d'un financement du groupe PSA Banque France, la part de marché aux entreprises progresse à nouveau et les financements de véhicules d'occasion (VO) représentent sur l'année un peu plus de 87 000 dossiers.

Plus que jamais, la stratégie du groupe PSA Banque France s'avère payante et continue de s'articuler autour de quatre grandes ambitions que sont :

- S'affirmer en tant que financière de marque la plus mobile et innovante,
- Prioriser la fidélisation et la satisfaction de nos clients,
- Réussir avec une équipe motivée et engagée,
- Assurer une croissance rentable et pérenne.

En matière de diversification du refinancement, le groupe PSA Banque France a continué avec succès de développer l'activité « Distingo par PSA Banque » (collecte d'épargne en ligne auprès des particuliers), nous avons ainsi collecté plus de 2,2 milliards d'euros, et également émis notre troisième obligation EMTN ainsi que notre première titrisation publique portant sur des produits de location avec option d'achat (LOA) et de crédit bail (CB).

Le niveau de risque est historiquement bas, nous avons de plus profité d'un marché favorable pour vendre un portefeuille d'anciennes créances à hauteur de 9 millions d'euros.

Fort de son rôle privilégié de financière des marques Peugeot, Citroën et DS, le groupe PSA Banque France continuera sa transformation digitale et son accompagnement dans la stratégie d'électrification des gammes, d'offres de mobilité et de fidélisation des clients. Notre meilleur atout pour réussir, nos équipes, plus que jamais à l'écoute des clients.

Jean-Paul DUPARC

1.3 Activités du groupe PSA Banque France et son évolution

1.3.1 Résumé des informations financières

Les informations financières présentées dans le présent rapport annuel ont été préparées dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) adoptés par les pays membres de

l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été certifiés au 31 décembre 2018 par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France, PricewaterhouseCoopers et Mazars.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| Produit net bancaire | 492 | 451 | +9,1 |
| Charges générales d'exploitation et assimilées | -156 | -147 | +6,1 |
| Coût du risque | -14 | -32 | -56,3 |
| Résultat d'exploitation | 322 | 272 | +18,4 |
| Autre résultat hors exploitation | -1 | -10 | -90,0 |
| Résultat avant impôts | 321 | 262 | +22,5 |
| Impôts sur les bénéfices | -103 | -94 | +9,6 |
| Résultat net | 218 | 167 | +30,5 |

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)

| Actif | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | 329 | 365 | -9,9 |
| Actifs financiers | 2 | 2 | 0,0 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 668 | 525 | +27,2 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 11 813 | 10 214 | +15,7 |
| Actifs d'impôts | 3 | 19 | -84,2 |
| Autres actifs | 329 | 255 | +29,0 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 10 | -10,0 |
| Total de l'actif | 13 153 | 11 390 | +15,5 |

| Passif | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| Passifs financiers | 3 | 0 | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3 764 | 3 804 | -1,1 |
| Dettes envers la clientèle | 2 518 | 2 154 | +16,9 |
| Dettes représentées par un titre | 4 574 | 3 334 | +37,2 |
| Passifs d'impôts | 340 | 285 | +19,3 |
| Autres passifs | 494 | 482 | +2,5 |
| Dettes subordonnées | 155 | 155 | - |
| Capitaux propres | 1 305 | 1 176 | +11,0 |
| Total du passif | 13 153 | 11 390 | +15,5 |

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|---|-----------------|-----------------|-------------------|
| Réseau de distribution | 3 677 | 3 191 | +15,2 |
| Clientèle finale | 8 136 | 7 023 | +15,8 |
| Total des prêts et créances sur la clientèle | 11 813 | 10 214 | +15,7 |

1.3.2 Activités du groupe PSA Banque France

1.3.2.1 Présentation

Banque PSA Finance, la captive bancaire du Groupe PSA, spécialisée dans le financement automobile et Santander Consumer Finance, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre pour la constitution d'un partenariat bancaire qui porte sur 11 pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance a pris la forme de sociétés communes constituées en 2015 en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse, puis en 2016 en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, ainsi que d'un partenariat commercial au Portugal opérationnel depuis le 1^{er} août 2015.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance après en avoir reçu l'autorisation de la Banque Centrale Européenne, le 28 janvier 2015, ont formalisé leur coopération pour réaliser conjointement des opérations bancaires en France au travers du groupe SOFIB dont la dénomination sociale a été changée en PSA Banque France le 18 juillet 2016.

A. Organisation

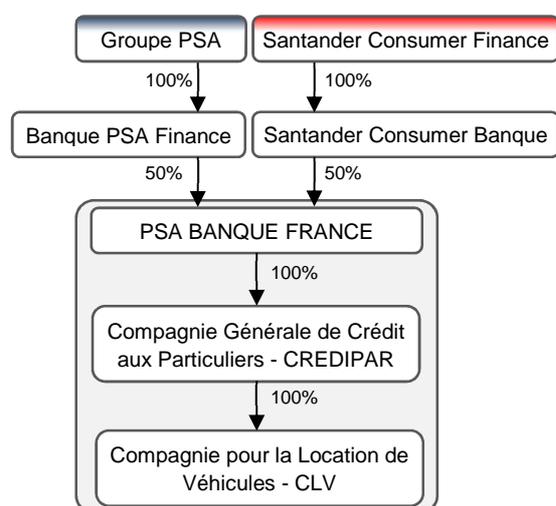
PSA Banque France est contrôlée à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque, filiale en France de Santander Consumer Finance, et se trouve consolidée par intégration globale au sein du groupe Santander.

Le groupe PSA Banque France a été constitué en 2015 par le regroupement des activités de financement en France du Groupe PSA opérées par les sociétés CREDIPAR, CLV, SOFIRA et SOFIB. En mai 2015, la filiale CREDIPAR a absorbé la filiale SOFIRA. Cette opération a été sans impact sur les comptes consolidés du groupe PSA Banque France.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités du groupe PSA Banque France grâce notamment à des offres financières plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Ces offres s'accompagnent d'une gamme complète d'assurances et de services permettant aux clients de bénéficier d'une offre globale et cohérente sur le lieu de vente des voitures. Le groupe PSA Banque France assure également aux réseaux de distribution des trois marques, le financement de leurs stocks de véhicules (neufs et d'occasions) et de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que celui du besoin en fonds de roulement.

PSA Banque France est un établissement de crédit et société mère à 100% de CREDIPAR qui possède elle-même 100% de CLV. L'ensemble des activités de financement est ainsi réalisé par PSA Banque France et ses filiales CREDIPAR et CLV.

STRUCTURE DU GROUPE PSA BANQUE FRANCE



Le groupe PSA Banque France est implanté et exerce son activité sur l'ensemble du territoire français depuis son siège social, sis au 9 rue Henri Barbusse,

Gennevilliers (92230), et ses 3 agences (Grand Paris, Lyon et Rennes).

B. Organisation de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

La coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance s'organise au sein du groupe PSA Banque France au travers d'une gouvernance partagée.

C. Activités et stratégie

Fort de son modèle économique fondé sur sa proximité avec les trois marques historiques du Groupe PSA et leur réseau de distribution ainsi que du support financier du groupe Santander, le groupe PSA Banque France a démontré sa capacité à réagir efficacement face à la conjoncture économique et financière tout en maintenant un haut niveau de performance.

Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par le groupe PSA Banque France sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi qu'à ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins. Depuis 2017, l'offre de PSA Banque France est proposée dans le réseau Aramis spécialiste de l'achat en ligne, par téléphone ou auprès de son propre réseau d'agences de véhicules neufs toutes marques ou de véhicules d'occasion reconditionnés. Aramis est une société du Groupe PSA.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les marques Peugeot, Citroën et DS et leurs réseaux de distribution.** Les solutions de financement, d'assurance et de services sont commercialisées par l'intermédiaire des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS, avec une approche globale qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Le taux de renouvellement d'un véhicule auprès de ces marques est habituellement plus élevé lorsque les clients financent leur véhicule via le groupe PSA Banque France.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques Peugeot, Citroën et DS, permettant ainsi aux distributeurs de ces marques de faire une proposition commerciale globale portant sur le véhicule, son financement et d'éventuels services accessoires. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de crédit directement chez le distributeur du véhicule.
- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liées au véhicule ou accessoires à son

La règle de gouvernance des comités mise en place dans le cadre de la coopération dans tous les domaines (commerce, risque, finance, etc..) est compatible avec le cadre réglementaire de la gouvernance d'entreprise.

financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche « one-stop shopping » est de rendre les financements, assurances et services globalement plus attractifs pour les clients.

- **Une exploitation optimale des outils digitaux au profit du parcours client et de la relation avec le point de vente.** Afin d'accompagner l'évolution du comportement des clients lors du choix du véhicule, PSA Banque France présente des solutions en ligne : calculateurs sur le site des marques et des réseaux de distribution. Il est aussi proposé aux clients la possibilité d'acquérir en ligne leur véhicule avec son financement tout en maintenant la relation avec le réseau.

- **Une politique de refinancement diversifiée.** Le groupe PSA Banque France bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance en complément des financements apportés par les opérations de titrisation de créances, de collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Après les premières émissions en 2016 de titres de créance négociables, la stratégie de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie en 2017 et 2018 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux et notamment la réalisation en janvier et en septembre 2017 puis en avril 2018 des premières émissions obligataires sous-programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune. En novembre 2018, une première opération de titrisation publique portant sur des produits de location avec option d'achat a également été placée sur les marchés pour un montant total de 510 millions d'euros.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire financier dédié du Groupe PSA, le groupe PSA Banque France opère selon une structure de management autonome qui vise au succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux de ses propres risques. La politique commerciale est quant à elle, déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing et commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits accordés aux particuliers basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement aux entreprises.

1.3.2.2 Offre de produits et services

Le groupe PSA Banque France propose en France des offres de financement, d'assurances et de services ainsi que d'épargne grand public :

- **Le financement à la clientèle finale représentant 69% des encours de financement au 31 décembre 2018.** L'offre aux particuliers et entreprises se compose d'un ensemble de solutions incluant des financements à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi que des solutions de location avec ou sans option d'achat. L'année 2017 a vu la création de Free2Move Lease (F2ML), la structure de Location Longue Durée interne au Groupe PSA qui s'inscrit dans sa politique globale de mobilité pour tous « Free2Move ». PSA Banque France est un des piliers opérationnels et financiers de cette solution pour les entreprises de toutes tailles ; elle assure le montage financier des offres de services et assurances proposées par F2ML ainsi que l'animation sur le terrain et la gestion client au travers d'équipes dédiées. PSA Banque France a continué d'enrichir son offre de location au cours de l'année 2018 afin de répondre aux demandes croissantes des clients particuliers se tournant vers les formules de location.
- **Le financement au réseau de distribution représentant 31% des encours au 31 décembre 2018.** Des solutions de financement sont mises à la disposition des réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS afin de leur permettre de financer leur stock de

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment de clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau de distribution et assimilés, à travers des solutions de financement à crédit ou de location.
- Les activités de prêts au réseau de distribution correspondent à des financements de stock de

B. Activités de financement de la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France finance l'achat et la location avec ou sans option d'achat de véhicules neufs et d'occasion par une clientèle de particuliers et d'entreprises au travers des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des assurances et des services qui protègent le client et ou son véhicule.

La grande majorité des financements porte sur des véhicules neufs. Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion de toutes marques automobiles.

En 2018, le groupe PSA Banque France a soutenu le lancement des nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS par la mise en place d'offres fidélisantes dédiées proposant à la fois le financement, l'assurance et les services en s'appuyant notamment sur des solutions de

véhicules neufs, de véhicules d'occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres solutions destinées à financer leur besoin en fonds de roulement ou leurs investissements.

- **Les assurances et les services.** Destinés à la clientèle finale, une gamme étendue de produits d'assurance et de services peut être proposée : assurances liées au financement comme l'assurance décès-invalidité, l'assurance chômage, ou les assurances perte financière qui interviennent en cas de perte totale du véhicule financé. Il est proposé également des assurances liées au véhicule telles que l'assurance automobile ou les extensions de garantie pour les véhicules neufs et d'occasion, des prestations d'assistance intégrant des solutions de mobilité ainsi que des services additionnels liés par exemple à la maintenance des véhicules et à l'offre de véhicule connecté.
- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public « Distingo par PSA Banque » est constituée de livrets d'épargne et de comptes à terme fixe. L'année 2018 a été marquée par une consolidation de la position de PSA Banque France sur le marché de l'épargne en ligne. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement à la fois du Groupe PSA et de PSA Banque France ainsi que sa capacité à fidéliser ses clients.

véhicules neufs (VN), de véhicules d'occasion (VO), et de pièces détachées octroyés aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, sous forme de prêts et locations, pour financer les véhicules et matériels utilisés dans leur activité courante, de financements de besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts de trésorerie, des prêts immobiliers pour financer leurs locaux, et d'autres types de produits parmi lesquels des comptes courants classiques.

location. L'existence de Free2Move Lease (F2ML) permet à PSA Banque France de parfaire son offre globale en affectant une structure spécialisée à la Location Longue Durée de véhicules pour les entreprises de toutes tailles.

Les taux d'intérêt proposés à la clientèle sont de manière générale des taux fixes et des frais de dossier peuvent être demandés.

Des offres promotionnelles bénéficiant du support des marques Peugeot, Citroën et DS peuvent également être proposées à la clientèle afin de dynamiser les ventes de véhicules ou de favoriser la commercialisation de certains modèles. Les procédures habituelles de score et de tarification sont également appliquées à ce type de financements.

Politique commerciale et taux de pénétration

Le groupe PSA Banque France travaille étroitement et de manière privilégiée avec les réseaux de distribution Peugeot, Citroën et DS. Il finance 29,2% des véhicules neufs immatriculés en France par les marques historiques du Groupe PSA en 2018.

Les solutions de financement sont commercialisées par l'intermédiaire de ces réseaux de distribution, avec une approche globale visant à proposer à la clientèle finale au moment de la vente du véhicule, une offre de financement, d'assurances et de services.

Les systèmes d'information du groupe PSA Banque France sont intégrés à ceux des marques, donnant au réseau de distribution une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de contractualisation avec les clients. Cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision concernant leur demande de financement directement auprès du distributeur. Environ 90% des demandes de financement formulées par la clientèle de particuliers et près de 70% de celles demandées par les entreprises sont traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts et du temps de traitement des demandes. La mise en place en 2018 de la signature électronique pour les clients Particuliers s'intègre dans cette démarche de simplification du parcours client et de la relation avec le point de vente.

Accompagnant la communication et les offres des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, le groupe PSA Banque France a développé des outils de simulation de financements disponibles sur les sites du Groupe PSA et des réseaux de distribution.

Financements de VN et VO à la clientèle finale

Le financement d'une vente par un crédit se fait, dans la grande majorité des cas, par des mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts. Dans certains cas des offres de crédit-ballon peuvent également être proposées à la clientèle et se caractérisent par une dernière mensualité plus importante que les précédentes. Dans ce dernier cas, le client, propriétaire du véhicule financé par le crédit, a la possibilité de revendre son véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité « ballon » à condition qu'un engagement de reprise du véhicule ait été signé par le concessionnaire à son profit au moment de l'acquisition du véhicule.

Le financement du véhicule peut être total ou partiel. L'emprunteur a la possibilité d'effectuer un apport personnel couvrant une partie du prix du véhicule et recourir à un financement pour le montant résiduel. Dans tous les cas, le montant du financement ne peut excéder 100% du prix du véhicule, options et

Commencée en 2017, par la mise en place d'une solution en ligne de financement avec décision intégrée pour les commandes de véhicules disponibles en stock du Groupe PSA, en 2018, la proposition de solutions digitales continue avec la possibilité offerte au client Particulier de commander et financer en ligne son nouveau véhicule.

Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients. Son partenariat privilégié avec les réseaux commerciaux de ces marques permet au groupe PSA Banque France de développer des solutions de financement incluant également des assurances et des services afin de répondre au plus près aux attentes de la clientèle finale. Le groupe PSA Banque France participe aux travaux des marques Peugeot, Citroën et DS afin d'identifier et de concevoir des solutions répondant de manière adéquate aux attentes des différents segments de clientèle visés, en anticipation sur les tendances du marché. La participation active au succès de Free2Move Lease en est la parfaite illustration.

Le taux de pénétration est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers immatriculés par le groupe PSA sur ces 3 marques. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part du groupe PSA Banque France dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés est significativement supérieure à la part financée par nos concurrents (banques généralistes et établissements spécialisés dans le crédit à la consommation).

accessoires inclus. De nombreux clients (principalement les particuliers) choisissent de financer partiellement le prix d'achat de leur véhicule.

Les durées de financements s'échelonnent principalement entre un et six ans. Les remboursements sont généralement mensuels. Il est possible dans certains cas de décaler la première échéance à 60 ou 90 jours. L'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à tout moment. Des pénalités peuvent dans ce cas être demandées au client.

Les financements de véhicules octroyés par le groupe PSA Banque France peuvent être assortis de garanties, notamment en fonction du type de véhicule financé et/ou en raison du profil de risque du client qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise.

Le groupe PSA Banque France peut ainsi demander la caution d'un tiers. Pour la clientèle d'entreprises, une garantie sur des actifs de l'entreprise ou sur son fonds de commerce peut être également demandée.

Activités de location à la clientèle finale

Les activités de location sont constituées par la location longue durée (LLD) dont la promotion auprès de la clientèle d'entreprises est depuis 2017 assurée par Free2Move Lease ainsi que par la location avec option d'achat (LOA) ou le crédit-bail (CB) selon qu'il s'agisse de la clientèle de particuliers ou de professionnels. Tous ces différents types de locations sont comptabilisés comme des locations financières dans les comptes consolidés du groupe PSA Banque France, et sont intégrés aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme des actifs immobilisés dans les comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales.

Le groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le groupe PSA Banque France reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme du contrat de LOA ou de CB, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de LLD, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un

Acceptation, règlement et recouvrement

Le groupe PSA Banque France a développé des scores d'acceptation différenciés pour :

- les financements portant sur des VN ou sur des VO ;
- les financements accordés à une clientèle de particuliers ou de professionnels ;
- les différentes techniques de financements : crédit ou location.

Les données utilisées pour évaluer le risque de contrepartie des emprunteurs proviennent notamment des renseignements et/ou documents fournis directement par les clients et complétés, le cas échéant, par des informations issues de nos bases de données internes établies à partir des profils détaillés des clients et de leurs historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées grâce aux différentes bases de données mises à disposition par les organismes publics (telle que la Banque de France). Pour la clientèle d'entreprises, le groupe PSA Banque France utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales afin de vérifier leur solvabilité. En cas de refus de financement, le groupe PSA Banque France conserve le dossier pendant une période de 6 mois, ce qui peut engendrer une alerte en cas de nouvelle demande de financement émanant du même client pendant cette période de 6 mois.

Les échéances et les loyers sont en général réglés par prélèvement automatique ou virement. En cas de détection d'impayé, un second prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivant la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Le groupe PSA Banque France utilise à la fois des équipes internes de recouvrement

prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur engagement de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

amiable pour tenter de résoudre cet incident ainsi qu'un prestataire extérieur qui intervient en support de l'équipe interne et prend en charge le démarrage de la procédure.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 65 jours, les équipes du recouvrement pré-contentieux reprennent la gestion de ces incidents de paiement. Des courriers sont alors adressés aux clients, appuyés également par des appels téléphoniques. En fonction des éléments constitutifs du dossier et des informations communiquées par le client, les équipes de recouvrement déterminent la solution qui semble la plus adaptée à la situation du client afin qu'il soit procédé à la mise à jour des arriérés de paiement. Il pourra être envisagé de demander à un spécialiste du recouvrement à domicile d'intervenir auprès du client ou de mettre en place des solutions de réaménagements de dettes, et si aucune de ces solutions ne semble appropriée, de proposer la reprise du véhicule financé de façon amiable ou judiciaire déclenchant alors la résiliation du contrat de financement.

Après la reprise du véhicule, le groupe PSA Banque France met en œuvre les procédures légales existantes (comme les enchères, par exemple) pour revendre le véhicule.

Lorsque des impayés subsistent au-delà de 150 jours, les dossiers de financements sont déclarés déçus de leur terme et les équipes du recouvrement contentieux vont tenter de récupérer le solde total du financement en tentant tout d'abord de trouver un ultime arrangement avec les clients concernés avant de lancer des procédures plus contraignantes ou de reprendre possession du véhicule si cela n'a pas pu être fait antérieurement.

Lorsque des impayés subsistent au-delà des 48 mois pour les financements par crédit ou des 24 mois pour les contrats de locations après la déchéance du terme, les équipes du recouvrement contentieux

demandent l'intervention de prestataires externes spécialisés afin de recouvrer les impayés et le cas échéant procéder à une cession de créances.

C. Activités de financement au réseau de distribution

Le groupe PSA Banque France propose des solutions de financement pour les stocks de véhicules neufs, de démonstration, d'occasion et de pièces détachées détenus par les distributeurs des réseaux Peugeot, Citroën et DS. En complément de cette activité principale, d'autres types de financements sont également proposés aux concessionnaires de ces marques afin de répondre à leurs besoins d'exploitation (fonds de roulement, comptes courants, ...) ou d'investissements.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs rachats de véhicules dans le cadre d'engagements de reprises ou de retours de locations et crédits-ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix de reprise du véhicule par les concessionnaires, dans la limite d'un montant global fixé pour chaque concessionnaire. Une revue régulière, et a minima annuelle, de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est menée par le groupe PSA Banque France afin d'ajuster, si nécessaire, les limites des financements.

D. Activités assurance et services

Depuis de nombreuses années, le groupe PSA Banque France étoffe son offre commerciale en proposant à ses clients, des produits d'assurance et de services élaborés avec :

- « PSA Insurance », la ligne-métier assurance détenue, depuis 2015, à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. PSA Insurance commercialise, en particulier, des produits d'assurance emprunteur et de perte financière ;
- Des assureurs partenaires qui commercialisent des programmes d'assistance, d'extension de garantie véhicules d'occasion ainsi que d'assurance automobile ;
- Les marques Peugeot, Citroën et DS pour les services automobiles élaborés et distribués par le groupe PSA Banque France comme par exemple les contrats de maintenance ou les services connectés.

Le groupe PSA Banque France propose ainsi à sa clientèle finale, conjointement ou non avec l'offre de financement, une gamme complète de produits d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule.

L'approche globale autour de la vente du véhicule, son financement et la proposition de services complémentaires lors d'un unique contact au point de vente du véhicule rend l'offre automobile plus attractive pour la clientèle. Les offres commerciales qui peuvent être composés, en sus des prestations proposées individuellement, permettent également de bénéficier de

conditions encore plus compétitives tout en protégeant au mieux le client et le véhicule.

Des offres très spécifiques incluant le financement, l'assurance et les services complémentaires ont ainsi été développées comme par exemple « Smile & Go » chez Citroën et « Peugeot Perspective ». Des produits spécifiques ont également été conçus pour les VO incluant le financement, une extension de garantie ou un contrat de maintenance afin de répondre au mieux aux besoins de la clientèle de disposer d'un produit « tout en un », avec toujours la possibilité de souscrire à chacun des éléments individuellement si telle est la préférence. Il s'agit par exemple de « Give Me 5 » chez Citroën et de « Peugeot Perspectives Occasions ».

Concernant l'assurance automobile, le groupe PSA Banque France complète également son offre conformément à la stratégie du « one-stop shopping » en permettant à sa clientèle d'acquiescer sur le lieu de vente du véhicule tous les produits et services concernant le véhicule, son entretien ou son assurance.

Fort de ses différentes gammes de produits d'assurance et de services, le groupe PSA Banque France a ainsi poursuivi en 2018 le renforcement de son offre de produits périphériques, lesquels participent fortement à la satisfaction et la fidélisation de sa clientèle ainsi qu'à sa rentabilité globale. Les assurances et services de PSA Banque France sont également proposés dans l'offre Free2Move Lease destinée à la location longue durée de véhicules aux professionnels.

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public « PSA Banque », à destination de la clientèle française a été reprise en 2015 de Banque PSA Finance qui gérait directement cette activité jusqu'à cette date. La gestion d'une activité d'épargne grand public permet désormais au groupe

PSA Banque France d'être présent sur le marché de l'épargne en ligne tout en diversifiant ses sources de refinancement. Les offres de livrets d'épargne et de comptes à terme à taux fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers, résidant fiscalement en France.

1.3.2.3 Positionnement

Le statut du groupe PSA Banque France, banque en France des marques Peugeot, Citroën et DS permet une relation de proximité et de partenariat avec le réseau de distribution de ces marques automobiles et lui procure naturellement, un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes, en lien étroit avec la politique commerciale des trois marques historiques du groupe PSA. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France se différencie de ses concurrents grâce à la spécificité de son offre destinée à la clientèle finale, au travers des solutions « one-stop shopping ». Ces offres conçues en collaboration avec les marques Peugeot, Citroën et DS permettent de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

1.3.2.4 Salariés

Au 31 décembre 2018, l'effectif global du groupe PSA Banque France s'élève à 805 collaborateurs (hors alternants), soit en équivalent temps plein 773,3 salariés avec en complément, 45 apprentis en contrats à durée déterminée. Les recrutements de nouveaux collaborateurs se sont poursuivis en 2018 afin

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement tenus de s'adresser au groupe PSA Banque France pour couvrir leurs propres besoins de financements ni pour proposer des solutions de financement à leurs clients, il en découle une mise en concurrence du groupe PSA Banque France sur ces deux segments d'activité avec ses concurrents principaux que sont les banques commerciales et les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation. De plus, la possibilité offerte aux clients finaux d'acquérir leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non-affecté (tel que par exemple un prêt personnel) constitue également une autre forme de concurrence.

1.3.2.5 Parc immobilier

Le groupe PSA Banque France n'est propriétaire d'aucun bien immobilier, ni pour son siège social, ni pour ses agences, qui font l'objet de contrats de baux.

d'accompagner le développement de la société, en particulier au sein des directions Finance et Risques. De nombreuses embauches ont été réalisées au sein de la direction des Opérations pour les agences de Rennes, Lyon et Gennevilliers suite au plan de regroupement des agences.

1.3.2.6 Procédures judiciaires et enquêtes

Le groupe PSA Banque France respecte les lois et réglementations en vigueur. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des créances

impayées enregistrées sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités de financement.

1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités du groupe PSA Banque France consiste dans le financement de l'acquisition de véhicules neufs et d'occasion des marques Peugeot, Citroën et DS par une clientèle de particuliers et d'entreprises ainsi que par le financement de stocks de véhicules et de pièces détachées pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire du groupe PSA Banque France est principalement constitué des revenus d'intérêt nets perçus sur les crédits et locations accordés à ses clients.

Une autre partie du produit net bancaire provient de la commercialisation de produits d'assurances et autres services proposés aux clients des trois marques automobiles.

Le résultat d'exploitation du groupe PSA Banque France pour l'exercice 2018 s'élève à 322 millions d'euros comparés aux 272 millions d'euros obtenus en 2017.

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2018, les ventes des voitures particulières (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) du groupe PSA (hors Opel) en France ont progressé de 6,3% à 778 623 unités ce qui fait du groupe PSA le leader du marché français avec une part de marché de 29,6% (32,5% avec Opel).

Peugeot confirme sa dynamique de croissance avec des ventes VP en hausse de 6,2% par rapport à l'année précédente pour un total de 389 518 unités, grâce à quatre modèles placés parmi les 10 modèles les plus vendus en France : la 208 (4,7% de part de marché), qui reste le 2^{ème} véhicule le plus vendu en France depuis 2016, la 3008 (3,9%) en 3^{ème} place des véhicules les plus vendus en France et qui est le 1^{er} SUV du

classement, la 2008 (3,0%) et la 308 (2,9%). La marque Citroën a immatriculé quant à elle 286 348 voitures en France au cours de l'année 2018, ce qui représente une hausse de 5,9% par rapport à l'année précédente, et se répartit entre 213 844 VP et 72 504 VUL. Dans la catégorie des VP, la C3 monte à la 4^{ème} place des voitures vendues en France sur l'année avec 3,6% de part de marché (elle gagne 2 places par rapport à 2017).

Avec 24 004 immatriculations de VP durant l'année 2018, la marque DS enregistre une augmentation des ventes de 12,6% par rapport à l'année 2017 et une part de marché de 1,1% sur le marché des particuliers.

1.4.2 Activité commerciale du groupe PSA Banque France

1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Le groupe PSA Banque France enregistre une hausse des volumes de financement VN et VO à la clientèle finale sur l'année 2018 de +8,9%, passant ainsi de 289 006 à 314 639 contrats de financements souscrits pour une production totale de 4 219 millions d'euros en hausse de 14,6% par rapport à 2017. La progression plus importante des volumes de nouveaux financements par rapport au nombre de véhicules financés s'explique par une hausse du montant moyen financé d'environ 700 euros. Cette progression est liée à la montée en gamme des véhicules du Groupe PSA et en particulier à toute la gamme SUV.

La pénétration VN s'établit à 29,2% en 2018, en augmentation de 0.9 point par rapport à 2017 grâce à de bonnes performances sur le marché des particuliers mais une légère régression sur le marché des entreprises et des loueurs.

Le groupe PSA Banque France a financé 227 453 véhicules neufs du groupe PSA en 2018, à travers des

contrats de crédit ou de location, ce qui représente une hausse de 9,9% par rapport à l'année 2017.

Les financements aux particuliers progressent par rapport à 2017 avec 44% de part de marché. Les conditions de refinancement, les politiques des marques du Groupe PSA et l'engouement de la clientèle de particuliers pour les nouveaux modèles Peugeot, Citroën et DS ont stimulé les demandes de financement proposées par le groupe et en particulier l'offre de location avec option d'achat qui répond parfaitement aux attentes de cette catégorie de clientèle.

Enfin, les volumes de financement VO progressent par rapport à 2017 avec 87 186 unités financées en 2018 soit +6,3%.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale du groupe PSA Banque France en 2018.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO A LA CLIENTÈLE FINALE

| | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|--|-----------------|-----------------|-------------------|
| Nombre de nouveaux dossiers | 314 639 | 289 006 | +8,9 |
| Production de nouveaux financements (en millions d'euros) | 4 219 | 3 680 | +14,6 |

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS A LA CLIENTÈLE FINALE

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Encours de financement | 8 136 | 7 023 | +15,8 |

Cette évolution favorable de la production de nouveaux financements est liée à la fois à des volumes de contrats souscrits plus importants qu'en 2017 ainsi qu'au montant financé moyen en progression de +4,3%

pour les VN grâce notamment à l'évolution du mix de production en faveur des produits de location et à la montée en gamme des véhicules acquis par la clientèle.

1.4.2.2 Activité de financement au réseau de distribution

En 2018, les encours de financement aux réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ont progressé par rapport à 2017 grâce notamment à un marché automobile résolument orienté à la hausse ainsi qu'à un positionnement favorable des modèles de véhicules du Groupe PSA. De plus, la politique menée par les marques du Groupe PSA vise à transférer un nombre croissant de succursales ou de concessions détenues directement par le Groupe PSA vers des investisseurs indépendants. Ces derniers sont financés

par le groupe PSA Banque France, alors que les distributeurs contrôlés par le Groupe PSA bénéficient de financements directement octroyés par le Groupe PSA.

Les encours de financement accordés au réseau de distribution progressent ainsi de 15,2% en 2018 par rapport à 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de crédit accordé aux concessionnaires à la fin des années 2018 et 2017.

ENCOURS TOTAL DE FINANCEMENTS AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Encours de financement | 3 677 | 3 191 | +15,2 |

1.4.2.3 Activités d'assurance et de services

En 2018, le nombre de contrats d'assurances et de services a progressé de 6,0% par rapport à l'année précédente pour atteindre 697 709 nouveaux contrats souscrits contre 657 941 en 2017.

La progression du nombre de contrats vendus se confirme tant pour les assurances liées au financement que pour les assurances et services liés au véhicule.

Le groupe PSA Banque France a vendu en moyenne 2,2 contrats d'assurance ou de services à chaque client ayant souscrit un financement, ce qui est comparable à l'année précédente.

Les tableaux ci-après reprennent les principaux indicateurs de l'activité d'assurances et de services du groupe PSA Banque France en 2018 et 2017.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

| (en nombre de contrats) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|---|-----------------|-----------------|-------------------|
| Assurances liées aux financements | 339 006 | 328 031 | +3,3 |
| Assurances et services liés au véhicule | 358 703 | 329 910 | +8,7 |
| Total | 697 709 | 657 941 | +6,0 |

TAUX DE PÉNÉTRATION SUR FINANCEMENTS

| (en %) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en pts |
|---|-----------------|-----------------|---------------------|
| Assurances liées aux financements | 105,8 | 111,4 | -5,6 |
| Assurances et services liés au véhicule | 111,9 | 112,1 | -0,2 |
| Total | 217,7 | 223,5 | -5,8 |

1.4.2.4 Activités d'épargne grand public

L'activité d'épargne en ligne de « Distingo par PSA Banque » a été reprise par le groupe PSA Banque France le 1^{er} avril 2015, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses sources de refinancement. Cette activité était au préalable gérée directement par Banque PSA Finance, actionnaire à 50% de PSA Banque France. L'activité d'épargne s'est caractérisée par une forte propension à attirer de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants, grâce en particulier au succès du compte à terme et à son objectif de financement de l'économie réelle.

Les encours liés à l'activité d'épargne ont progressé de 18,7% sur l'année 2018 pour atteindre 2 251 millions d'euros en fin d'année soit une hausse de 354 millions d'euros par rapport à fin 2017.

Les perspectives 2019 reposent sur un socle solide faisant appel à des techniques marketing et à une organisation efficace et performante. Les enquêtes de satisfaction clients continuent par ailleurs de montrer d'excellents résultats.

ACTIVITÉ D'ÉPARGNE

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Encours final | 2 251 | 1 897 | +18,7 |

1.4.3 Résultats des opérations

RÉSULTAT NET

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Variation en % |
|---|-----------------|-----------------|-------------------|
| Produit net bancaire | 492 | 451 | +9,1 |
| dont clientèle finale | 327 | 303 | +7,9 |
| dont réseau de distribution | 63 | 49 | +28,6 |
| dont assurances et services | 110 | 97 | +13,4 |
| dont non répartis et autres | -8 | 2 | - |
| Charges générales d'exploitation et assimilées | -156 | -147 | +6,1 |
| Coût du risque | -14 | -32 | -56,3 |
| dont clientèle finale | -23 | -19 | +21,1 |
| dont réseau de distribution | +9 | -13 | - |
| Résultat d'exploitation | 322 | 272 | +18,4 |
| Autre résultat hors exploitation | -1 | -10 | -90,0 |
| Résultat avant impôts | 321 | 262 | +22,5 |
| Impôts sur les bénéfices | -103 | -94 | +9,6 |
| Résultat net | 218 | 167 | +30,5 |

1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire augmente de 9,1% à 492 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 451 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Cette hausse résulte essentiellement d'une progression significative des encours de financement tant à la clientèle finale qu'aux réseaux de distribution ainsi que d'une réduction des coûts de refinancement obtenue grâce au partenariat mis en place entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance mais également grâce à la diversification des sources de refinancement, à la baisse des taux de base et à la

comptabilisation de produits d'intérêts sur les opérations TLTRO-II. En effet, le taux d'intérêt retenu pour ces opérations de refinancement long terme conduites par la Banque Centrale Européenne tient compte de la confirmation reçue en 2018 de l'application du taux d'intérêt négatif de -0,40%. La marge obtenue sur les prestations d'assurances et de services contribue également à la hausse du produit net bancaire puisqu'elle progresse de 13 millions d'euros en 2018 par rapport à l'année précédente pour atteindre 110 millions d'euros.

1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 156 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 147 millions à fin décembre 2017. Cette augmentation contenue à 9 millions d'euros constitue un

résultat satisfaisant pour 2018 compte tenu de la progression du produit net bancaire et de l'encours global de financements. En effet, le coefficient d'exploitation s'améliore de 32,6% à 31,7%.

1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque ressort en 2018 à 14 millions d'euros soit un taux de 0,13 % des encours nets moyens, contre 32 millions d'euros en 2017 représentant un taux de 0,34% des encours nets moyens. L'ensemble des encours fait l'objet d'un provisionnement.

Le coût du risque sur les activités de financement à la clientèle finale s'établit à 23 millions d'euros pour l'année 2018 contre 19 millions d'euros pour 2017 qui avait bénéficié d'une reprise de provision de 6 millions d'euros suite à l'actualisation des paramètres de calcul des taux de provisionnement. Ce résultat inclut également la vente, en juillet 2018, d'un portefeuille de créances passées en pertes et provisionnées à 100%

avec un impact positif sur le coût du risque de +8,8 millions d'euros.

Pour l'activité de financement du réseau de distribution, le coût du risque est un résultat positif de 9,5 millions d'euros. Ce niveau résulte d'un suivi précis des cas de défauts existants et du processus de recouvrement mis en place ainsi que du faible nombre de distributeurs entré en défaut au cours de l'exercice. Ce montant de coût du risque provient également d'une reprise de provisions de 12 millions d'euros suite à la sortie du défaut d'un groupe de concessionnaires qui a fait l'objet d'un rachat au cours du premier semestre 2018. Les provisions comptabilisées en 2017 ont été intégralement reprises au premier semestre 2018.

1.4.3.4 Résultat consolidé

Le résultat avant impôts du groupe PSA Banque France s'élève au 31 décembre 2018 à 321 millions d'euros en augmentation de 22,5% par rapport au 31 décembre 2017. Le résultat net consolidé de l'exercice 2018 s'élève à 218 millions d'euros.

Le taux effectif d'impôt sur les sociétés diminue à 32,0% du résultat imposable contre 35,2% pour l'année 2017. En 2017, le taux effectif d'impôt était impacté par la charge d'impôts due à la hausse du taux d'impôt sur

les sociétés de 34,43% à 39,43%, liée à la contribution exceptionnelle de 15%, qui était néanmoins compensée, en partie, par le remboursement de la contribution sur les revenus distribués. En 2018, le taux d'impôt sur les sociétés est de 34,43% et la charge d'impôt est minorée par la réévaluation du stock d'impôts différés passif consécutive aux baisses de taux prévues par la loi de finance 2018 (cf. Note 29.3 – Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France). La charge d'impôts de l'exercice 2018 s'établit à 103 millions d'euros.

1.5 Situation financière

1.5.1 Actifs

Le total des actifs du groupe PSA Banque France au 31 décembre 2018 s'élèvent à 13 153 millions d'euros en hausse de 15,5% par rapport au 31 décembre 2017.

Les encours totaux de financements accordés s'élèvent à 11 813 millions d'euros en hausse de 15,7%

par rapport au 31 décembre 2017. Les prêts à la clientèle finale progressent de 15,8% tandis que les financements au réseau de distribution ont augmenté de 15,2%.

1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations viennent corriger la valeur des prêts inscrits au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur encours sont décrites en Note 2.C.4.4. Lorsqu'un prêt ou une créance est considéré comme définitivement irrécouvrable, ce dernier est enregistré en perte au compte de résultat. Toute provision pour dépréciation d'encours enregistrée précédemment est alors reprise également dans le compte de résultat. Si après le passage en perte, des encaissements sont obtenus sur ces créances, ils

seront également enregistrés dans le compte de résultat comme un produit. Toutes ces opérations sont constatées dans la rubrique du compte de résultat correspondant au coût du risque.

Le tableau présenté en Note 28.1 détaille l'ensemble des créances dont également les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2018 et 2017.

IFRS9

PSA Banque France a adopté au 1^{er} janvier 2018 la norme IFRS 9 qui modifie sa méthode de dépréciation des actifs financiers.

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Les dépréciations sont classées selon 3 niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- Le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an.
- Le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs.

- Le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte comme par exemple les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

Les principaux changements impactant le groupe PSA Banque France suite à la mise en place de la norme IFRS 9 sont :

- Un provisionnement des actifs sur l'ensemble de leur durée de vie résiduelle dès la constatation d'une dégradation du risque ;
- La création d'un « stage 2 » pour les encours Corporate permettant d'enregistrer un provisionnement spécifique pour les actifs ayant subi une dégradation significative du risque de crédit. Il est à noter qu'une approche similaire bien que basée uniquement sur l'antériorité des impayés existait déjà sur le portefeuille de créances des particuliers et PME ;
- L'utilisation du « forward looking » afin d'avoir une approche prospective de l'estimation de la perte attendue.

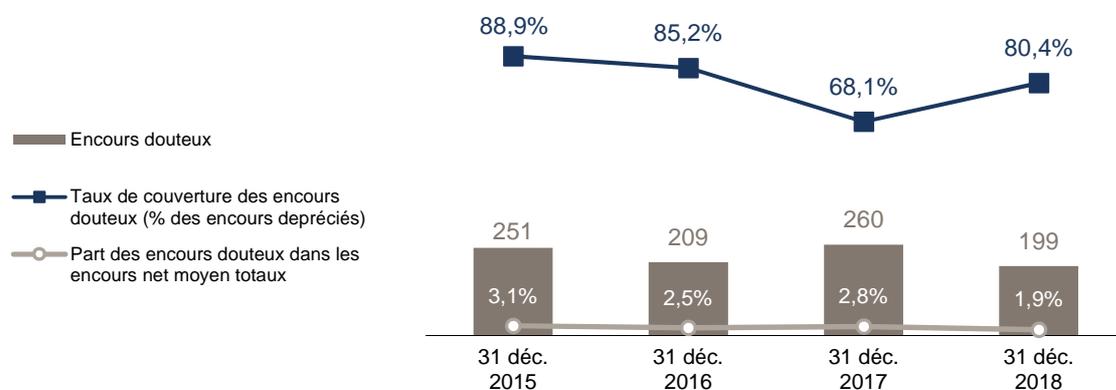
Même si conceptuellement et opérationnellement la norme IFRS 9 apporte de nombreux changements, l'impact financier reste quant à lui relativement limité principalement du fait que les encours sains du groupe PSA Banque France faisaient déjà l'objet de dépréciations, en prenant en compte le niveau de pertes attendues correspondant. Ainsi, la mise en place de cette nouvelle norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, a eu un impact positif sur les capitaux propres du groupe PSA Banque France de +3,6 millions d'euros.

Pour les financements octroyés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises, les charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées sur les différentes catégories de créances (saines, incidentées et douteuses), dans

l'application du modèle de dépréciation, qui est basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues. Cette estimation est fonction de la classification de créances par « stage » et des paramètres de risques associés.

En complément, pour les financements accordés au réseau de distribution ainsi qu'aux grandes entreprises, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les situations de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses (en stage 3) et des provisions pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées au compte de résultat. Des dépréciations sur encours sains ou incidentés sont également constatées sur l'ensemble des portefeuilles corporate via l'application du modèle d'évaluation du risque afin de couvrir les pertes de crédit attendues.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE TOTAL (EN MILLIONS D'EUROS, SAUF POURCENTAGE)



En 2018, la diminution des créances douteuses est principalement due à la sortie du défaut d'un concessionnaire qui a fait l'objet d'un rachat en mars 2018. En dehors de cet événement, les entrées de créances douteuses continuent à diminuer en 2018, sous l'effet de l'amélioration du profil de risque des clients.

Le taux de couverture total des encours douteux augmente par rapport à 2017 principalement du fait de l'entrée en défaut du concessionnaire précédemment cité à mi-2017 puis sa sortie du défaut en mars 2018. Il est également à noter que ce taux est supérieur à 100% sur les portefeuilles de particuliers et de PME

alors que les créances issues des financements au réseau de distribution n'exigent pas un taux de provisionnement aussi élevé étant donné que le groupe PSA Banque France reste propriétaire des véhicules en stock pendant la période de financement et du fait du mécanisme de surveillance propre au financement du réseau de distribution.

Par ailleurs, en ne considérant que les provisions sur les créances en « stage 3 », le taux de couverture moyen des encours douteux totaux à fin décembre 2018 est de 54,3% alors qu'il ne ressortait qu'à 49,5% à fin décembre 2017.

1.5.3 Politique de refinancement

Le groupe PSA Banque France s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la banque.

La stratégie de refinancement du groupe PSA Banque France repose sur la diversification de ses sources de liquidité, tout en assurant la cohérence des maturités de ses emplois et de ses ressources. Depuis la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance début 2015, le groupe PSA Banque France a mis en place différentes sources de financement :

- Le 2 février 2015, jour de création de la co-entreprise en France, les financements accordés par Banque PSA Finance aux entités du groupe PSA Banque France ont été substitués par la mise en place d'un refinancement accordé par Santander Consumer Finance, en complément du financement apporté par les titrisations placées dans le marché.
- Le 1^{er} avril 2015, l'activité de dépôt « Distingo par PSA Banque » (livret d'épargne grand public et comptes à terme) à destination de la clientèle française a été transférée par Banque PSA Finance à PSA Banque France.
- Dès juin 2015, des lignes bilatérales ont été mises en place avec différentes banques.
- Dès septembre 2015, le statut d'établissement de crédit agréé a permis au groupe PSA Banque France d'avoir accès (via la remise d'actifs par sa filiale CREDIPAR) aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE).
- En juin 2016, des programmes d'émission de titres de créances négociables à court et moyen terme et d'obligations moyen terme (EMTN) ont été mis en place pour permettre l'accès aux marchés de capitaux. Les premières émissions de titres de créances négociables

du groupe PSA Banque France ont ainsi pu être réalisées dès la fin du premier semestre 2016. En janvier puis en septembre 2017 et en avril 2018, le développement de l'accès aux marchés de capitaux s'est poursuivi avec la réalisation des trois premières émissions obligataires sous programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune.

- En juillet 2016, un programme de titrisation des contrats de location avec option d'achat a été mis en place suivi en juillet 2017 par un programme de titrisation des contrats de location longue durée. En novembre 2018, une opération publique de titrisation de contrats de location avec option d'achat a été placée sur les marchés.

Au 31 décembre 2018, le refinancement du groupe PSA Banque France se répartissait de la manière suivante :

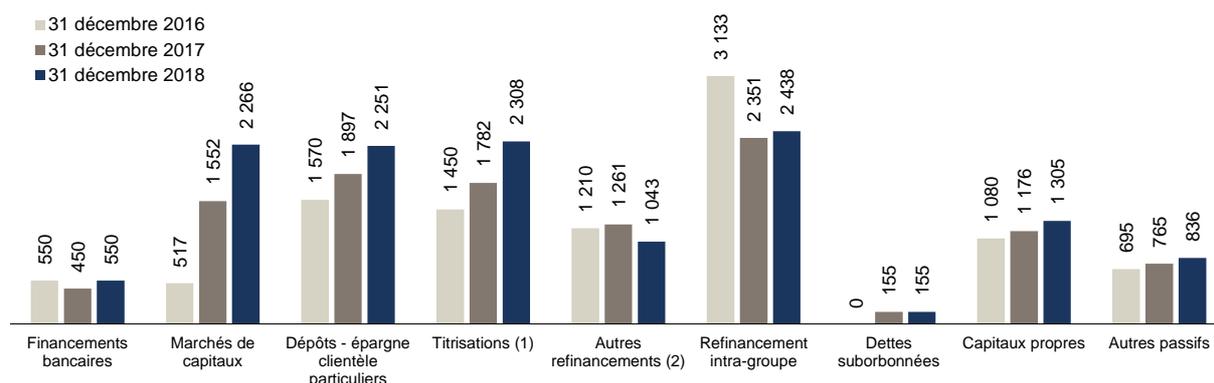
- 5% provenaient de crédits bancaires tirés ;
- 21% des émissions de titres de créances négociables et des trois premières émissions d'obligations EMTN sur les marchés de capitaux ;
- 20% de fonds remboursables du public correspondant à l'activité de dépôts ;
- 21% d'opérations de titrisations ;
- 10% d'autres financements externes dont 7% provenant de la Banque Centrale Européenne (participation au programme TLTRO-II) ;
- 22% de lignes bancaires intra-groupes accordées par Santander Consumer Finance ;
- 1% de dettes subordonnées souscrites à part égale par chacun des deux actionnaires.

Le tableau et les graphiques ci-après présentent une ventilation des sources de refinancement au 31 décembre 2018 comparée au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

SOURCES DE REFINANCEMENT

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | | 31 déc. 2017 | | 31 déc. 2016 | |
|---|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|
| Financements bancaires | 550 | 5% | 450 | 5% | 550 | 7% |
| Marchés de capitaux | 2 266 | 21% | 1 552 | 16% | 517 | 6% |
| Dépôts - épargne clientèle particuliers | 2 251 | 20% | 1 897 | 20% | 1 570 | 19% |
| Titrisations ⁽¹⁾ | 2 308 | 21% | 1 782 | 19% | 1 450 | 17% |
| Autres financements ⁽²⁾ | 1 043 | 10% | 1 261 | 13% | 1 210 | 14% |
| Refinancement externe | 8 418 | 77% | 6 942 | 73% | 5 297 | 63% |
| Refinancement intra-groupe | 2 438 | 22% | 2 351 | 25% | 3 133 | 37% |
| Dettes subordonnées | 155 | 1% | 155 | 2% | - | |
| Capitaux propres | 1 305 | | 1 176 | | 1 080 | |
| Autres passifs | 836 | | 765 | | 695 | |
| Total Bilan | 13 153 | | 11 390 | | 10 206 | |

SOURCES DE REFINANCEMENT (en millions d'euros)



(1) les titrisations comprennent toutes les titrisations placées.

(2) dont refinancement auprès de la BCE (participation aux TLTRO-I et TLTRO-II) pour un total de 771 millions d'euros au 31 décembre 2018 et dépôts concessionnaires.

L'encours de financements bancaires (sous forme de lignes bilatérales tirées) atteint 550 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux sont en augmentation suite à la troisième émission obligataire sous programme EMTN réalisée en avril 2018 et représentent 2 266 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les encours de l'activité d'épargne grand public atteignent 2 251 millions d'euros.

Le refinancement par titrisation du groupe PSA Banque France s'appuie, au 31 décembre 2018, sur 5 opérations pour un montant total de créances cédées aux structures de titrisation de 4 467 millions d'euros (cf. Note 8.4 des comptes consolidés) :

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Loans Master, en période de rechargement (période de revolving).
- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French Leases Master Compartment 2016, dont la période de rechargement (période de revolving) a été étendue de 2 ans en juillet 2018.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS DFP Master Compartment France 2013, dont un amendement en décembre 2018 a reporté à novembre 2019 la fin de période de rechargement initialement prévue en mai 2019.

- Le programme d'émission mensuelle Auto ABS French LT Leases Master, lancé en juillet 2017, en période de rechargement.

- L'opération publique Auto ABS French LT Leases 2018 ayant émis et placé en novembre 2018, 450 millions de titres senior, notés AAAsf / Aaasf et 60 millions de titres mezzanine notés A(high)sf / A1sf, avec une période de rechargement de 6 mois.

Le financement en provenance des opérations de titrisation placées augmente à 2 308 millions d'euros au 31 décembre 2018.

De plus, le groupe PSA Banque France bénéficie de financements collatéralisés obtenus auprès de la Banque Centrale Européenne dans le cadre des opérations de refinancement TLTRO-II pour un total de 771 millions d'euros après le remboursement fin septembre 2018 des opérations TLTRO-I pour 229 millions (cf. Note 13 des comptes consolidés).

1.5.4 Sécurité de la liquidité

Le groupe PSA Banque France recherche l'équilibre le plus pertinent entre la sécurité en terme de liquidité et l'optimisation de ses coûts de financement. Il emprunte les ressources nécessaires à la continuité de son activité commerciale et procède aux équilibrages actif-passif en gérant l'exposition au risque de taux par l'utilisation de swaps de taux d'intérêts.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus représente plus de 60% des financements au 31 décembre 2018.

La maturité moyenne des financements à moyen et long terme mis en place en 2018 est d'environ 2,6 ans, notamment avec la troisième émission obligataire EMTN de 500 millions d'euros avec une maturité de 5 ans.

Les lignes de crédit bancaire utilisées au 31 décembre 2018, n'obligent pas à respecter des obligations en matière de constitution de sûretés, défaillance et clauses similaires, au-delà des pratiques de marché. Trois événements pourraient entraîner l'annulation de ces lignes de crédit :

- Le cas où Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiendraient plus chacune de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- La perte par le groupe PSA Banque France de son statut de banque ;
- Le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose :

- d'une sécurité financière solide grâce au support de Santander Consumer Finance ;
- d'une réserve de liquidité de 300 millions d'euros au 31 décembre 2018, sous forme d'actifs liquides de grande qualité (« High Quality Liquid Assets ») composés uniquement de réserves déposées auprès de la Banque Centrale, et par conséquent de niveau 1, suivant la classification établie pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR) ;
- de la possibilité d'un tirage additionnel auprès de la Banque Centrale Européenne de 726 millions d'euros

1.5.5 Notations de crédit

Le 8 mars 2017, *Moody's Investors Service* a relevé la notation de crédit long-terme de PSA Banque France à Baa1, assortie d'une perspective stable.

Le 28 décembre 2018, *Standard & Poor's Global Ratings* a relevé la notation de crédit long-terme attribuée à PSA Banque France de BBB à BBB+ assortie d'une perspective stable.

La notation du groupe PSA Banque France est liée au support de Santander Consumer Finance, à celle du

sur la base des actifs déposés en collatéral (composé de titres seniors de fonds de titrisation, auto-souscrits par CREDIPAR et de créances éligibles remises au travers du canal TRICP, cf. Note 21 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2018, le groupe PSA Banque France a des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 533 millions d'euros. et des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 3 millions d'euros (cf. Note 21 des comptes consolidés).

Groupe PSA et à son niveau d'activité et de rentabilité ainsi qu'à sa propre structure financière.

Toute révision de notation, qu'elle soit positive ou négative, est susceptible d'affecter la capacité de la banque à obtenir des financements à court, moyen et long terme sur les marchés.

NOTATIONS DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2018

| (en millions d'euros) | | Programmes actifs | Plafonds au 31 déc. 2018 | Encours au 31 déc. 2018 |
|-----------------------|------|-------------------|--------------------------|-------------------------|
| Moody's | S&P | Court terme | | |
| P2 | A-2 | CD/NEU CP | 1 000 | 571,5 |
| | | Long terme | | |
| Baa1 | BBB+ | BMTN/NEU MTN | 1 000 | 196 |
| Baa1 | BBB+ | EMTN | 4 000 | 1 500 |

1.5.6 Fonds propres et exigence de fonds propres

Dans le cadre de l'application de la réforme Bâle III CRD IV, le groupe PSA Banque France possède une position financière robuste. Au 31 Décembre 2018, le ratio de fonds propres catégorie 1 Bâle III CRD IV au titre du pilier I atteint 12,1% et le ratio de fonds propres total est de 13,8%. Les fonds propres prudentiels catégorie 1 Bâle III ressortent à 1 106 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018, tenant compte de la déduction de l'écart de dépréciations comptables / pertes attendues sur le périmètre IRB (79 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissent à 733 millions d'euros.

Fonds propres

Il est à noter que le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans l'annexe 1-C.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. PSA Banque France dispose d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1 et 2. Les instruments de fonds propres de catégorie 1 sont constitués des éléments suivants :

A noter qu'en principe les établissements bancaires doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, le 29 janvier 2015, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a rendu un avis favorable à la demande de dérogation qui lui a été soumise pour une surveillance prudentielle sur base consolidée uniquement, conformément aux modalités du règlement CRR article 7.

- Le capital social et les primes d'émission correspondantes ;
- Le report à nouveau et les autres réserves ;
- Les éléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres.

Les déductions réglementaires effectuées sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Montants estimés des prévisions de distributions de dividendes ;
- Différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues calculées par méthode statistique pour les actifs pondérés par les

risques (Risk Weighted Assets ou RWA) traités en méthode « IRB » (internal rating based).

- Autres déductions prudentielles correspondant aux contributions du groupe PSA Banque France au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) et au

Fonds de Résolution Unique (FRU) qui viennent en déduction des fonds propres prudentiels de Catégorie 1.

Les éléments de fonds propres de catégorie 2 sont constitués exclusivement de dettes subordonnées.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AU FONDS PROPRES

(en millions d'euros)

| | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 |
|--|-----------------|-----------------|
| Capitaux Propres comptables¹ | 1 305 | 1 176 |
| Résultat distribuable | -116 | -93 |
| Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues | -79 | -80 |
| Autres déductions prudentielles | -4 | - |
| Fonds propres prudentiels Catégorie 1 | 1 106 | 1 004 |
| Emprunts subordonnés de Catégorie 2 | 155 | 155 |
| Fonds propres prudentiels Catégories 1 et 2 | 1 261 | 1 159 |

(1) Capitaux propres comptables et prudentiels sont égaux.

Exigence de fonds propres

Au 6 avril 2009, Banque PSA Finance a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure s'est appliquée aux entités du groupe PSA Banque France dès le 1^{er} janvier 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en 2015, les 2 partenaires ont eu pour objectif de maintenir l'utilisation des modèles de notation interne développés par Banque PSA Finance, après revue et validation de ces modèles par les organes de contrôle du groupe Santander et accord des autorités de supervision compétentes.

A ce titre, le système de notation interne du groupe PSA Banque France a fait l'objet d'une mission d'inspection par la Banque Centrale Européenne, suite à laquelle, PSA Banque France a obtenu courant 2017, l'autorisation de maintenir les méthodes de notations internes initialement développées par Banque PSA

Finance pour le calcul des actifs pondérés des risques (RWA).

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit est issu des applicatifs de gestion. Ces derniers alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Centrale pour la clientèle retail) et BUIC (base pour la clientèle corporate) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque du groupe PSA Banque France.

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation entre les données de gestion et la comptabilité, les exigences en fonds propres sont calculées à partir des outils précités et les états réglementaires sont produits.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard. L'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire de la clientèle retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'actifs.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU GROUPE

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | | 31 déc. 2017 | |
|---|-----------------|----------------------------|-----------------|----------------------------|
| | Actifs pondérés | Exigences de Fonds Propres | Actifs pondérés | Exigences de Fonds Propres |
| Risque de crédit | 8 444 | 676 | 7 156 | 572 |
| Méthode standard | 860 | 69 | 868 | 69 |
| Souverains, Banques et Administrations | 13 | 1 | 12 | 1 |
| Établissements | 137 | 11 | 113 | 9 |
| Entreprises | 221 | 18 | 300 | 24 |
| Clientèle de détail | 211 | 17 | 192 | 15 |
| Autres Actifs | 278 | 22 | 251 | 20 |
| Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF) | 3 944 | 316 | 3 191 | 255 |
| Entreprises | 3 944 | 316 | 3 191 | 255 |
| Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA) | 3 640 | 291 | 3 097 | 248 |
| Clientèle de détail | 3 640 | 291 | 3 097 | 248 |
| Risque opérationnel (méthode standard) | 714 | 57 | 673 | 54 |
| Risque de Marché | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux | 9 158 | 733 | 7 829 | 626 |
| Fonds propres prudentiels Catégorie 1 | | 1 106 | | 1 004 |
| Ratio de Solvabilité Catégorie 1 | | 12,1% | | 12,8% |
| Fonds propres prudentiels totaux | | 1 261 | | 1 159 |
| Ratio de Solvabilité total | | 13,8% | | 14,8% |

Ratio de levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier 1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. Le groupe PSA Banque France a choisi de piloter son ratio de levier consolidé à un niveau minimum de 3% correspondant à la limite réglementaire. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et s'élève pour le groupe PSA Banque France à 8,1% au 31 décembre 2018.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le cadre de CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc suivies sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DÉTAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

| (en millions d'euros) | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 |
|---|-----------------|-----------------|
| Total de l'actif selon les états financiers publiés (hors dérivés) | 13 151 | 11 387 |
| Dédutions prudentielles sur les Fonds propres CET1 | -83 | -80 |
| Total Expositions au Bilan | 13 067 | 11 307 |
| Expositions sur dérivés | 14 | 7 |
| Coût de remplacement des transactions sur dérivés | 2 | 2 |
| Total Expositions sur les dérivés | 16 | 9 |
| Expositions relatives aux engagements donnés | 1 459 | 1 588 |
| Application des facteurs de conversion réglementaire | -954 | -1 052 |
| Total Expositions sur éléments de Hors Bilan | 505 | 536 |
| Total Autres ajustements | -6 | 28 |
| Total Exposition de levier | 13 582 | 11 880 |
| Fonds propres prudentiels Catégorie 1 | 1 106 | 1 004 |
| Ratio de Levier | 8,1% | 8,4% |

1.5.7 Perspectives 2019

Après une année 2018 réussie, 2019 sera pour le groupe PSA Banque France une année de consolidation des résultats, facilitée par le déploiement de ses 4 ambitions qui ont été définies à l'occasion de la convention managériale :

- Ambition n°1 : s'affirmer en tant que financière de marque la plus mobile et innovante ;
- Ambition n°2 : prioriser la fidélisation et la satisfaction de ses clients ;
- Ambition n°3 : réussir avec une équipe motivée et engagée ;
- Ambition n°4 : assurer une croissance rentable et pérenne.

En 2019, le groupe PSA Banque France prévoit un marché des immatriculations de véhicules neufs se maintenant à un niveau élevé, et ses perspectives restent positives, grâce notamment aux actions qui vont être entreprises :

- Accompagnement actif de l'électrification de la gamme des véhicules Peugeot, Citroën et DS, en proposant des produits et solutions de financement dédiés. Offre de nouvelles solutions de mobilité en location. Ouverture de la e-signature à la clientèle entreprise.

- Développement des solutions de location avec option d'achat sur les véhicules d'occasion permettant d'étoffer la gamme de produits, d'absorber les retours de produits fidélisants, et d'accompagner le réseau sur ce marché porteur du véhicule d'occasion. Dès le début de l'année, il est prévu de former massivement les vendeurs des réseaux aux offres fidélisantes de nouvelle génération.

- Afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients, la réorganisation des Directions va se poursuivre. Tous les salariés, toujours au cœur de la réussite de l'entreprise, bénéficieront de la possibilité d'opter pour le télétravail.

- Enfin, en s'appuyant sur une structure de financement solide et diversifiée, le groupe PSA Banque France veillera au maintien d'un niveau de risque bas, notamment par des évolutions du scoring sur les véhicules d'occasion et la clientèle d'entreprises.

C'est en poursuivant sa transformation que PSA Banque France fera face aux défis technologiques et concurrentiels, et s'assurera de répondre aux nouvelles attentes des clients en matière de mobilité et de services.

1.6 Facteurs de risque et gestion des risques

1.6.1 Gouvernance des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques du groupe PSA Banque France sont assurées par la direction des risques qui a été constituée suite à la création de la coopération entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Le directeur des risques est membre du comité de direction et il rend également compte de ses missions au comité d'audit et risques.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable. Cette gouvernance tient compte, en premier lieu, du recensement des risques et de l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel.

Ces différents éléments sont présentés, analysés et décidés au sein de comités présidés par la direction des risques : le comité de gestion et contrôle des risques à fréquence mensuelle, le comité crédit à fréquence hebdomadaire et les comités avec les marques Peugeot, Citroën et DS à fréquence mensuelle.

La direction des risques participe également au Comité d'Asset and Liability Management (ALCO), à fréquence mensuelle, au Comité des Opérations ainsi qu'au Comité du Recouvrement, tous deux à fréquence bimestrielle. Les membres de l'organe exécutif sont soit partie prenante à ces comités, soit sont informés de leur teneur.

Le modèle de gestion des risques a aussi comme pilier fondamental, les politiques des risques qui ont été définies par la direction des risques et validées par le Conseil d'Administration du groupe PSA Banque

France. Dans ce cadre, la gestion des risques est gouvernée par les principes suivants :

- Intégration de la culture de risques dans l'organisation, de manière à ce que l'ensemble des attitudes, des valeurs, des compétences et des instructions relatives à l'activité soit intégré dans tous les processus ;
- Implication de la direction générale dans la gestion et le contrôle des risques ;
- Indépendance de la fonction risque des autres métiers et séparation entre les services générateurs de risques et les services chargés de contrôler et surveiller les risques. Ces derniers, ayant l'autorité suffisante et un accès direct au management et aux instances responsables de la définition de la stratégie de risques ;
- Prise en compte globale des risques pour élaborer une vision complète du risque assumé. Comprendre les relations entre les différents types de risques et fournir leur évaluation globale ;
- Anticipation et prévisibilité : l'évaluation des risques a essentiellement une fonction d'anticipation ;
- Décisions par les organismes collégiaux en incluant dans le processus de décision une variété de points de vue méthodologiques proportionnés à l'impact potentiel de la décision et à la complexité des facteurs qui entrent en jeu ;
- Limitation des risques par l'établissement de limites objectives et vérifiables avec une infrastructure de gestion, de contrôle et de reporting qui garantit leur efficacité.

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs facteurs de risque dont l'identification et l'évaluation sont cruciales dans le modèle de gestion des risques.

1.6.2 Risque d'activité

Facteurs de risque

Cinq facteurs de risques principaux ont un impact sur le niveau d'activité du groupe PSA Banque France :

- Les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- La politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- Des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

Mesure, maîtrise et surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions

- Le volume de ventes des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des marques qui privilégie plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec le groupe PSA Banque France ;
- Le positionnement concurrentiel du groupe PSA Banque France tant en terme d'offre qu'en terme de prix.

budgétaires sont revues quatre fois au cours de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des scénarios de stress.

1.6.3 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres obligations d'un contrat conclu avec le groupe PSA Banque France. Si le groupe a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, le groupe PSA Banque France ne supporte pas de risque de valeur résiduelle compte tenu

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée quotidiennement.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes développés et back testés par des experts risques. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de rating (pour la clientèle corporate) ou d'outils décisionnels de score (pour la clientèle retail), tous deux gérés et contrôlés par le groupe PSA Banque France avec le support apporté par les actionnaires, Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres au marché automobile français, permettant ainsi d'en optimiser l'efficacité et d'en assurer la conformité. Un monitoring est très régulièrement réalisé afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour les financements accordés à la clientèle de particuliers et de petites et moyennes entreprises (qualifiée de clientèle retail), les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste de crédit. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes, ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (en cas de renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles corporate (constituées par les grandes entreprises et les entités publiques ainsi que par le réseau de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS) elles vont jusqu'à reposer sur la décision de comités de crédit du groupe PSA Banque France ou les comités de crédit assurés par les actionnaires.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et back testés en collaboration avec les équipes de Banque PSA Finance et contrôlés par des équipes de Banco Santander. Chaque évolution est validée par le groupe PSA Banque France. Les équipes de risques vérifient que l'ensemble des profils de clientèle est correctement appréhendé par les outils de mesure du risque.

Pour l'activité retail les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille sont des modèles bâlois (IRBA). Les taux de défaut et les taux de pertes sont mesurés

des engagements de reprise des véhicules par les concessionnaires automobiles ou le constructeur lui-même.

Indépendamment de la politique de sélection de la clientèle qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique et ce, tant au niveau des défauts qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris et cédés sur le marché secondaire.

sur la base des classes de risques qui sont, elles-mêmes, modélisées. L'estimation des probabilités de défaut et des pertes en cas de défaut, utilisées pour calculer les exigences en fonds propres, sont modélisées à partir des taux de défaut et des taux de pertes. Pour l'activité corporate (hors réseau de distribution), un modèle de notation des contreparties (IRBF) est utilisé et régulièrement back testé. Pour l'activité de financement des concessionnaires automobiles, un modèle spécifique à l'activité du groupe PSA Banque France existe (IRBF) qui est utilisé tant pour l'octroi que pour les contrats en portefeuille.

Tous les modèles sont régulièrement back testés et soumis à une validation technique réalisée par Banque PSA Finance et Banco Santander. Le groupe PSA Banque France valide également depuis 2015 tous les modèles qu'il utilise ainsi que leurs évolutions.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, l'ensemble des encours retail est déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont calculés, et revus selon la gouvernance établie, plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles corporate sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle et spécifique à la situation de chaque client, en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle s'avère non nulle. De surcroît, une dépréciation des encours corporate sain est réalisée.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur :

- Une offre produit qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;
- Une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement ;
- Des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- Une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- Une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles corporate réseau :

- La fixation de lignes de crédit et des durées de validité associées. Les lignes de crédit sont individualisées par produit financier et ne sont pas fongibles entre elles ;
- Des dispositifs de garantie collectifs ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes. Les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- Un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- Un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même en l'absence de tout impayé ;
- Un dispositif qui déclenche une nouvelle notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- Des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation pour certains financements de véhicules d'occasion ou chez certains distributeurs et enfin des contrats de financement réseau qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment:

- L'évolution de la qualité des demandes de financement et la qualité de la production des nouveaux financements ;
- Les indicateurs relatifs au comportement de paiement par type de financement, segment de clientèle, année de production, etc. ;

- Les indicateurs bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes du groupe PSA Banque France. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- Le suivi des utilisations des lignes de financement ;
- Le suivi régulier de la situation financière et des résultats intermédiaires de la contrepartie ;
- Le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- Le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;
- Le suivi des utilisations de lignes, des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock pour le financement réseau ;
- Le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- Un comité de surveillance mensuel des Concessionnaires auquel participent sans voix délibérative des représentants des marques Peugeot, Citroën et DS.

Une surveillance transversale du risque est également réalisée en continu par le département de surveillance et de contrôle des risques. Des monitorings très réguliers (quantitatifs et qualitatifs) sur le risque de crédit sont notamment réalisés sur l'ensemble des portefeuilles et communiqués au sein du groupe PSA Banque France ainsi qu'aux actionnaires.

Expositions au risque de crédit

Les expositions de PSA Banque France au risque de crédit, traitées en partie en méthode avancée, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de garantie donnés, et

les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

VENTILATION DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2018

| (en millions d'euros) | Banque et Administration | Corporate | dont PME | Retail | dont PME | Autres catégories | Total Expositions Brutes | Répartition en % |
|-----------------------------|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|--------------------------|------------------|
| France | 1 131 | 5 770 | 1 158 | 7 591 | 2 367 | 278 | 14 770 | 100% |
| Méthode Standard | 1 131 | 1 305 | 139 | 346 | 178 | 278 | 3 059 | 21% |
| Méthode Avancée | - | 4 465 | 1 020 | 7 244 | 2 190 | - | 11 712 | 79% |
| Europe (hors France) | 9 | - | - | - | - | - | 9 | 0% |
| Méthode Standard | 9 | - | - | - | - | - | 9 | 0% |
| Méthode Avancée | - | - | - | - | - | - | - | 0% |
| Total général | 1 140 | 5 770 | 1 158 | 7 591 | 2 367 | 278 | 14 779 | 100% |
| Méthode Standard | 1 140 | 1 305 | 139 | 346 | 178 | 278 | 3 068 | 21% |
| Méthode Avancée | - | 4 465 | 1 020 | 7 244 | 2 190 | - | 11 712 | 79% |
| Répartition en % | 8% | 39% | 8% | 51% | 16% | 2% | 100% | |

VENTILATION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018 ¹

| (en millions d'euros) | Banque et Administration | Corporate | Retail | Autres catégories | Total Expositions Bilan |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------------|
| Durée résiduelle inférieure à 3 mois | 1 016 | 3 146 | 328 | 341 | 4 831 |
| de 3 mois à 1 an | 16 | 1 656 | 1 027 | 0 | 2 699 |
| de 1 à 5 ans | 29 | 2 062 | 3 490 | 0 | 5 580 |
| Supérieure à 5 ans | 0 | 28 | 15 | 0 | 43 |
| Total général | 1 061 | 6 892 | 4 859 | 341 | 13 153 |

(1) Ces expositions ne sont pas retraitées des éléments déduits des fonds propres. Les ventilations par échéance résiduelle sont basées sur le reporting réglementaire NSFR à fin décembre 2018.

VENTILATION DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018 PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

| (en millions d'euros) | Expositions brutes | Dont expositions en défaut | Ajustements pour risque général | Ajustements pour risque spécifique | Expositions nettes de provisions |
|--------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Banque et Administration | 1 140 | 2 | 0 | 0 | 1 139 |
| Corporate | 5 770 | 71 | 6 | 25 | 5 739 |
| Retail | 7 591 | 118 | 46 | 81 | 7 464 |
| Autres catégories | 278 | 0 | 0 | 0 | 278 |
| Total général | 14 779 | 191 | 52 | 107 | 14 620 |

DÉTAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2018

| (en millions d'euros) | Banque et Administration | Corporate | Retail | Autres catégories | Total général |
|--|--------------------------|--------------|--------------|-------------------|---------------|
| Expositions brutes | 1 140 | 5 770 | 7 591 | 278 | 14 779 |
| Expositions Bilan | 1 137 | 4 602 | 7 302 | 278 | 13 319 |
| Expositions Hors Bilan | 3 | 1 168 | 289 | 0 | 1 460 |
| CCF ⁽¹⁾ moyen du Hors Bilan | 100% | 8% | 82% | 0% | 23% |
| Valeur exposée au risque | 1 140 | 4 699 | 7 540 | 278 | 13 656 |
| Risk Weighted Assets (RWA) | 150 | 4 165 | 3 851 | 278 | 8 444 |
| Taux de transformation RWA (RW) | 13% | 89% | 51% | 100% | 62% |

(1) Le CCF ou Credit Conversion Factor correspond au taux de transformation des positions hors bilan en expositions bilancielles.

1.6.4 Risques financiers et risque de marché

1.6.4.1 Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France se refinance sous forme de lignes bancaires, d'opérations de titrisation, de collecte d'épargne, de participations aux opérations de refinancement mises en place par la Banque Centrale Européenne, d'émissions de titres de créances négociables à court et moyen terme ainsi que d'émissions obligataires sous programme EMTN.

Ainsi, le risque de liquidité constitue l'un des principaux risques financiers auquel le groupe est exposé.

Ce risque résulte de la possibilité que, sur une période donnée, la banque ne puisse pas respecter ses engagements dans les délais prévus du fait de facteurs externes (situation sur les marchés financiers mondiaux, crises de liquidité interbancaire etc.) ou de paramètres internes (liés par exemple à la notation du groupe par les agences de notation).

Les principaux objectifs de la gestion du risque de liquidité sont par conséquent de :

- Réduire autant que possible les effets négatifs des éventuelles évolutions des marchés qui impacteraient la capacité de financement du groupe ;

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

En référence à la méthodologie standard des deux groupes actionnaires, les principaux indicateurs d'évaluation du risque de liquidité sont calculés sur une base mensuelle :

- Le gap de liquidité : il se définit comme la différence entre les flux d'actifs et les flux de passifs à une période donnée ;
- Les ratios de liquidité de gestion interne : ces ratios sont des indicateurs des besoins structurels en liquidités. Leur analyse fournit une approximation de l'évolution des liquidités prenant en compte les caractéristiques spécifiques du bilan ;
- Les ratios bâlois de liquidité tels que le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR) dans le cadre des exigences du règlement européen CRR (Capital Requirements Regulation). Le ratio LCR est obligatoire et supervisé par les régulateurs alors que le ratio NSFR n'entrera en vigueur que dans quelques années. Concernant le LCR, le niveau moyen du ratio pendant l'exercice 2018 s'établit à 120% ;
- En complément des indicateurs précédents, pour accroître la surveillance effective de la liquidité et être en conformité avec l'exigence prudentielle de la Commission Européenne, PSA Banque France a mis en place un suivi supplémentaire de la liquidité à travers des reportings mensuels (Additional Liquidity Monitoring Metrics) depuis l'année 2016 ;
- Les stress tests de liquidité permettent d'évaluer les besoins de liquidité dans différents scénarii de crise.

- Parvenir à répondre aux variations saisonnières des sources de financement et des demandes de crédit de la clientèle ;
- Pouvoir répondre rapidement aux variations des cycles économiques qui affectent la disponibilité et la demande de fonds ;
- Surmonter les conséquences d'une situation de crise donnée.

Ceux-ci sont accompagnés par les principes d'exécution suivants :

- Etablir des besoins de liquidités stables sur le bilan à moyen et long terme ;
- Diversifier les sources de financement en terme d'instruments et de marchés ;
- Respecter les obligations spécifiques établies par les autorités réglementaires.

L'analyse et le suivi du risque de liquidité se basent sur les hypothèses de :

- Bilan de fin de période avec l'hypothèse d'écoulement contractuel ou conventionnel ;
- La prise en compte des données comportementales comme par exemple les hypothèses de remboursements anticipés.

- Le dispositif de contrôle et de gestion du risque de liquidité a été significativement renforcé au cours de l'exercice 2018. Notamment avec la mise en place d'indicateurs journaliers d'anticipation, de contrôle et de gestion. Ainsi :

- Le système d'indicateurs d'alerte anticipée de liquidité, composé d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, permettent d'identifier en avance les situations de stress de liquidité ou les potentielles faiblesses dans les besoins de liquidité ou de refinancement. Ce système définit des niveaux d'alertes progressifs, permettant d'établir des plans d'action spécifiques le cas échéant ;
- Des indicateurs de gestion et de suivi du risque de liquidité intrajournaliers sont désormais en place. Le Minimum Intraday Liquidity Buffer permet de définir et de couvrir le risque de liquidité intrajournalier. Le reporting mensuel est basé sur les flux (heure par heure) de trésorerie.

LIQUIDITY COVERAGE RATIO (LCR) MOYEN EN 2018

| (en millions d'euros) | Valeurs pondérées (moyenne mensuelle) |
|---|--|
| Total HQLA | 262 |
| Total des sorties de trésorerie | 875 |
| Total des entrées de trésorerie capées | 656 |
| Total des sorties nettes de trésorerie | 219 |
| Ratio LCR | 120% |

Publications relatives aux actifs grevés

Les actifs grevés sont calculés et suivis dans le cadre de la gestion de liquidité, selon l'arrêté du 19 décembre 2014 du ministre des finances et des comptes publics. La situation des actifs grevés au

niveau consolidé à fin décembre 2018 se présente comme suit :

MODÈLE A - ACTIFS

| (en millions d'euros) | Valeur comptable des actifs grevés | Juste valeur des actifs grevés | Valeur comptable des actifs non grevés | Juste valeur des actifs non grevés |
|--|------------------------------------|--------------------------------|--|------------------------------------|
| | 010 | 040 | 060 | 090 |
| 010 Actifs de l'établissement déclarant | 4 390 | 0 | 8 762 | 0 |
| 020 Prêts à vue | 180 | | 817 | |
| 030 Instruments de capitaux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 040 Titres de créances | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 100 Prêts et avances autres que prêts à vue | 4 211 | | 7 602 | |
| 120 Autres actifs | 0 | 0 | 343 | 0 |

Non applicable pour la juste valeur

MODÈLE B - GARANTIES REÇUES

| (en millions d'euros) | Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés | Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés |
|--|---|--|
| | 010 | 040 |
| 110 Garanties reçues par l'établissement déclarant | 0 | 0 |
| 150 Instruments de capitaux | 0 | 0 |
| 160 Titres de créances | 0 | 0 |
| 230 Autres garanties reçues | 0 | 0 |
| 240 Titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres propres adossés à des actifs | 0 | 0 |

MODÈLE C - ACTIFS GREVÉS/GARANTIES REÇUES ET PASSIFS ASSOCIÉS

| (en millions d'euros) | Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés | Actifs, garantie reçue et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés |
|---|--|--|
| | 010 | 030 |
| 010 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés | 3 081 | 4 390 |
| 020 Dérivés | 0 | 0 |
| 040 Dépôts (dont : banques centrales) | 771 | 1 180 |
| 090 Titres de créances émis (dont : titrisations) | 2 310 | 3 210 |
| 120 Autres | 0 | 0 |

MODÈLE D - INFORMATIONS SUR L'IMPORTANCE DES CHARGES PESANT SUR LES ACTIFS

L'utilisation de créances remises en garantie dans le cadre d'opérations de refinancement permet au groupe PSA Banque France de diversifier ses sources de financement notamment par l'émission de titres de titrisations.

Elle peut également intervenir dans le cadre des opérations de politique monétaire de la BCE.

1.6.4.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes dues à l'impact des mouvements de taux d'intérêt sur la structure des capitaux propres de l'entité (via revenus, charges, actif, passif et autres transactions de bilan).

L'objectif du groupe PSA Banque France est de limiter les effets défavorables de l'évolution des taux de marché sur ses bénéfices et sa valeur économique et renforcer sa sécurité et sa solidité. Pour ajuster la structure de taux des emprunts avec celle des prêts accordés à la clientèle, une souplesse encadrée est admise dans la couverture du risque de taux.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Le risque de taux peut essentiellement impacter la marge d'intérêt nette et la valeur de marché des fonds propres de la banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque.

Les principaux indicateurs d'évaluation du risque sont calculés sur une base mensuelle :

- Le gap de taux d'intérêt : il s'agit de la différence entre les actifs et les passifs en fonction du type de taux (fixe ou variable) sur une période donnée ;
- La sensibilité de la marge d'intérêt nette (NIM) : mesure les pertes ou profits supplémentaires sur la marge d'intérêts de la banque induite par une variation du taux d'intérêt dans les 36 prochains mois. L'évaluation de la sensibilité de la marge nette d'intérêt constitue une approche à court terme et est basée sur l'analyse des outils de gap de taux ;
- La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres (MVE) : impact sur la valeur actuelle des actifs et passifs de l'entité lors d'une variation du taux d'intérêt. La notion de MVE se réfère à une approche à long terme. La sensibilité de la valeur de marché des fonds propres est également calculée à l'aide d'analyses des outils de gap de taux.
- L'outil de mesure de risque de taux a été mis à jour afin d'être conforme à la Directive EBA/GL/2015/08 concernant le risque de taux structurel dans le bilan bancaire.

Les indicateurs de suivi du risque de taux se basent sur les hypothèses de :

- Bilan statique : les montants qui arrivent à la maturité sont renouvelés par de la nouvelle production de quantité identique, les soldes restent par conséquent constants ;
- L'analyse est basée sur la maturité contractuelle et conventionnelle et les dates de révision des taux ;
- Les calculs prennent en compte une courbe de taux de zéro coupon et de différents scénarii parallèles et non

La politique en matière de risque de taux d'intérêt est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit au risque défini.

La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Au cours de l'exercice 2018, le portefeuille des swaps de taux d'intérêt est un des principaux éléments utilisés pour couvrir l'exposition de risque de taux du bilan.

parallèles de variation de taux d'intérêts comme par exemple :

- Scénarii parallèles à +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp.
- Scénarii non parallèles avec des hypothèses de pentification, d'aplatissement ou d'inversion de la courbe de taux.

Les limites du risque de taux d'intérêt sont fixées en référence aux indicateurs de risque de taux que sont la sensibilité à la variation de la NIM (Net Interest Margin) ou de la MVE (Market Value of Equity) en conformité avec l'appétit au risque défini par le groupe PSA Banque France. Ces limites sont formellement approuvées par le Conseil d'Administration de la banque.

Parallèlement, dans le cadre de la maîtrise des risques lors de la mise en place de nouveaux instruments exposant au risque de taux d'intérêt, des tests d'efficacité de couverture sont réalisés.

La maîtrise du risque de taux est, enfin, assurée par le suivi mensuel de ces indicateurs, le contrôle du respect des limites établies et des éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller cette catégorie de risque. Ce suivi fait l'objet de rapports mensuels présenté au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) ainsi qu'au comité de gestion et de contrôle des risques.

L'ensemble des indicateurs de risque de taux est resté conforme, au cours de l'exercice 2018, aux limites fixées par le Conseil d'Administration de PSA Banque France.

Le tableau ci-après présente au 31 décembre 2018, le gap de taux d'intérêt ainsi que la sensibilité des différents indicateurs au pire scénario de risque (scénario parallèle).

GAP DE TAUX D'INTÉRÊT AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en millions d'euros)

| | Total | < 1 mois | 1-3 mois | 3 mois - 1 an | <= 2 ans | <= 5 ans | > 5 ans | Non Sensible |
|---------------------|--------|----------|----------|---------------|----------|----------|---------|--------------|
| Actif | 13 153 | 3 076 | 2 119 | 2 335 | 2 484 | 2 520 | 36 | 583 |
| Passif | 13 153 | 3 701 | 2 008 | 2 011 | 1 731 | 1 498 | - | 2 204 |
| Hors bilan | 0 | 284 | 1 480 | -645 | -384 | -737 | 1 | 0 |
| Impasse de taux net | 0 | -341 | 1 591 | -321 | 369 | 285 | 37 | -1 621 |

• A fin décembre 2018, la sensibilité de la NIM, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp, ressort à -3,8 millions d'euros.

• A fin décembre 2018, la sensibilité de la MVE, par rapport au pire scénario de hausse ou de baisse des taux parallèles de +/- 100 bp ; +/-75 bp ; +/- 50 bp et +/- 25 bp, ressort à 8,6 millions d'euros.

1.6.4.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

Le risque de contrepartie représente la perte potentielle subie par le groupe PSA Banque France

dans l'hypothèse de la défaillance future d'une de ses contreparties.

A. Risque de contrepartie bancaire

Facteurs de risque

Ce risque regroupe deux composantes de natures différentes : le risque de livraison et le risque de crédit.

- Le risque de livraison concerne toutes les opérations de marché intégrant un échange simultané de devises, de flux d'intérêts, de titres ou autres. Le risque naît de la non simultanéité des opérations ;
- Le risque de crédit peut être défini comme la perte totale potentielle enregistrée par le groupe PSA Banque France sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie.

Ainsi, le groupe PSA Banque France est exposé au risque de contrepartie à plusieurs titres:

- Les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et un éventuel risque de change opérationnel ;
- La gestion, par mandat, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La direction des risques est chargée de la validation des évolutions du dispositif de mesure et de surveillance du risque de contrepartie.

La surveillance du risque est fondée sur les principes suivants :

- Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une évaluation sur la base de la notation d'une agence de rating ;
- Des limites d'allocation sont fixées pour chaque contrepartie en fonction de sa notation externe ;
- Le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des Fonds propres ;

- Des limites de gestion internes, par contrepartie, ont été établies. Ces limites internes renforcent la procédure de contrôle du risque de contrepartie en place ;
- Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement dans le cadre du déroulement de l'activité courante : les éventuels dépassements sont communiqués quotidiennement ;
- Les informations relatives au suivi du risque de contrepartie font l'objet d'un reporting mensuel présenté au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) concernant les expositions financières ainsi qu'au comité de gestion et de contrôle des risques pour les autres contreparties.

B. Risque de contrepartie corporate

Facteurs de risque

En matière de crédits accordés à la clientèle corporate constitués par les grandes entreprises et les réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et

DS, le groupe PSA Banque France est exposé à un risque de crédit caractérisé par une perte potentielle en cas de défaillance de la contrepartie financée.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Afin de maîtriser le risque de crédit à la clientèle corporate, le groupe PSA Banque France et en particulier sa direction des risques définit et met en œuvre des politiques de gestion du risque fondées sur :

- Une analyse a minima annuelle de chaque contrepartie corporate afin d'établir un diagnostic juridique, économique et financier et d'évaluer la solvabilité et la capacité de la contrepartie à faire face à ses engagements ;
- Une notation systématique sur la base d'un modèle interne dont la pertinence est régulièrement contrôlée ;
- La mise en place de lignes de crédit dans le cadre d'une politique « produits et garanties » robuste et compte tenu du diagnostic établi sur la contrepartie et de sa notation ;
- La déclaration du défaut, le plus souvent avant 90 jours d'impayés (défaut conditionnel).

La direction des risques assure une surveillance permanente des indicateurs de risque du portefeuille par :

- L'utilisation quotidienne des limites dans le cadre du financement des stocks et des lignes de crédit bancaires accordés aux concessionnaires ;

1.6.4.4 Risque de change

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France ne dispose pas d'activité en devise qui pourrait exposer la banque aux risques de change. Néanmoins, en cas de position de

1.6.4.5 Risque de marché

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire.

Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

- Le groupe s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.6.5 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations du groupe PSA Banque France sont des cessions sans recours par la société CREDIPAR à des fonds communs de titrisation et CREDIPAR conserve une partie du risque au travers de la détention d'au moins 5% des titres émis par ces fonds, de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris les réserves de liquidité.

Outre la détention de titres du fonds commun de titrisation, les risques encourus par le groupe sont :

- Une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

- Un monitoring des dépassements et des retours dans les limites sur base quotidienne et hebdomadaire ;
- Le suivi quotidien des impayés, des retards de paiement et du contrôle des stocks du réseau de distribution ;
- Le suivi des défauts et provisions sur une base mensuelle ;
- Le contrôle du respect des limites prudentielles soit 25% des fonds propres de la banque.

Dans le cadre de la gouvernance du groupe PSA Banque France, la direction des risques :

- Tient des comités de crédit bi-hebdomadaires, organes de décision sur les risques de contrepartie corporate ;
- Informe les organes de direction de la performance du portefeuille dans le cadre des comités mensuels de mesure des risques : comité des risques, comité de surveillance, comité de Buy-Back et comité flottes ;
- Echange avec les marques du groupe PSA sur la politique et les enjeux de la gestion des risques corporate sur une base mensuelle.

change, la couverture des opérations en devise serait validée par le comité compétent.

des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme.

Le groupe PSA Banque France n'est pas autorisé, ni pour le compte de clients, ni pour son compte propre, à exercer d'activité spéculative de marché.

- Le cas échéant, les organes de gouvernance doivent être informés immédiatement des expositions aux risques de marchés aux travers des principaux comités compétents.

- Un fort infléchissement de la production nouvelle de financements limitant la capacité de recharger avec suffisamment de créances nouvelles les opérations de titrisation en phase de rechargement.

Au-delà d'un certain niveau, ces deux risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait entraîner un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre de nouvelles opérations sur le marché des ABS Auto.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, le groupe PSA Banque France s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, le groupe PSA Banque France dispose désormais d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation est constituée par un « portefeuille » très cohérent ; à savoir, un type de financement et une catégorie de clientèle. Les créances sont toujours originées, portées et gérées par la société CREDIPAR, filiale du groupe PSA Banque France. Aucune information spécifique n'est transmise aux équipes de

gestion de la relation clients ou aux équipes de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir. Les performances des fonds et la qualité de crédit des principales contreparties du fonds font l'objet d'un suivi mensuel, disponible pour les investisseurs du fonds. Ce suivi permet de détecter d'éventuelles dérives des performances du fonds pouvant conduire à déclencher l'amortissement d'un fonds ou de devoir remplacer une contrepartie dont le rating serait devenu insuffisant au regard de la notation (explicite ou implicite) des titres seniors du fonds.

1.6.6 Risque de concentration

Facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France est soumis à plusieurs natures de risque de concentration :

- Le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Refinancements bancaires

Le groupe PSA Banque France a pour principe de respecter la diversification des sources de financement interbancaire.

Ainsi dans le cadre de la mise en place des lignes de financement nécessaires à son activité, une limite maximale d'emprunts est établie pour chaque contrepartie bancaire autorisée en fonction :

- D'un palier de diversification en fonction du total des encours de financement ;
- Du montant total financé ;
- De critères géographiques (contrepartie française, membre de la zone euro hors France ou hors zone euro) ;
- Des notations externes (agences de notations).

- Le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration des refinancements bancaires.

Une fois établis, le suivi et le contrôle du respect de ces seuils sont assurés de la manière suivante :

- Lorsqu'une contrepartie bancaire contrôle de manière exclusive une ou plusieurs autres contreparties bancaires, l'ensemble ainsi constitué est considéré comme une seule et même contrepartie ;
- Le système de surveillance ainsi mis en place, permet de vérifier périodiquement et lors de la conclusion d'un nouvel emprunt, le respect des seuils fixés ;
- Pour chaque nouveau financement impliquant un dépassement du niveau fixé sur une des contreparties, avant sa mise en place, il doit faire l'objet d'une présentation au comité de gestion Actif / Passif (comité ALCO) et la demande d'autorisation sera présentée au comité de contrôle et de gestion des risques.

Opérations de crédit

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des établissements de crédit accordant des lignes bancaires aux sociétés du groupe PSA Banque France.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au comité des risques ainsi qu'aux différents organes de surveillance du groupe PSA Banque France.

Le groupe PSA Banque France suit tout particulièrement le niveau de ses engagements vis-à-vis du groupe PSA.

Au 31 décembre 2018, les encours du groupe PSA Banque France détenus sur le groupe PSA s'élèvent à

144 millions d'euros soit 11% des fonds propres prudentiels.

A cette même date, les 10 principaux encours du groupe PSA Banque France, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 1 787 millions d'euros. Par catégorie de contrepartie ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 300 millions d'euros ;
- Réseau de distribution (sans lien capitalistique avec le groupe PSA) : 1 328 millions d'euros ;
- Corporate (hors réseau de distribution) : 159 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, aucune exposition nette sur une même contrepartie ne dépasse 25% des Fonds propres.

1.6.7 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

Le groupe PSA Banque France définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à

des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ou de risque réputationnel ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

Le groupe PSA Banque France est exposé à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- Fraude interne et fraude externe ;
- Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- Clients, produits et pratiques commerciales ;
- Dommages aux actifs corporels ;
- Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- Exécution, livraison et gestion des processus.

Le groupe PSA Banque France est principalement exposé à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit, de marché, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires. Le groupe PSA Banque France s'appuie sur les systèmes informatiques du groupe PSA et son

dispositif d'alerte et de prévention des risques de cyber-sécurité, qui permet de garantir une bonne maîtrise de ces risques.

La cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du groupe PSA Banque France identifie et hiérarchise sur trois niveaux les risques opérationnels et de non-conformité qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par la fonction de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des plans de reprise d'activité ont été définis et déployés pour les locaux et systèmes d'information. Ils sont testés à minima une fois par an.

1.6.8 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou

d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin en évaluer les impacts sur la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des personnes

politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif de recueil des signalements. La surveillance du risque de non-conformité s'effectue au travers de la réalisation d'un programme de contrôles de premier niveau par le Département Conformité et de second niveau par le Département Contrôle Permanent. Les résultats de ces contrôles sont présentés au comité conformité et de contrôles organisés de façon mensuelle.

1.6.9 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour le groupe PSA Banque France, le risque de réputation se décompose en :

- Un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, réseaux de distribution des marques Peugeot,

Citroën et DS, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;

- Une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- Le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;

- La validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- Le suivi qualité des relations avec la clientèle ;
- La validation des nouveaux produits par les entités risques, juridiques, fiscales et conformité ;
- Le dispositif de recueil des signalements.

1.6.10 Corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance directe à Banque PSA Finance ainsi qu'à Santander Consumer Banque (et par conséquent aux groupes PSA et Santander), l'activité et la rentabilité du groupe PSA Banque France peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau de ses actionnaires :

- Des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité et les notations de crédit des groupes PSA et Santander ;
- Des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- Des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque des deux actionnaires.

Mesure, maîtrise et surveillance de la corrélation entre le groupe PSA Banque France et ses actionnaires

Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, les notations à court et à long terme de ses actionnaires. La répercussion sur les notations de crédit du groupe PSA Banque France d'une

éventuelle dégradation d'une notation de ses actionnaires a été étudiée dans le cadre des scénarios de stress de liquidité, et est également prise en compte dans le plan d'urgence de liquidité.

1.7 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par le groupe PSA Banque France s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

Le groupe PSA Banque France a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France.

1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à

ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, cette fonction est rattachée au Secrétariat Général.

Le contrôle permanent est en charge de différentes missions :

- Le contrôle des dispositifs assurant la prévention et la surveillance permanente des risques de non-conformité ;
- Le contrôle permanent des risques opérationnels des entités du groupe, y compris celui des prestations externalisées.

Les missions de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- L'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs mis en œuvre dans les entités du groupe, ainsi que chez les prestataires ;
- L'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs.

Ce dispositif couvre la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques du groupe PSA Banque France ;

- La formalisation et le suivi des recommandations ;
- La collecte, l'analyse et le suivi des incidents opérationnels.

La cartographie des risques est révisée périodiquement par la fonction de gestion et de contrôle des risques, qui recense l'ensemble des risques auxquels le groupe PSA Banque France est exposé. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle du groupe PSA Banque France, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014, le Rapport Annuel de Contrôle Interne et de Mesure et Surveillance des Risques (RACI) de l'année 2018 sera communiqué aux administrateurs et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie de manière indépendante la qualité, l'efficacité et la conformité des processus et dispositifs du contrôle interne, de la gestion du risque et de la gouvernance.

Il est exercé par les équipes d'Audit Interne sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan à 4 ans désormais (triennal jusqu'en 2018) couvrant l'ensemble des organisations et entités du groupe PSA

Banque France, y compris la sous-traitance. PSA Banque France a fait l'objet de 11 missions d'audit en 2018.

En rendant compte de ses activités aux dirigeants effectifs, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit et Risques, l'Audit Interne contribue à l'amélioration des processus et à la maîtrise des risques du groupe PSA Banque France.

1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le groupe PSA Banque France et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du comité d'audit et risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux de contrôles périodiques et permanents.

Le comité d'audit et risques du groupe PSA Banque France priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, la supervision et la revue des audits internes et du contrôle permanent ainsi que la revue des travaux des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires, comme par exemple celles définies par les accords de

Bâle III, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et risques fait la revue des comptes consolidés de la Banque ainsi que des états financiers respectifs des entités du groupe PSA Banque France à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité d'audit et risques peut demander à consulter le Président de PSA Banque France, les directeurs généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et risques rencontre les représentants des contrôles périodiques et permanents et ceux de la filière risques.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire des comités de contrôle et des comités de conformité, il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens.

1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exerce au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et risques ou dans le cadre de comités opérationnels, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et corporate (flottes de véhicules et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- Les évolutions du dispositif Bâlois;
- Les marges relatives à l'activité de financement ;
- Les produits et processus, y compris les risques associés ;
- Les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit du groupe Santander, soit au niveau du comité de crédit du groupe PSA Banque France selon les délégations en vigueur ;
- Le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change ;
- Le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- Les travaux de la conformité et ceux liés à RGPD.

1.8 Gouvernement d'entreprise - Renseignements à caractère général concernant PSA Banque France

1.8.1 Présentation générale de PSA Banque France

Dénomination sociale : PSA BANQUE FRANCE
Nationalité : française

Siège social : 9 rue Henri Barbusse,
92230 Gennevilliers, France
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration dont les actions ne sont pas négociables sur un marché réglementé.

Registre et numéro d'identification : PSA Banque France est immatriculée au R.C.S. Nanterre :

- N° Siren : 652 034 638
- N° Siret : 652 034 638 00039
- Code APE/NAF : 6419Z
- LEI : 969500JK1O192KI3E882

PSA Banque France est un établissement de crédit agréé sous la supervision principale du régulateur bancaire européen, la Banque Centrale Européenne depuis décembre 2015 et du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour les questions relevant de sa compétence.

Date de constitution et durée :

PSA Banque France (dénommée SOFIB à l'origine) a été constituée le 24 juin 1965, elle est immatriculée depuis le 20 juillet 1965. La date d'expiration de la Société est le 31 décembre 2064.

L'objet social de la société est celui d'une banque de plein exercice.

Exercice social : l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

En tant que Prestataire de Services d'Investissement, PSA Banque France est soumise aux dispositions du règlement général de l'AMF (Autorités des Marchés Financiers). Le Directeur Général Délégué de PSA Banque France, agréé par l'AMF et titulaire de la carte professionnelle requise, exerce la fonction de Responsable Conformité des Services d'Investissement (RCSI) dans les conditions définies aux articles 313 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.8.2 Actionariat - structure du capital social

Actionariat :

Au 31 décembre 2018, le capital social de l'entité PSA Banque France s'établit à 144 842 528 euros divisé en 9 052 658 actions de 16 euros chacune, entièrement libéré, dont la répartition est paritaire entre :

- Banque PSA Finance qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote, et
- Santander Consumer Banque qui détient 4 526 329 actions et le même nombre de droits de vote.

Banque PSA Finance est une filiale détenue directement et indirectement à 100% par la société Peugeot SA et Santander Consumer Banque est une filiale détenue indirectement à 100% par la société Banco Santander. Les sociétés Peugeot SA et Banco Santander sont des entités dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 dernières années :

Aucune modification n'a eu lieu depuis l'entrée au capital de PSA Banque France par Santander Consumer Banque le 2 février 2015 à hauteur de 50%.

Le pacte d'actionnaires conclu en date du 2 février 2015 au moment de la création de la co-entreprise qu'est PSA Banque France, prévoit des restrictions à l'exercice du transfert d'actions par les deux actionnaires, exercice qui n'est pas libre mais fait l'objet d'une "lock-up period" pour toute la durée de la coopération.

Cotation des titres :

Les titres représentatifs du capital de PSA Banque France ne sont pas cotés en bourse. Néanmoins certains titres de dettes (obligations EMTN) sont listés auprès d'Euronext Paris.

1.8.3 Conseil d'administration et organes de direction

Le **Conseil d'Administration** de PSA Banque France est composé de six membres nommés pour une durée renouvelable de 6 ans, soit trois membres choisis par chacun des deux actionnaires. Tous les trois ans une rotation de la Présidence du Conseil d'administration assurée par un administrateur non-exécutif fait l'objet d'une nomination à tour de rôle par l'un puis l'autre des deux actionnaires de PSA Banque France que sont Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque. L'alternance est intervenue pour la

première fois le 28 août 2017, la fonction de Président non exécutif étant depuis lors occupée par un administrateur désigné par Banque PSA Finance, en l'occurrence par M. Rémy Bayle.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de PSA Banque France, sous réserve des actes expressément réservés aux assemblées d'actionnaires ou qui sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration tels que listés

dans le pacte d'actionnaires signé entre les deux associés en date du 2 février 2015.

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Six Conseils d'Administration se sont tenus en 2018. La gouvernance du groupe PSA Banque France résulte de l'application des accords conclus entre les deux actionnaires et se conforme strictement aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Ainsi le Président avec son Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés exercent la surveillance de l'activité de PSA Banque France pilotée par le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, le Comité de Direction et les Comités opérationnels.

A ce jour, il n'existe aucun conflit d'intérêts entre les obligations des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe PSA Banque France. Il n'existe pas de conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires à

l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les mandats des administrateurs de PSA Banque France ne donnent pas lieu au versement de jetons de présence.

Il n'existe aucune délégation, en cours de validité ou utilisée au cours de l'exercice 2018, accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation, d'émission de capital ou de rachat d'actions.

PSA Banque France ne se réfère pas à un code de gouvernement d'entreprise. Toutefois PSA Banque France applique volontairement l'essentiel des recommandations du code AFEP-MEDEF sur le « gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ».

En application des dispositions de l'article L 225-37-4.1° du Code de Commerce, est présentée ci-après la liste de l'ensemble des mandats ou fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chacun des membres du Conseil d'Administration de la société PSA Banque France.

1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration

1.8.4.1 Conseil d'administration

Liste des mandats exercés ou expirés sur l'exercice 2018 par les Administrateurs de PSA Banque France et les Représentants Permanents d'Administrateurs.

Rémy BAYLE

Président du Conseil d'Administration

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

Directeur Général et Administrateur

- Banque PSA Finance (France)

Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV (France)

Jean-Paul DUPARC

Directeur Général

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Echéance du mandat : 2018

Né le : 16 mai 1968

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018

Directeur Général et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

Représentant permanent de la Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

- Conseil d'administration de la Compagnie pour la Location de Véhicules – CLV (France)

Laurent AUBINEAU**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 1^{er} septembre 2017

Echéance du mandat : 2020

Administrateur

Début de mandat : 28 août 2017

Né le : 29 décembre 1962

Début du mandat : 1^{er} juin 2017

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Directeur Général Délégué et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

Mandat expiré depuis le 13 décembre 2017**Administrateur**

- PSA Finance Belux (Belgique)

Ines SERRANO-GONZALEZ**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat: 2021

Née le 31 juillet 1965

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Directeur Général Délégué, Membre du Comité Exécutif et Administrateur**

- Santander Consumer Finance S.A. (Espagne)

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Banque S.A. (France)

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)
- Financiera El Corte Ingles, E.F.C. S.A. (Espagne)

Membre du Conseil de Surveillance

- Santander Consumer Bank AG (Allemagne)
- Santander Consumer Holding GmbH (Allemagne)

Martin THOMAS**Administrateur**

Début de mandat : 30 janvier 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 22 février 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)

Président du Directoire

- Santander Consumer Banque S.A. (France)

Arnaud de LAMOTHE**Administrateur**

Début de mandat : 8 février 2017

Echéance du mandat : 2021

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2018**Directeur Général Délégué**

- Banque PSA Finance (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers – CREDIPAR (France)
- Bank PSA Finance Rus (Fédération de Russie)
- PSA Financial Services Spain, E.F.C., SA (France)

Administrateur

- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)
- PEUGEOT CITROEN Leasing (Fédération de Russie)
- Banca PSA Italia SPA (Italie)
- PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni)
- OPEL Bank SA (France)

1.8.4.2 Comités

A. Le comité d'audit et risques

Au 31 décembre 2018, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

| Nom | Fonction au sein du groupe PSA Banque France |
|----------------------------------|--|
| Ines SERRANO-GONZALEZ, Président | Administrateur de PSA Banque France |
| Rémy BAYLE | Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France |
| Martin THOMAS | Administrateur de PSA Banque France |
| Arnaud de LAMOTHE | Administrateur de PSA Banque France |

B. Le comité des nominations

Au 31 décembre 2018, le comité des nominations est constitué des membres suivants :

| Nom | Fonction au sein du groupe PSA Banque France |
|------------------------------|--|
| Arnaud de LAMOTHE, Président | Administrateur de PSA Banque France |
| Rémy BAYLE | Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France |
| Martin THOMAS | Administrateur de PSA Banque France |
| Ines SERRANO-GONZALEZ | Administrateur de PSA Banque France |

C. Le comité des rémunérations

Au 31 décembre 2018, le comité des rémunérations est constitué des membres suivants :

| Nom | Fonction au sein du groupe PSA Banque France |
|------------------------------|--|
| Arnaud de LAMOTHE, Président | Administrateur de PSA Banque France |
| Rémy BAYLE | Président du Conseil d'Administration de PSA Banque France |
| Martin THOMAS | Administrateur de PSA Banque France |
| Ines SERRANO-GONZALEZ | Administrateur de PSA Banque France |

D. Le comité exécutif

Au 31 décembre 2018, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

| Nom | Fonction |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Jean-Paul DUPARC | Directeur Général |
| Laurent AUBINEAU | Directeur Général Délégué |
| Johnny AUDEBOURG | Responsable Organisation Informatique |
| Joaquin BERRAL CHACON | Directeur des Risques |
| Gregory BONNIN | Directeur des Ressources Humaines |
| Pedro CASTRO | Directeur Financier |
| Philippe CHAILLOUT | Directeur des Ventes |
| Carlos GARCIA HERRERO | Directeur de l'Audit |
| Philippe MEOT | Directeur des Opérations |
| Catherine NOGUIER | Secrétaire Général |
| Gilles PEREZ | Directeur du Recouvrement |
| Patrick POULETTY | Directeur Marketing et Digital |

1.8.5 Rémunérations

Rémunération des dirigeants

En vertu des dispositions légales prévues par l'article L.225-37-3 du Code de Commerce, PSA Banque France indique que les rémunérations et avantages en nature versés non par elle-même, mais par une société affiliée à ses mandataires sociaux durant l'exercice, s'établissent à la somme globale (brut fiscal) de 400 445,50 euros se décomposant comme suit :

- Rémunération fixe : 307 083,38 euros
- Rémunération variable : 67 677,45 euros
- Avantage en nature : 25 684,67 euros
- Eléments exceptionnels : 0 euros

Aucune rémunération n'a été versée par PSA Banque France à son Président sur l'exercice 2018, celui-ci exerçant un mandat rémunéré au sein d'une entité ayant le contrôle conjoint de PSA Banque France. L'information de sa rémunération, au titre de cet autre mandat, peut faire l'objet d'une publication par ladite entité.

Il en va de même des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société PSA Banque France qui exercent également un mandat au sein des entités du groupe Banco Santander et du groupe PSA, la contrôlant.

Rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque du groupe PSA Banque France

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier l'enveloppe globale des rémunérations supportées par la Société durant l'exercice 2018, aux vingt-sept personnes répondant aux critères définis à l'article L.511-71 du même Code, s'élève un montant global (brut fiscal) de 3 080 182,22 € se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 517 015,27 €, en rémunérations variables à hauteur de 319 782,62 € et au titre des avantages en nature à hauteur de 157 606,67 € et des éléments exceptionnels à hauteur de 85 777,66 €, étant ici précisé qu'aucun salarié ne perçoit une rémunération annuelle supérieure à 1 million d'euros.

Concernant le montant des rémunérations versées aux personnes identifiées comme « preneuses de risque » sur l'exercice 2018, qui ne sont toutefois pas salariées de la Société et qui exercent également un mandat au sein des entités ayant le contrôle de la Société, cette information peut faire l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Si la rémunération variable atteint un montant supérieur à un seuil, fixé à 50 000 euros sur l'exercice 2018, elle donne lieu à un étalement sur une durée de trois ans et peut pour partie prendre la forme d'un paiement en instruments financiers non monnayables pendant leur première année de détention.

PSA Banque France n'attribue aucune action ou stock option.

1.8.6 Politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de direction

PSA Banque France dispose d'une équipe de direction diversifiée qui constitue une source de valeur ajoutée et de performance pour l'entreprise.

En effet, en valorisant la représentation au sein de son conseil d'administration comme au sein de son comité de direction de différentes catégories socio-démographiques et de différentes compétences, appréciées sur des critères objectifs de résultats dans un souci de recherche de complémentarité, PSA Banque France fait de ces différences un atout et traduit ainsi la richesse générée par la mise en place depuis février 2015 en France, de l'accord de partenariat conclu entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

En étendant progressivement ces mêmes pratiques à l'ensemble de l'entreprise, PSA Banque France souhaite aussi favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

PSA Banque France a pour objectif de mettre en œuvre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

De même PSA Banque France veut tendre à moyen terme à une plus grande diversité en particulier à une mixité hommes/femmes au sein de son Comité de Direction ainsi que sur les postes à forte responsabilité visant à ce qu'ils soient occupés à plus de 10% par des femmes.

PSA Banque France est une entité détenue par deux actionnaires Banque PSA Finance et Santander Consumer Banque qui décident à parité la composition des trois membres du Conseil d'Administration qu'ils ont chacun la charge de nommer, sans que les accords qui lient ses deux actionnaires n'aient prévu de règles applicables en matière de politique de diversité du Conseil d'Administration.

Toutefois en qualité d'établissement de crédit régulé par la Banque Centrale Européenne et par l'ACPR, PSA Banque France se doit d'obtenir l'agrément de ses régulateurs pour chaque nouvelle nomination au sein du Conseil d'Administration, qui apprécie à cette occasion aussi la diversité de la composition du Conseil dans son ensemble selon les critères dits « fit & proper » en particulier en termes de complémentarité d'expérience, d'expertise, d'âge, etc.

1.8.7 Responsables du contrôle des comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Crystal Park, 63 rue de Villiers,
92200 Neuilly-sur-Seine,
société par actions simplifiée au capital de 2 510 460 €,
enregistrée au R.C.S. de Nanterre n° 672 006 483
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2022
Représentée au 31 décembre 2018 par Laurent Tavernier

Mazars

61 rue Henri Régnault,
92400 Courbevoie,
société anonyme au capital de 8 320 000 €, enregistrée
au R.C.S. de Nanterre n° 784 824 153
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie
régionale de Versailles
Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : exercice comptable 2019
Représentée au 31 décembre 2018 par Matthew Brown

1.8.8 Investissements

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

| Années | Cessions – dissolutions – fusions | Acquisitions |
|-------------|---|--|
| 2016 - 2018 | - | - |
| 2015 | 1 ^{er} mai 2015 : fusion absorption de SOFIRA dans CREDIPAR | 30 janvier 2015 : acquisition de CREDIPAR et SOFIRA |
| 2014 | - | - |

1.8.9 Conventions intra-groupe

Le groupe PSA Banque France bénéficie de prestations de soutien réalisées par Banque PSA Finance au titre de contrats de services portant notamment sur la comptabilité et les services informatiques. En outre, le groupe PSA Banque France est engagé avec Santander Consumer Banque comme avec certaines autres entités du groupe Santander en ce qui concerne certaines prestations de services telles que l'audit interne, la supervision, l'évaluation et le monitoring des risques.

En dehors de ces contrats de prestations de services conclus en 2015 par PSA Banque France avec l'un ou l'autre de ses actionnaires ou l'une de leur société affiliée, contrats qui ont poursuivi leurs effets sur l'exercice 2018, aucune nouvelle convention n'est intervenue en 2018 entre la Société, l'un de ses actionnaires ou l'un de ses mandataires sociaux.

1.8.10 Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale du 14 mars 2019, telles que proposées par le Conseil d'Administration du 26 février 2019 s'agissant des comptes sociaux et consolidés de PSA Banque France

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 116 492 261,46 €.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes sociaux et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice 2018, du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Troisième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2018 préparés selon le référentiel IFRS, qui font ressortir un produit net bancaire de 491 678 K€, approuve ces comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Quatrième résolution : Approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et du rapport général des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2018, du rapport de gestion Consolidé du Conseil d'Administration pour ce même exercice et du rapport général des Commissaires aux comptes sur ces mêmes comptes, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration.

Cinquième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 452 176 127,05 €, constitué du bénéfice de l'exercice 2018 pour 116 492 261,46 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau antérieur" s'élevant à la somme de 335 683 865,59 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable

- Au « report à nouveau » 336 030 524,91 €
- Aux actions 116 145 602,14 €

Un dividende de **12,83 €** par action sera mis en paiement à l'issue l'Assemblée Générale. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 10,24€ a été versé au titre de l'exercice 2017, qu'un dividende de 7,92 € a été versé au titre de l'exercice 2016 et qu'un dividende de 16,58 € a été versé au titre de l'exercice 2015.

Sixième résolution : Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve ce rapport.

Septième résolution : Enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel

Conformément à l'article L.511-73 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale est consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes travaillant pour la Société visées à l'article L.511-71 du même Code durant l'exercice 2018.

La Société indique qu'il a été versé en 2018, non pas par elle-même mais par une société affiliée, aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier incluant les preneurs de risques évalués au nombre de 27 personnes, un montant global (brut fiscal) de 3 080 182,22 € se décomposant en rémunérations fixes à hauteur de 2 517 015,27 €, en rémunérations variables à hauteur de 319 782,62 € et au titre des avantages en nature à hauteur de 157 606,67 €.

Le montant des rémunérations versées aux personnes visées par l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier qui exercent également un mandat au sein des entités mères contrôlant la Société, n'est pas intégré dans les montants susvisés et fait l'objet d'une publication par celles-ci conformément à leur réglementation applicable.

Huitième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

1.9 Déclaration de Performance Extra-Financière

1.9.1 Stratégie de Développement Durable du groupe PSA Banque France

Détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et par Santander Consumer Banque depuis le 2 février 2015, PSA Banque France et les sociétés qui lui sont affiliées, CREDIPAR et CLV, intègrent la dimension « Développement Responsable » aussi bien à leur stratégie moyen et long terme que dans leurs opérations au quotidien.

En sa qualité de financière de marque, PSA Banque France accompagne activement la stratégie d'électrification des gammes Peugeot, Citroën et DS et leurs offres de mobilité durable en concevant et commercialisant auprès de la clientèle des dites marques des offres spécifiques de financement et de services répondant à cette exigence nouvelle de mobilité et prenant ainsi en compte les risques environnementaux.

La responsabilité sociétale du groupe PSA Banque France s'articule autour de son capital humain en privilégiant l'emploi stable qui favorise l'engagement, la motivation et les compétences des équipes implantées au lieu du siège social à Gennevilliers et sur 3 agences régionales ainsi qu'à Poissy où est basée l'activité Free2Move Lease, la structure de Location Longue Durée (LLD) interne au Groupe PSA. Le management de proximité et la transversalité sont favorisés par une implantation en tout open space, y compris pour les dirigeants dont aucun ne dispose de bureau individuel.

La Direction Générale a déployé depuis le début 2017 cinq valeurs (transparence, respect, culture du résultat, créativité et enthousiasme) qui sont déclinées au niveau des dirigeants, des managers et des

collaborateurs et sensibilisent l'ensemble de l'entreprise à développer des comportements qui contribuent à la réussite de l'entreprise et à ses engagements tout particulièrement de satisfaction de ses clients.

Le respect de standards d'intégrité les plus élevés est demandé aux collaborateurs à qui une charte éthique actualisée a été diffusée à la mi-2018 et qui à l'issue de cette communication ont tous eu à réaliser une formation anti-corruption.

La politique RH de PSA Banque France vise à privilégier la gestion dynamique des parcours et à prioriser la mobilité interne des collaborateurs tout en promouvant l'égalité homme/femme. Le déploiement du télétravail ouvert à une large catégorie de collaborateurs permet aux collaborateurs qui en ont fait le choix d'optimiser leur qualité de vie professionnelle / personnelle. Des enquêtes périodiques réalisées auprès des collaborateurs permettent de disposer d'indicateurs s'agissant de l'adhésion des équipes aux valeurs de PSA Banque France et de mettre en place les actions correctrices si nécessaire.

La mise en action de ces dimensions combinées fait du groupe PSA Banque France un acteur essentiel de l'évolution des nouveaux comportements sociétaux, répondant ainsi au mieux aux nouvelles attentes des agents économiques que sont ses clients finaux particuliers et entreprises et les réseaux de distribution automobile des marques Peugeot, Citroën et DS.

1.9.2 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaire du groupe PSA Banque France est fondé sur sa proximité avec les trois marques historiques du Groupe PSA et leurs réseaux de distribution avec l'ambition grâce à des solutions

innovantes de financement et de services de faciliter l'accès à des propositions de mobilité pour un plus grand nombre de clients.

MODÈLE D'AFFAIRES

| | | | | |
|-----------------------|---|--|---|---|
| Atouts | Humains | Plus de 700 000 clients | 850 collaborateurs | |
| | Financiers | 1,3 Md€ de capitaux propres | 2,25 Md€ de dépôts clientèle particuliers | 8,6 Mds€ de financement externes |
| | Modèle | Partenaire financier du réseau des marques Peugeot, Citroën et DS | Partenariat avec Santander Consumer Finance depuis 2015 | |
| Business model | Croissance profitable et pérenne | Engagement auprès de nos clients avec des offres adaptées à leurs besoins | Transformation Digitale | |
| | | Engagement de nos salariés | | |
| Impacts | Clients | Taux de pénétration : 29,2% | Taux de fidélisation : 92% | |
| | Collaborateurs | 57% de collaborateurs engagés | 41% de cadres femmes | Formation des collaborateurs : 25,2 heures en moyenne |
| | Solidité financière | Ratio CET1 : 12,1% Ratio de levier : 8,1% | Coût du risque modéré : 0,13% | |
| | Environnement | Financement des véhicules propres (électriques et hybrides) | Dématérialisation des échanges avec le déploiement de la signature électronique | |

1.9.3 Cartographie des principaux risques et enjeux extra-financiers avec tableau de synthèse des indicateurs associés

LISTE DES PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES ATTACHÉS AU SECTEUR D'ACTIVITÉ DE PSA BANQUE FRANCE AVEC LEUR DÉFINITION ET LE SUIVI D'INDICATEURS ASSOCIÉS

| Enjeux & risques | Objectifs | Réalisations | Indicateurs | 2017 | 2018 |
|--|--|--|---|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | | | | | |
| Éthique des affaires | Promouvoir une culture déontologique et éthique pour l'ensemble des collaborateurs | Code de conduite Charte éthique Lutte contre le blanchiment/financement du terrorisme et la corruption Dispositif de signalement (lanceurs d'alerte) | Non-conformité réglementaire Suivi des formations par les collaborateurs : - sur la lutte contre le blanchiment : - sur la lutte contre la corruption : | 0 97% - | 0 96% 94% |
| 2 | | | | | |
| Satisfaction client | Fidélisation client Octroi responsable de crédits | FRC (First Contact Resolution) Espace client web personnel Système de scoring et accompagnement des clients fragiles | Taux de fidélisation (% de financements sur les véh. neufs financés renouvelés) Part de satisfaction enquête concessionnaires (% satisfaits et très satisfaits) | 89% 85% | 92% 86% |
| 3 | | | | | |
| Égalité, diversité et qualité de vie au travail | Engagement des salariés Bien-être au travail | Accords relations sociales dont accord d'adhésion relatif à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées Répartition hommes/femmes Enquête engagement et adhésion aux valeurs des collaborateurs Développement du télétravail | Part des femmes parmi les cadres Part des collaborateurs engagés (vis-à-vis de l'entreprise selon enquête annuelle) Nombre de télétravail Taux absentéisme maladie rémunéré (hors maternité et arrêt pour accident du travail) | 42% 46% 53 2,3% | 41% 57% 92 2,4% |
| 4 | | | | | |
| Développement personnel et employabilité | Faciliter l'adaptation des salariés aux évolutions des métiers | Programmes de formation Outil digital d'évaluation des compétences avec Plan de Développement Personnel (PDP) Charte mobilité | Nombre d'heures de formation par collaborateur Turnover (y compris départs à la retraite et restructuration agences) | 19,5h 10,6% | 25,2h 11,9% |
| 5 | | | | | |
| Accompagner la transition énergétique et lutter contre le changement climatique | Promotion des offres de mobilité Financement des offres de mobilités éco-responsables Dématérialisation des échanges | Offre de mobilité urbaine (F2ML) Produits innovants comme ceux basés sur la conduite raisonnée ("Pay how you drive") Financement de véhicules électriques / hybrides Réduction de la consommation de papier avec la signature électronique | Financement de véhicules électriques (% de financements sur les véh. électriques livrés neufs) Part des contrats signés électroniquement (% de l'éligible à la e-signature) (*) en décembre 2018 | 48% - - | 68% 45% ^(*) |

1.9.4 Politiques et diligences

1.9.4.1 Enjeux sociaux

Dans le domaine RH, le groupe PSA Banque France applique une politique qui s'inscrit dans une proximité forte avec les managers et les collaborateurs afin de générer une agilité et une meilleure réactivité concernant les problématiques de santé/sécurité et bien-être au travail, de dialogue social, de promotion de la diversité, de la gestion de l'emploi et du développement des compétences via des actions de formations toujours plus nombreuses et ciblées dont 8 formations obligatoires réalisées par les collaborateurs de l'entreprise en 2018 (dont le lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, l'anticorruption, une sensibilisation aux enjeux de la nouvelle réglementation sur les données personnelles, ...).

Le groupe PSA Banque France utilise certains outils SIRH du Groupe PSA mis à disposition de l'ensemble des salariés visant à améliorer les interfaces RH et la gestion des compétences : gestion des absences, entretien de performance, entretien de développement individuel avec le plan de développement personnel et des modules d'auto-formation.

Un parcours de formation pour l'ensemble des managers a été initialisé en 2018 et va se dérouler sur 3 ans en 5 modules (communication, organisation, animation de son équipe, construction de la motivation et hisser les compétences) afin de promouvoir le

management collaboratif en donnant les outils managériaux nécessaires à la réussite des ambitions stratégiques de la société. Les managers de PSA Banque France doivent faire preuve d'exemplarité et incarner ses valeurs au quotidien. PSA Banque France veille également à identifier, former et promouvoir les managers de demain. Un questionnaire à 360° a été déployé en 2018 pour tous les dirigeants et les managers et a permis à chacun d'eux de voir comment ils étaient perçus par leurs collaborateurs, leurs pairs et leur hiérarchie. La consolidation de ces résultats permet à la fonction RH d'orienter l'évolution des pratiques managériales.

En 2018, un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle, la diversité et la qualité de vie au travail a été signé qui promeut l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la diversité, le droit à la déconnexion ainsi que le principe de non-discrimination et la qualité de vie au travail incluant la flexibilité offerte par le télétravail ainsi que, pour certaines catégories de collaborateurs n'ayant pas choisi le télétravail classique, la mise à disposition de 15 jours de télétravail par an dit « travail agile », toujours pour mieux concilier l'équilibre entre la vie personnelle et professionnelle.

1.9.4.2 Emplois

Le groupe PSA Banque France est un employeur responsable. Il s'est engagé à garder ses talents. L'ancienneté moyenne constatée est de 17 années et atteste de l'attention particulière apportée à chaque collaborateur pour évoluer au sein de l'entreprise ou de ses deux maisons mères et lui garantir l'égalité des

chances. En 2018, 93 embauches en CDI et transferts venant de sociétés du groupe ont été réalisés.

Une charte de la mobilité et un guide du recruteur explique les principes sociaux et éthique prônés par le groupe PSA Banque France.

1.9.4.3 Relations sociales

Cinq accords ont été signés en 2018 :

- Accord 2018 relatif à la participation et à l'intéressement signé par 3 organisations syndicales le 29/09/2018 ;
- Accord relatif aux salaires 2018 signé par 3 organisations le 26/04/2018 ;
- Accord relatif à la mise en place des nouvelles IRP et à l'exercice du droit syndical le 20/09/2018 ;
- Accord relatif à l'égalité professionnelle, la diversité et la qualité de vie au travail le 28/06/2018 ;
- Protocole préélectoral en vue des élections professionnelles du Comité Social et Economique le 29/10/2018.

Ci-dessous les accords existants :

- Régime de prévoyance ;
- Remboursements complémentaires des frais médicaux ;
- Mise en œuvre de la réduction du temps de travail ;
- Accord relatif à la maladie des cadres ;
- Garde d'enfant malade à domicile – Congé pour enfant malade ;
- Accord relatif à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

1.9.5 Enjeux environnementaux

1.9.5.1 Politique générale en matière d'environnement

Le groupe PSA Banque France met en place des actions ponctuelles pour prendre en compte les questions environnementales.

Depuis plusieurs années déjà, le groupe PSA Banque France affirme son engagement et mène des actions dans le cadre du développement durable et de l'environnement.

Elles se traduisent par :

- La collecte en vue de leur recyclage de certains déchets (piles, encre, papier...),
- La souscription d'un bail vert dans un immeuble classé éco-responsable,
- La réduction des espaces d'archivage,
- La conduite de projets de dématérialisation,
- Le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage.

D'une façon générale, le groupe PSA Banque France intègre autant qu'il se peut, dans ses décisions, les aspects écologiques et l'efficacité énergétique de ses projets.

Ainsi, le transfert du siège de CREDIPAR en octobre 2016 marque un virage important dans l'engagement du groupe sur le développement durable et l'environnement abordé depuis plusieurs années et qui l'a mené à choisir un bâtiment neuf certifié NF Bâtiment Tertiaire – répondant aux normes BBC /HQE :

- Le Bâtiment du siège est équipé d'une centrale GTC (Gestion Technique Centralisée) pour les équipements des postes de chauffage, climatisation, plomberie, éclairage et autre CFO (Courant Fort). Elle permet de programmer et de piloter à distance les équipements du site automatisés de manière efficace et économique et d'avoir également en temps réel la centralisation des alarmes techniques.
- Le Restaurant Inter Entreprise est un « Restaurant Vert ». Une attention particulière est portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire en partenariat avec le prestataire de restauration collective sur les sites d'Ile de France.

- L'eau chaude sanitaire du RIE est assurée par des ballons de stockage biénergie (solaire et résistance électrique).
- Une bache de récupération des eaux pluviales de 170m3 assure le besoin en eaux pour les espaces verts.
- Une organisation du tri sélectif (le papier et DIB (Déchets Industriels Banaux)) est en place : apport volontaire à des points de collecte.

Concernant les consommables :

- Des campagnes de sensibilisation sur la bonne utilisation du papier, ainsi que la mise en place d'un système de gestion des impressions sur les imprimantes partagées permettent de maîtriser la consommation de papier (recto/verso, format A4 et impression noire par défaut, impression à la demande sécurisée, accès moyen d'impression couleur limité à quelques utilisateurs).
- Les donneurs d'ordres du groupe PSA Banque France ou émetteurs d'imprimés, privilégient les papiers provenant de forêts gérées de manière durable (labels PEFC (Promouvoir la Gestion Durable de la Forêt) ou FSC (Conseil de Soutien de la Forêt) et confient, pour une large part, leurs travaux d'impression aux imprimeurs certifiés « IMPRIM'VERT » (utilisateurs d'encre à base « végétal ») et/ou PEFC et/ou FSC. Depuis 2006, le groupe PSA Banque France déclare annuellement les tonnages des imprimés qu'elle émet ou fait mettre sur le marché, auprès de CITEO. En tant qu'adhérent, PSA Banque France appose depuis 2014, la boucle papier CITEO sur certains imprimés émis.
- En 2013, le papier utilisé est passé de 80 gr à 75 gr.
- La récupération des cartouches d'encre et de piles est assurée par une société extérieure.

Dans le cadre de la rationalisation des déplacements, le groupe PSA Banque France encourage l'utilisation de réunions à distance (audioconférences), a mis en place le télétravail fin 2015 et propose aux collaborateurs, sur le site Intranet, un espace de covoiturage.

1.9.5.2 Innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux

La prévention des risques environnementaux est au cœur des innovations technologiques de CREDIPAR. Le déploiement automatisé de la Gestion Pro Active des contrats de Location Longue Durée, la proposition de l'option de Services Connectés sur trois niveaux en série ou en après-vente sur le véhicule permettent aux gestionnaires de flottes automobiles d'animer, d'encourager leurs conducteurs à avoir une conduite responsable. Elle génère une réduction de la consommation, moins d'émissions polluantes, moins

de stress au volant, une réduction du nombre d'accidents.

Avec son offre d'assurance automobile, la solution « Pay How You Drive » (Payez en fonction de votre conduite) proposée sur la gamme Peugeot puis étendue aux marques Citroën et DS sur le premier trimestre 2019 permet au client particulier assuré grâce à la compagnie d'assurance du Groupe PSA, « PSA Assurance », de baisser sa prime grâce à une conduite responsable. D'ores et déjà, lorsque le véhicule a des équipements de sécurité de type ADAS

(Advanced driver-assistance systems = systèmes d'aide à la conduite) la prime s'en trouve optimisée.

CREDIPAR a engagé plusieurs projets de digitalisation visant à dématérialiser les échanges avec les clients et les réseaux de distribution, dans une démarche zéro papier.

Une solution de signature électronique des contrats de financement, sur le lieu de vente, a été déployée en 2018, réservée pour l'instant à la clientèle des particuliers, cette solution de signature électronique vise à réduire de manière significative l'utilisation du papier, les contrats signés n'étant plus imprimés mais mis à disposition des clients dans un coffre-fort électronique personnalisé. Au second

trimestre 2019, elle sera disponible pour les clients de type petites et moyennes entreprises avec un signataire identifié physiquement.

L'espace web Client voit son nombre d'adhérents augmenter continuellement, en permettant aux clients particuliers de consulter leurs contrats de financement ainsi que leurs données personnelles et d'effectuer des demandes d'actes de gestion, de mise à jour de leurs données personnelles, d'obtention d'un décompte ou du tableau d'amortissement de façon dématérialisée sur support durable. A chaque souscription de contrat le nouveau client est invité à créer son espace de manière simple et conviviale.

1.9.6 Enjeux sociétaux

1.9.6.1 Promotion des offres de mobilité

En 2018, PSA Banque France via sa filiale détenue à 100%, CREDIPAR a participé activement à l'offre de Mobilité du Groupe PSA : Free2Move. Free2Move met en œuvre l'ambition du Groupe PSA de devenir le fournisseur préféré de mobilité à l'échelle mondiale en 2030. Elle vise à proposer aux clients, particuliers comme entreprises, un ensemble de solutions de mobilité le plus complet et pratique, au plus proche de leurs besoins. CREDIPAR est un des piliers de l'offre Free2Move Lease, l'offre de Location Longue Durée du Groupe PSA intégrée dans l'offre de Mobilité comme un Service et non comme un simple outil de financement.

Avec un parc de 219 000 véhicules en Location Longue Durée, CREDIPAR est un acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en France, figurant à la quatrième place du marché français (source SESAMLLD).

Les solutions de financement de flottes de véhicules permettent aux entreprises, d'opter soit pour un loyer variable en fonction du kilométrage réalisé, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site extranet « Interparc » est proposé aux

entreprises clientes afin de permettre à leurs gestionnaires de parc de maîtriser en temps réel, le coût d'utilisation des véhicules - TCO, total cost of ownership -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...).

PSA Banque France s'inscrit dans l'esprit des start-up dont l'objectif est de faciliter la mobilité entre particuliers et met en place des offres de financements dédiées au service d'autopartage de Citroën en partenariat avec Travel Car « Earn&Drive ». Le concept est de proposer au particulier de louer sa voiture pendant qu'elle stationne dans un parking. Les bénéfices de la location permettent au client de réduire le coût de son financement.

A partir de 2019, tous les nouveaux modèles des trois marques proposeront au client final la possibilité d'une propulsion électrique ou hybride. PSA Banque France va accompagner l'électrification de la gamme du Groupe PSA en mettant en place une solution de financement à la mobilité innovante.

1.9.6.2 Loyauté des pratiques

Afin de promouvoir les concepts de développement responsable et d'entreprise, les principales valeurs qui doivent régir l'activité des collaborateurs ont été définies dans une Charte Ethique en 2016 actualisée en 2018. Cette ambition se traduit par des engagements collectifs pris envers les principales contreparties et notamment les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les partenaires.

Officialisés dans les politiques internes, ces engagements sur le développement responsable, formalisés par des règles de conduite éthique, encadrent les actions du groupe PSA Banque France notamment dans les domaines de la responsabilité sociale et environnementale, de la qualité, de l'information financière et de la communication.

Ces règles couvrent :

- Le respect de la loi ;
- Le respect des personnes et de l'environnement ;
- Le respect des clients ;
- La protection des données à caractère personnel ;
- Le respect du dispositif de maîtrise des risques de sécurité des systèmes d'information pour une plus grande lutte contre la cybercriminalité ;
- Le respect du groupe PSA Banque France et de ses actionnaires.

Tous les collaborateurs doivent appliquer ces règles de bonne conduite dans l'exécution de leurs tâches. La violation de ces règles peut entraîner des sanctions pour infraction au droit du travail, outre toutes celles prévues par le droit administratif ou le droit pénal qui pourraient résulter d'une telle violation.

1.9.6.3 Actions engagées pour prévenir la corruption

En conformité avec la loi n°2016-1691, dite « loi Sapin II », relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le Groupe PSA Banque France a renforcé son dispositif destiné à prévenir et à détecter des faits de corruption ou de trafic d'influence en France ou à l'étranger. De nouvelles procédures ont été approuvées en Conseil d'Administration et appliquées au sein de la Société comme la Procédure et son manuel de prévention des délits, une procédure de lutte contre la corruption et un modèle de contrôle interne en matière de prévention des risques et des délits. Une évaluation de l'exposition du Groupe PSA Banque France à l'ensemble de ces risques a été effectuée et n'a pas mis en évidence de défaillance majeure.

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) en place depuis 2014 a été encore renforcé avec l'actualisation en 2018 de la procédure cadre, un dispositif de formation de tous les collaborateurs est en place et tous les collaborateurs ont eu à compléter un quizz pour vérifier la bonne acquisition des connaissances. Enfin, un ensemble de contrôles est en place, portant sur les risques identifiés pour chaque

processus opérationnel. A ce titre, le Groupe PSA Banque France dispose notamment des outils de détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs. La qualité de Personne Politiquement Exposée (PPE) est également systématiquement contrôlée afin de mettre en place les diligences requises, en particulier en matière d'identification et de provenance de fonds.

Le groupe PSA Banque France a mis en place en conformité avec l'arrêté du 3 novembre 2014, un dispositif de recueil des signalements à l'intention de tous ses collaborateurs quel que soit la nature de leur lien contractuel qui permet à tout salarié du groupe de porter à la connaissance du responsable de la conformité toute situation de non-conformité liée aux activités ou d'éventuels dysfonctionnements dont il aurait connaissance. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par les procédures internes (décrivant les attendus à l'égard de chaque collaborateur notamment en termes de fiabilité des informations fournies, de respect de la loi, de respect du client, de l'entreprise et des personnes), et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et les conflits d'intérêt.

1.9.6.4 Actions engagées pour prévenir l'évasion fiscale

La politique fiscale du groupe PSA Banque France obéit à des règles de transparence et de responsabilité. Elle repose sur les principes suivants :

- La politique fiscale est en permanence conforme aux lois et règlements applicables. Elle est guidée par la législation et la réglementation nationales auxquelles le Groupe est soumis en France, ainsi que les normes internationales de référence (dont les principes directeurs de l'OCDE), dans leur esprit comme dans leur lettre. Les déclarations fiscales, les paiements des impôts et taxes ainsi que la tenue de la comptabilité ou du reporting fiscal sont effectués en conformité avec l'ensemble de ces règles ;
- Le groupe traite avec intégrité et transparence toutes les questions fiscales. Il s'efforce de maintenir des partenariats constructifs avec les autorités fiscales afin d'optimiser les délais de traitement des dossiers. La législation et les procédures fiscales sont cependant des domaines complexes et, en cas d'interprétations différentes des textes ne pouvant pas être résolues rapidement et de façon satisfaisante avec les autorités fiscales, le Groupe utilise toutes les

voies de recours disponibles afin de faire prévaloir sa position ;

- Le groupe gère les affaires fiscales de manière pro-active :
 - il n'a pas recours à des structures ou montages artificiels qui ne répondraient pas à l'intention du législateur et seraient utilisés à des fins d'évasion fiscale ;
 - il cherche à répondre à deux objectifs : optimiser la création de valeur pour ses actionnaires et se conformer pleinement à toutes les obligations légales et réglementaires pertinentes, en ligne avec les attentes des différentes parties prenantes.
- La politique fiscale menée par le Groupe témoigne également de sa responsabilité. Il s'acquitte spontanément des montants des taxes et impôts légalement dus dans le cadre de la réalisation normale de son activité.

1.9.6.5 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

De plus dans le cadre de la réglementation relative à la protection des consommateurs, des formations sont dispensées aux nouveaux collaborateurs en vue de les sensibiliser pleinement au devoir d'information et de conseil des clients.

La distribution de crédits à la consommation, qui représente près de 70% du total des crédits distribués,

fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs.

Le groupe PSA Banque France dispose d'un processus de détection de ses clients particuliers en situation de fragilité financière en application de la Charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement adoptée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises

d'investissement (AFECEI). Ce dispositif mis en œuvre en après-vente et au recouvrement permet, selon des critères prédéfinis, d'identifier précocement les clients fragiles, de les accompagner et de trouver des solutions internes qui évitent l'aggravation de leur situation financière. Les collaborateurs concernés par ce dispositif bénéficient annuellement d'une formation spécifique.

Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, le groupe PSA Banque France a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif impose de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.

PSA Banque France adhère au système de médiation de la Fédération des Banques Françaises. Sa filiale à 100%, CREDIPAR adhère de son côté au système de médiation mis en œuvre par l'Association française des Sociétés Financières – ASF – et mentionne, dans ses contrats de financement, les coordonnées de ce Médiateur indépendant ainsi que

celles de son Département Consommateurs en charge du traitement des réclamations. Toute réponse négative du Département Consommateurs à la réclamation du client particulier donne lieu à communication des coordonnées du Médiateur indépendant.

PSA Banque France via sa filiale, CREDIPAR a adhéré à « l'Accord sur le recouvrement amiable en crédit à la consommation » conclu entre l'ASF et différentes associations de consommateurs et qui vise à garantir aux clients la mise en œuvre d'un certain nombre de règles de bonne conduite (progressivité dans la démarche de recouvrement, respect de la confidentialité et de la vie privée, transparence des relations avec le client) et privilégie, en conséquence, les réaménagements amiables de créances en cas d'impayés non régularisés.

PSA Banque France par l'intermédiaire de sa filiale CREDIPAR, participe au sein de l'ASF à des groupes de travail sur la protection des consommateurs (emprunteurs) et la lutte contre le surendettement.

Le groupe PSA Banque France interroge désormais ses clients en ligne pour augmenter encore leur satisfaction et améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi en 2018, ce sont plus de 28 000 clients qui ont répondu. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible.

1.9.6.6 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Le groupe PSA Banque France veille à lutter contre l'exclusion sociale et à promouvoir le respect des droits de l'Homme en favorisant :

- L'égalité hommes-femmes ;

- La diversité du recrutement de ses collaborateurs ;
- La formation au monde du travail des jeunes par l'embauche en 2018 de 45 apprentis/alternants en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

1.9.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

PSA BANQUE FRANCE

Société Anonyme

9 rue Henri Barbusse
92230 Gennevilliers

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

Société anonyme au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

PSA BANQUE FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société PSA Banque France, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants²:
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁴ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

² Taux de fidélisation ; part de satisfaction enquête concessionnaires ; part des femmes parmi les cadres ; part des collaborateurs engagés ; taux absentéisme maladie rémunéré ; nombre d'heures de formation par collaborateur ; *turnover* ; financement de véhicules électriques ; part des contrats signés électroniquement.

³ **PSA Banque France.**

⁴ **Informations qualitatives** relatives aux parties suivantes : « innovations technologiques des produits au service de la prévention des risques environnementaux » ; « mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs » ; « mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs ».

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre décembre 2018 et février 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 13 mars 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt
Associé

2

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

| | | |
|-----|---|-----|
| 2.1 | Bilan consolidé | 60 |
| 2.2 | Compte de résultat consolidé | 61 |
| 2.3 | Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 62 |
| 2.4 | Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 62 |
| 2.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés | 63 |
| 2.6 | Notes aux états financiers consolidés | 64 |
| 2.7 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 108 |

2.1 Bilan consolidé

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Actif | | | |
| Caisse, banques centrales | 4 | 329 | 365 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 5 | 1 | 2 |
| Instruments dérivés de couverture | 6 | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | 3 | - | - |
| Titres au coût amorti | 3 | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti | 7 | 668 | 525 |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 8 et 28 | 11 813 | 10 214 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 25.1 | 1 | (3) |
| Actifs d'impôts courants | 29.1 | 2 | 19 |
| Actifs d'impôts différés | 29.1 | 1 | - |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 9 | 329 | 258 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Immobilisations corporelles | 10 | 9 | 10 |
| Immobilisations incorporelles | | - | - |
| Ecarts d'acquisition | | - | - |
| Total de l'actif | | 13 153 | 11 390 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Passif | | | |
| Banques centrales | | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 11 | 3 | - |
| Instruments dérivés de couverture | 12 | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 13 | 3 764 | 3 804 |
| Dettes envers la clientèle | 14 | 2 518 | 2 154 |
| Dettes représentées par un titre | 15 | 4 574 | 3 334 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 25.1 | - | - |
| Passifs d'impôts courants | 29.1 | 11 | 4 |
| Passifs d'impôts différés | 29.1 | 329 | 280 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 16 | 473 | 458 |
| Provisions | | 21 | 25 |
| Dettes subordonnées | | 155 | 155 |
| Capitaux propres | | 1 305 | 1 176 |
| - Capitaux propres part du groupe | | 1 305 | 1 176 |
| - Capital et réserves liées | | 757 | 757 |
| - Réserves consolidées | | 550 | 421 |
| - dont résultat net - part du groupe | | 218 | 167 |
| - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | (2) | (2) |
| - Intérêts minoritaires | | - | - |
| Total du passif | | 13 153 | 11 390 |

2.2 Compte de résultat consolidé

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 Proforma (1) |
|---|--------------|-------------------|------------------------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 22 | 418 | 388 |
| Intérêts et charges assimilées | 23 | (59) | (57) |
| Commissions (produits) | 24 | 129 | 115 |
| Commissions (charges) | 24 | (4) | (3) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 25 | 1 | 5 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres | | - | - |
| Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti | | - | - |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | - | - |
| Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat | | - | - |
| Produit net des activités d'assurance | | - | - |
| Produits des autres activités | 26 | 22 | 14 |
| Charges des autres activités | 26 | (15) | (11) |
| Produit Net Bancaire | | 492 | 451 |
| Charges générales d'exploitation | 27 | (154) | (145) |
| - Personnel | | (68) | (62) |
| - Autres charges générales d'exploitation | | (86) | (84) |
| Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | 10 | (2) | (2) |
| Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés | | - | - |
| Résultat brut d'exploitation | | 336 | 304 |
| Coût du risque de crédit | 28 | (14) | (32) |
| Résultat d'exploitation | | 322 | 272 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | - | - |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | | - | - |
| Charges des engagements sociaux | | - | - |
| Produits des engagements sociaux | | - | - |
| Autres éléments hors exploitation | | (1) | (10) |
| Résultat avant impôt | | 321 | 262 |
| Impôt sur les bénéfices | 29.2 et 29.3 | (103) | (94) |
| Résultat net | | 218 | 167 |
| - dont intérêts minoritaires | | - | - |
| - dont part du groupe | | 218 | 167 |
| Résultat par action (en euros) | | 24,08 € | 18,49 € |

(1) Les évolutions de la présentation du compte de résultat au niveau du PNB sont détaillées en note 3.1.2

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | | | 31.12.2017 | | |
|--|--------------|--------|--------------|--------------|--------|--------------|
| | Avant impôts | Impôts | Après impôts | Avant impôts | Impôts | Après impôts |
| Résultat net | 321 | (103) | 218 | 262 | (94) | 167 |
| - dont intérêts minoritaires | | | - | | | - |
| Éléments recyclables par résultat | | | | | | |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - |
| - dont évaluation reprise en résultat net | - | - | - | - | - | - |
| - dont évaluation directe par capitaux propres | - | - | - | - | - | - |
| Éléments non recyclables par résultat | | | | | | |
| Écarts actuariels sur engagements de retraite | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | - | - | - |
| - dont intérêts minoritaires | | | | | | |
| Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | 321 | (103) | 218 | 262 | (94) | 167 |
| - dont intérêts minoritaires | | | - | | | - |
| - dont part du groupe | | | 218 | | | 167 |

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| (en millions d'euros) | Capital et réserves liées | | | | Ecarts d'évaluation - Part du groupe | | | Capitaux propres part des minoritaires | Total capitaux propres consolidés |
|---|---------------------------|--|-----------------------------------|----------------------|---|---|---------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Capital | Primes d'émission, d'apport et de fusion | Réserve légale et autres réserves | Réserves consolidées | Ecarts actuariels sur engagements de retraite | Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | Capitaux propres part du groupe | | |
| Au 31 décembre 2016 | 145 | 593 | 5 | 339 | (2) | - | 1 080 | - | 1 080 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | 13 | (13) | - | - | - | - | - |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | 167 | - | - | 167 | - | 167 |
| Dividendes versés à Santander Consumer Finance | - | - | - | (36) | - | - | (36) | - | (36) |
| Dividendes versés à Banque PSA Finance | - | - | - | (36) | - | - | (36) | - | (36) |
| Au 31 décembre 2017 | 145 | 593 | 19 | 421 | (2) | - | 1 176 | - | 1 176 |
| Impact first time application IFRS 9 | | - | - | 4 | - | - | 4 | - | 4 |
| Au 01 janvier 2018 | 145 | 593 | 19 | 425 | (2) | - | 1 180 | - | 1 180 |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - | - | - | 218 | - | - | 218 | - | 218 |
| Dividendes versés à Santander Consumer Finance | - | - | - | (46) | - | - | (46) | - | (46) |
| Dividendes versés à Banque PSA Finance | - | - | - | (46) | - | - | (46) | - | (46) |
| Au 31 Décembre 2018 | 145 | 593 | 19 | 550 | (2) | - | 1 305 | - | 1 305 |

Sur le plan juridique :

Au 31 décembre 2014, le capital social de PSA Banque France était de 9 600 000 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 600 000 actions.

Au 31 décembre 2015, le capital social de PSA Banque France était de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il était divisé en 9 052 658 actions.

Pour mémoire, le 30 janvier 2015 ont été constatées chez PSA Banque France :

- une augmentation de capital pour un montant de 131 627 216 euros, par voie d'émission de 8 226 701 actions ordinaires nouvelles d'une valeur de 16 euros chacune en rémunération des apports en nature (apport des titres SOFIRA et CREDIPAR par Banque PSA Finance) ;
- une prime d'apport d'un montant de 722 082 615,23 euros correspondant à la différence entre la valeur des apports, soit 853 709 831,23 euros, et la valeur nominale des actions émises en rémunération des apports, soit 131 627 216 euros ;
- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3 615 312 euros par voie d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 225 957 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, assortie d'une prime d'émission totale de 19 832 904,52 euros.

Depuis le 31 décembre 2016, le capital social de PSA Banque France est de 144 842 528 euros, intégralement libéré ; il est divisé en 9 052 658 actions.

Conformément à l'amendement IAS 1 Présentation des états financiers - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Fonds propres et exigence de fonds propres" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 Proforma (1) |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Résultat avant impôts | 321 | 262 |
| Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie | | |
| - Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles | 2 | 2 |
| - Dotations nettes aux provisions et dépréciations | 25 | 51 |
| - Pertes/gains nets des activités d'investissement | - | - |
| - Produits/charges des activités de financement | 2 | - |
| - Autres mouvements | 27 | 7 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements | 57 | 60 |
| - Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | (189) | (765) |
| - Flux liés aux opérations avec la clientèle | (1 248) | (683) |
| - Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 1 240 | 1 369 |
| - Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | (100) | (7) |
| - Impôt sur les bénéfices versés | (34) | (94) |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | (331) | (179) |
| Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) | 47 | 143 |
| Flux liés aux participations : | - | - |
| - Encaissements liés aux cessions de filiales | - | - |
| - Décaissements liés aux acquisitions de filiales | - | - |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles : | (1) | (2) |
| - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (3) | (4) |
| - Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 2 | 2 |
| Effet des variations de périmètre | - | - |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) | (1) | (2) |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | | |
| - Décaissements liés aux dividendes payés à : | (93) | (72) |
| - à Santander Consumer Finance | (46) | (36) |
| - à Banque PSA Finance | (46) | (36) |
| - Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres | - | - |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée | (3) | 155 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) | (96) | 83 |
| Effets de la variation des taux de change (D) | - | - |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) | (50) | 224 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 820 | 596 |
| Caisse, Banques centrales (actif et passif) | 365 | 261 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 456 | 336 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 771 | 820 |
| Caisse, Banques centrales (actif et passif) | 329 | 365 |
| Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | 442 | 456 |

(1) Les évolutions de la présentation du TFT sont détaillées en note 3.2

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

| | | |
|----------------|---|------------|
| Note 1 | Faits marquants de l'exercice et structure du groupe | 65 |
| Note 2 | Principes comptables | 67 |
| Note 3 | Modifications de la présentation des états financiers au 31 décembre 2017 et à partir du 1er janvier 2018 | 74 |
| Note 4 | Caisse, banques centrales | 79 |
| Note 5 | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 79 |
| Note 6 | Instruments dérivés de couverture - actifs | 80 |
| Note 7 | Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti | 80 |
| Note 8 | Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti | 81 |
| Note 9 | Comptes de régularisation et actifs divers | 83 |
| Note 10 | Immobilisations corporelles et incorporelles | 84 |
| Note 11 | Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 85 |
| Note 12 | Instruments dérivés de couverture - passifs | 86 |
| Note 13 | Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 87 |
| Note 14 | Dettes envers la clientèle | 87 |
| Note 15 | Dettes représentées par un titre | 88 |
| Note 16 | Comptes de régularisation et passifs divers | 89 |
| Note 17 | Provisions | 89 |
| Note 18 | Dettes subordonnées | 90 |
| Note 19 | Echéanciers et risques de liquidité | 91 |
| Note 20 | Juste valeur des actifs et passifs financiers | 93 |
| Note 21 | Autres engagements | 94 |
| Note 22 | Intérêts et produits assimilés | 95 |
| Note 23 | Intérêts et charges assimilées | 96 |
| Note 24 | Commissions | 97 |
| Note 25 | Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 98 |
| Note 26 | Produits et charges nets des autres activités | 99 |
| Note 27 | Charges générales d'exploitation | 99 |
| Note 28 | Coût du risque | 100 |
| Note 29 | Impôt sur les bénéfices | 103 |
| Note 30 | Information sectorielle | 104 |
| Note 31 | Honoraires des Commissaires aux Comptes | 106 |
| Note 32 | Evénements postérieurs à la clôture | 107 |

A. Faits marquants de l'exercice

Stratégie de refinancement

Le groupe PSA Banque France bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni directement par Santander Consumer Finance en complément des financements apportés par les opérations de titrisation de créances, de collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, de lignes bancaires bilatérales et d'un accès aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE). Après les premières émissions en 2016 de titres de créance négociables, la stratégie de diversification des sources de refinancement s'est poursuivie en 2017 et 2018 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux et notamment la réalisation en janvier et en septembre 2017 puis en avril 2018 des premières émissions obligataires sous-programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros chacune. En novembre 2018, une première opération de titrisation publique portant sur des produits de location avec option d'achat a également été placée sur les marchés pour un montant total de 510 millions d'euros.

B. Evolution du périmètre

En novembre 2018, CREDIPAR a cédé au FCT Auto ABS French LT Leases 2018 des créances correspondant aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat. CREDIPAR conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis novembre 2018.

C. Liste des sociétés consolidées

| Sociétés | Participation de PSA Banque France | | | | 31.12.2018 | | 31.12.2017 | |
|---|------------------------------------|---------|-----------|-------------|--------------------------|------------|--------------------------|------------|
| | Code ISO pays | Directe | Indirecte | | Méthode de consolidation | % intérêts | Méthode de consolidation | % intérêts |
| | | % | % | Détenue par | | | | |
| Filiales | | | | | | | | |
| <i>Financement des ventes</i> | | | | | | | | |
| CREDIPAR | FR | 100 | - | | IG | 100 | IG | 100 |
| CLV | FR | - | 100 | CREDIPAR | IG | 100 | IG | 100 |
| Entités ad hoc | | | | | | | | |
| FCT Auto ABS French Loans Master | FR | - | - | | IG | 100 | IG | 100 |
| FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013 | FR | - | - | | IG | 100 | IG | 100 |
| FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016 | FR | - | - | | IG | 100 | IG | 100 |
| FCT Auto ABS French LT Leases Master | FR | - | - | | IG | 100 | IG | 100 |
| FCT Auto ABS French Leases 2018 | FR | - | - | | IG | 100 | - | - |

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe PSA Banque France a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2018, la présentation des comptes consolidés du groupe PSA Banque France est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation ANC N°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales applicable à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2017, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2018.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2018

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et appliqués par le groupe PSA Banque France sont les suivants :

- IFRS 9 – Instruments financiers, qui a remplacé IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme, publiée par l'IASB en juillet 2014, a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases :

- classification et évaluation des instruments financiers,
- dépréciation des actifs financiers et
- couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, PSA Banque France a choisi de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures.

En conséquence, PSA Banque France a comptabilisé toute différence entre la valeur comptable précédente (2017) et la valeur comptable au début de l'exercice auquel appartient la date de première application (2018) dans le solde d'ouverture des capitaux propres de ce même exercice 2018.

La norme IFRS 9 regroupe les 3 phases suivantes:

Phase 1 - Classification et évaluation des instruments financiers

Sur la base des analyses effectuées sur la phase 1 - Classification et évaluation, il ressort que des instruments financiers qui étaient comptabilisés au coût amorti (les financements et créances de location) et à la juste valeur par résultat sous IAS 39 continuent à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti et à la juste valeur par résultat respectivement sous IFRS 9.

Les titres de participation des sociétés non consolidées comptabilisés au coût amorti sous IAS 39 du fait d'une activité opérationnelle non significative sont reclassés en juste valeur par résultat sous IFRS 9 sans impact sur les comptes de PSA Banque France au 31 décembre 2018.

Phase 2 - Dépréciation des actifs financiers

PSA Banque France s'appuie pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sur la méthodologie de calcul des différents paramètres de risques (données utilisées, segmentation des portefeuilles, évaluation individuelle ou collective, choix de modélisation – notamment probabilité de défaut (PD) lifetime, exposition courante des contrats au moment de la tombée en défaut (EAD) lifetime, etc.) ainsi que sur l'intégration des données prospectives : définition des scénarios macroéconomiques et modalités de prise en compte dans les pertes de crédit attendues.

Les modèles qui ont été mis en œuvre pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9 sont élaborés en coopération avec Santander et Banque PSA Finance.

Par ailleurs, la norme IFRS 9 distingue les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur mis en place (purchased or originated credit impaired ou POCI). Ces actifs correspondent à des instruments financiers acquis ou créés en étant déjà dépréciés au titre du risque de crédit lors de leur comptabilisation initiale. Les POCI sont dépréciés sur la base des pertes attendues à maturité, lors de l'arrêté comptable qui suit immédiatement la date de première comptabilisation.

Phase 3 - Couverture des instruments financiers

PSA Banque France, à l'instar de Santander, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions relatives à la comptabilité de couverture et de rester intégralement sous IAS 39 pour la comptabilité des opérations de couverture.

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. Au niveau de l'Union européenne IFRS 15 a été homologuée le 22 septembre 2016.

La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaire relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de PSA Banque France sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour PSA Banque France.

Tous les autres textes n'ont pas d'impact au niveau du groupe PSA Banque France.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2018

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2018, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 16 – Contrats de location

Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme a été adoptée par l'Union européenne le 9 novembre dernier.

IFRS 16 ne génère pas d'impact significatif pour PSA Banque France en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17.

Néanmoins, les impacts d'IFRS 16 concernent principalement les contrats de location des bureaux dont PSA Banque France est preneur.

Conformément à la décision de BPF et Santander, PSA Banque France applique la méthode rétrospective simplifiée permettant de ne pas retraiter l'information comparative.

Les options suivantes, proposées par IFRS 16, ont été également retenues par PSA Banque France, suite à la décision de BPF et SCF :

Définition d'un contrat de location : application d'IFRS 16 uniquement aux contrats qualifiés de contrats de location selon IAS 17, sans réexamen de leur qualification à la lumière de la nouvelle définition.

Exemptions à la comptabilisation obligatoire au bilan des contrats de location qui portent sur :

- les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus, options de renouvellement économiquement incitatives comprises ;
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Application rétrospective simplifiée : comptabilisation, à la date de première application, d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, et évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relativement à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application.

Mesures de simplification relatives à la méthode rétrospective simplifiée:

- Contrats de location avec l'échéance inférieure à 12 mois au 1er janvier 2019 à ne pas prendre en compte;
- Application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires ;
- Au lieu d'effectuer un test de dépréciation, s'appuyer sur l'évaluation faite sur les contrats de location immédiatement avant la date de première application en appliquant IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels pour déterminer si des contrats sont déficitaires, auquel cas il

convient d'ajuster l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application du montant comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour les contrats de location déficitaires immédiatement avant la date de première application ;

- Exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de première application ;
- Utiliser des connaissances acquises a posteriori, par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

La première application d'IFRS 16 ne donnera pas lieu à un impact significatif dans les comptes de PSA Banque France.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe PSA Banque France est largement inspirée de la Recommandation N°2017-02 du 2 juin 2017 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe PSA Banque France sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société PSA Banque France et de ses filiales, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de PSA Banque France et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur en France et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à G ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du groupe PSA Banque France ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2019.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles PSA Banque France détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

A.2 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation

correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ». Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'écart de réévaluation au titre des opérations en devises dans les comptes de PSA Banque France.

A.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.4 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans les comptes sociaux en normes françaises les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation

d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Constructions | 20 à 30 ans |
| - Matériel de transport | 4 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | 4 à 10 ans |

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Le groupe PSA Banque France dans son intégralité représente une seule UGT.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission Européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, le groupe PSA Banque France a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement,

l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. paragraphe C.5.2 ci-après).

Le groupe PSA Banque France comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts. Cette stratégie de couverture n'a pas été utilisée pour l'instant par le groupe PSA Banque France.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;

- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ; Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.
- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;
- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la note 20.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Sont enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par

résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur du groupe PSA Banque France. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :
 - Vente à crédit,
 - Location avec option d'achat,
 - Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.4.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.
- **Les créances commerciales**, tels que définis par la réglementation bancaire française. Elles financent les véhicules et les pièces de rechange du réseau.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS, importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net du groupe PSA Banque France. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.4.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes

engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;

- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit-bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IFRS 9, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car le groupe PSA Banque France ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit peuvent faire l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe E « Information sectorielle » ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit Retail et Corporate font désormais l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en stage 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à

maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

- **Passages en pertes :**

Les procédures du groupe PSA Banque France prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.5.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

E. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le groupe PSA Banque France a identifié les trois segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën et DS, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la note Information sectorielle.

F. Engagements de retraites

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (note 17). Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,

- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Il n'y a plus d'engagement au titre de la dette résiduelle contractée en France auprès de la CRPB (Caisse de Retraite du Personnel Bancaire), les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis, selon les dernières estimations des experts.

G. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés

à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la note 21 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la note 25 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Modifications de la présentation des états financiers au 31 décembre Note 3 2017 et à partir du 1er janvier 2018

3.1 Incidences IFRS 9 dans la présentation des états financiers

La norme IFRS 9 – Instruments financiers, qui a remplacé IAS 39 – Instruments financiers, publiée par l'IASB en juillet 2014 puis adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est entrée en application le 1er janvier 2018. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, PSA Banque France a choisi de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures (cf. note 2 - principes comptables).

Les modalités d'application de la norme IFRS 9 chez PSA Banque France entraînent les modifications détaillées ci-dessous.

3.1.1 Impacts au bilan

| (en millions d'euros) | 01.01.2018 | Impact FTA IFRS 9 | | 31.12.2017 |
|--|---------------|-------------------|--------------|---------------|
| | | Reclassement | Réévaluation | |
| Actif | | | | |
| Caisse, banques centrales | 365 | - | - | 365 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 2 | - | - | 2 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | - | - | - | - |
| Titres au coût amorti | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti | 525 | - | - | 525 |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti | 10 222 | - | 7,7 | 10 214 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | (3) | - | - | (3) |
| Actifs d'impôts courants | 19 | - | - | 19 |
| Actifs d'impôts différés (1) | - | - | (0,4) | - |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 258 | - | - | 258 |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | - | - | - | - |
| Immobilisations corporelles | 10 | - | - | 10 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Ecarts d'acquisition | - | - | - | - |
| Total de l'actif | 11 397 | - | 7,3 | 11 390 |

| (en millions d'euros) | 01.01.2018 | Impact FTA IFRS 9 | | 31.12.2017 |
|---|---------------|-------------------|--------------|---------------|
| | | Reclassement | Réévaluation | |
| Passif | | | | |
| Banques centrales | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | - | - |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit et assimilés | 3 804 | - | - | 3 804 |
| Dettes envers la clientèle | 2 154 | - | - | 2 154 |
| Dettes représentées par un titre | 3 334 | - | - | 3 334 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - |
| Passifs d'impôts courants | 4 | - | - | 4 |
| Passifs d'impôts différés | 281 | - | 1,5 | 280 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 458 | - | - | 458 |
| Provisions (1) | 27 | - | 2,2 | 25 |
| Dettes subordonnées | 155 | - | - | 155 |
| Capitaux propres | 1 180 | - | 3,6 | 1 176 |
| - Capitaux propres part du groupe | 1 180 | - | 3,6 | 1 176 |
| - Capital et réserves liées | 757 | - | - | 757 |
| - Réserves consolidées | 424 | - | 3,6 | 421 |
| - dont résultat net - part du groupe | 167 | - | - | 167 |
| - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | (2) | - | - | (2) |
| - Intérêts minoritaires | - | - | - | - |
| Total du passif | 11 397 | - | 7,3 | 11 390 |

(1) Ces montants correspondent aux dépréciations sur engagements qui sont comptabilisées au bilan en provisions au passif.

3.1.2 Impacts au résultat

Conformément à la recommandation ANC 2017-02 sur le format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire, PSA Banque France a fait évoluer la présentation du compte de résultat au niveau des postes du Produit Net Bancaire. Le tableau de passage (2017.12 publié vs 2017.12 Proforma) qui suit présente les principales modifications effectuées sur la présentation du Produit Net Bancaire.

Tableau de passage du Produit Net Bancaire au 31.12.2017

| | | 31.12.2017 Proforma M€ | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------------|--|----------------------------------|--|---------------------------------------|---|--|--|--|---|---|------------------------------------|--|--|
| | 31.12.2017 publié | Intérêts et produits assimilés | | | | Intérêts et charges assimilées | | | | | | Commissions | | Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | Produits et charges nets des autres activités | | | |
| | | Opérations avec la clientèle | Rémunérations des apponeurs | Autres coûts d'acquisition | Opérations avec la clientèle | Opérations avec les établissements de crédit | Dettes représentées par un titre | Intérêts courus et échus des instruments de couverture | Autres intérêts et charges assimilées | Commissions accessoires aux contrats de financement | Commissions sur prestations des activités de service | Commissions sur prestations des activités de service | Commissions sur prestations des activités de service | Résultat de la cession des véhicules d'occasions | Quota part sur opérations faites en commun | Opérations d'exploitation bancaire | Autres produits/charges des autres activités | |
| Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle | 404 376 | 544 | -144 | -12 | - | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts et produits au coût amorti | 367 225 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux | 2 503 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts des instruments financiers de couverture | -4 316 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture | 3 025 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts et charges assimilées | -174 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Autres produits et charges divers | 16 113 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Intérêts et produits nets de placements | 60 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts et dividendes sur titres de placements | 58 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur des titres | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement | 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Frais d'acquisition | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coût net de refinancement | (49 714) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts et produits sur opérations interbancaires | 5 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits | -12 089 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts sur dettes représentées par un titre | -9 243 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts sur comptes d'épargne | -22 783 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Charges sur engagements de financement reçus | -996 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux | 350 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Intérêts des instruments financiers de couverture | 462 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture | -350 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Frais d'émission | -4 457 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Autres produits et charges divers | -614 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes nets sur opérations de trading | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Opérations de taux | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Opérations de change | - | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | -301 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Marge sur autres prestations de services | 96 952 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Produits | 99 921 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| - Charges | -2 969 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produit Net Bancaire K€ | 451 373 | 544 | (144) | (12) | (24) | (16) | (10) | (4) | (3) | (57) | (15) | 100 | 112 | (3) | 13 | (5) | 3 | |
| Produit Net Bancaire Proforma M€ | 451 | 388 | | | | | | | | | | | | | 5 | | (1) | |

3.2 Evolution du tableau des flux de trésorerie

Conformément à la recommandation ANC 2017-02 sur le format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire, PSA Banque France a fait évoluer la présentation du TFT. Le tableau de passage (2017.12 publié vs 2017.12 Proforma) qui suit présente les principales modifications effectuées sur la présentation du TFT.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

- Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est désormais présenté net des comptes passifs et emprunts à vue auprès des établissements de crédit (impact de -136 millions d'euros à l'ouverture 2017 et de -68 millions d'euros à la clôture 2017, soit un impact de +68 millions d'euros sur la variation de trésorerie et équivalents de trésorerie 2017). Cet impact est présenté dans la colonne "Trésorerie nette" de la table de concordance entre la nouvelle et l'ancienne présentation du tableau de flux de trésorerie.

Evolution de la présentation :

- Le poste "Résultat net part du groupe" est remplacé par "Résultat avant impôts". Par conséquent, le retraitement de la "Variation des impôts différés" (-30 millions d'euros) ne figure plus dans le tableau des flux de trésorerie. Par ailleurs, les variations de provision d'impôt courant (-81 millions d'euros) ne sont plus comprises dans les "Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers" et le paiement de l'impôt courant est isolé sur une nouvelle ligne "Impôt sur les bénéfices versés" (-94 millions d'euros).
- Le poste "Résultats sur cessions" est scindé en deux nouvelles lignes : "Perte nette/gain net des activités d'investissement" et "(Produits)/charges des activités de financement".
- Le poste "Variation des autres provisions et amortissements" est scindé en deux nouvelles lignes : "Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles" et "Dotations nettes aux provisions et dépréciations".
- Le poste "Marge brute d'autofinancement" est remplacé par une nouvelle ligne "Eléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustement".

Retraitement d'éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts :

- Les variations de provision d'impôt courant (-94 millions d'euros au 31 décembre 2017) ne sont plus comprises dans les "Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers".
- Les dépréciations sur les crédits clientèle, ainsi que les pertes, sont retraitées en ligne "Dotations nettes aux provisions et dépréciations".
- Des flux sans décaissement de trésorerie figurent désormais en "Autres mouvements" ; il s'agit :
 - des variations de juste valeur par résultat
 - des variations des dettes et créances rattachées
 - des variations des charges à payer et des produits à recevoir
 - des variations résultant d'éléments au coût amorti.

Table de concordance entre la nouvelle et l'ancienne présentation du tableau de flux de trésorerie

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2017 | Trésorerie nette | Impôts courant et différés | Eléments non monétaires | 31.12.2017 Proforma |
|--|--------------|---------------------|----------------------------------|-------------------------------|--|
| Résultat net part du groupe | 167 | - | 94 | - | Résultat avant impôts 262 |
| Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie : | | | | | |
| - variation des autres provisions et amortissements | 12 | - | - | (12) | |
| | - | - | - | 2 | Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles 2 |
| | - | - | - | 51 | Dotations nettes aux provisions et dépréciations 51 |
| - variation des impôts différés | 30 | - | (30) | - | |
| - résultats sur cessions | - | - | - | - | |
| | - | - | - | - | Pertes/gains nets des activités d'investissement - |
| | - | - | - | - | Produits/charges des activités de financement - |
| | - | - | - | 7 | Autres mouvements 7 |
| Marge brute d'autofinancement | 209 | | | | |
| | 41 | - | (30) | 49 | Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts et des autres ajustements 60 |
| Augmentation/Diminution liée à des | | | | | Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (765) |
| - prêts et créances sur les établissements de crédit | - | - | - | - | |
| - dettes envers les établissements de crédit | (834) | 68 | - | 1 | |
| | - | - | - | - | Flux liés aux opérations avec la clientèle (683) |
| Variation des créances sur la clientèle | (990) | | | (23) | |
| Augmentation/Diminution liée à des : | | | | | Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers 1 369 |
| - dettes envers la clientèle | 328 | | | 4 | |
| | 2 | - | - | (2) | - actifs financiers à la juste valeur par résultat (2) |
| | (3) | - | - | 3 | - passifs financiers à la juste valeur par résultat 3 |
| | (1) | - | - | 1 | - instruments dérivés de couverture 1 |
| | 1 367 | - | - | 2 | - dettes représentées par un titre 2 |
| | - | - | - | - | Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers (7) |
| Variation des autres actifs d'exploitation | (102) | - | 77 | (3) | |
| Variation des autres passifs d'exploitation | 98 | - | (48) | (30) | |
| | | | (94) | | Impôt sur les bénéfices versés (94) |
| | (134) | 68 | (65) | (48) | Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (179) |
| Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | 75 | 68 | (0) | 0 | Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A) 142 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2017 | Trésorerie nette | Impôts courant et différés | Eléments non monétaires | 31.12.2017 Proforma |
|---|-------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------------------|--|
| | | | | | Flux liés aux participations : |
| Cessions de filiales | - | | | | - Encaissements liés aux cessions de filiales - |
| Acquisitions de filiales | - | | | | - Décaissements liés aux acquisitions de filiales - |
| | | | | | Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles : |
| Acquisitions d'immobilisations | (4) | | | | - Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (4) |
| Cessions d'immobilisations | 2 | | | | - Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles 2 |
| Effet des variations de périmètre | - | | | | Effet des variations de périmètre |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | (2) | - | - | - | Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B) (2) |
| | | | | | Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires |
| | | | | | Décaissements liés aux dividendes payés à : |
| Dividendes versés à Santander Consumer Finance | (36) | | | | - à Santander Consumer Finance (36) |
| Dividendes versés à Banque PSA Finance | (36) | - | - | | - à Banque PSA Finance (36) |
| Augmentation / (Diminution) de capital | - | - | - | | Encaissements liés aux émissions d'instruments de capitaux propres - |
| Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée | 155 | - | - | | Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement Encaissement/décaissement lié à la dette subordonnée 155 |
| Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières | 83 | - | - | - | Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C) 83 |
| Effets des variations de cours de change | - | | | | Effets de la variation des taux de change (D) |
| Variation de la trésorerie | 156 | 68 | (0) | 0 | Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D) 224 |
| Trésorerie à l'ouverture | 733 | (136) | - | - | Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture 596 |
| Caisse, Banques centrales | 261 | - | | | Caisse, Banques centrales (actif et passif) 261 |
| | | (136) | | (1) | Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit 336 |
| Bons du Trésor | - | | | | |
| Comptes courants et prêts au jour le jour | 473 | | | | |
| Trésorerie à la clôture | 890 | (68) | - | - | Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture 820 |
| Caisse, Banques centrales | 365 | - | | | Caisse, Banques centrales (actif et passif) 365 |
| | | (68) | | (1) | Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit 456 |
| Bons du Trésor | - | | | | |
| Comptes courants et prêts au jour le jour | 525 | | | | |
| Variation de la trésorerie | 156 | 68 | - | - | Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie 224 |

Note 4 Caisse, banques centrales

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Caisse et CCP | - | - |
| Banque centrale (1) | 329 | 365 |
| - dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France | 28 | 25 |
| Total | 329 | 365 |

(1) En plus des réserves obligatoires, les dépôts complémentaires sur le compte Banque de France correspondent à un placement de type high quality liquidity asset dans le cadre du respect du ratio de liquidité LCR.

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

5.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1) | 2 | 2 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus | (1) | - |
| Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading | - | - |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| Titres de participation comptabilisés par juste valeur par résultat (2) | - | - |
| Total | 1 | 2 |

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclus des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 11.1 et 25.1).

(2) Depuis le 01/01/2018, les titres de participations sont comptabilisés en actifs financiers à la juste valeur par résultat en application de la norme IFRS 9. Au 31/12/2017, ils étaient classés en Actifs financiers disponibles à la vente pour 3 milliers d'euros.

5.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - actifs

Pour 2018

| (en millions d'euros) | Montant brut actif | | Montant net actif avant compensation | Compensation avec les appels de marge reçus | Montant après compensation dans le bilan |
|---|------------------------|------------------------|--------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps gagnants | | | | | |
| Juste valeur positive | 2,1 | - | 2,1 | - | 2,1 |
| - swaps avec appel de marge | 2,1 | - | 2,1 | - | 2,1 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | (1,1) | (1,1) |
| Produits à recevoir | 0,3 | (0,2) | 0,1 | - | 0,1 |
| - swaps avec appel de marge | 0,3 | (0,2) | 0,1 | - | 0,1 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total à l'actif | 2,4 | (0,2) | 2,2 | (1,1) | 1,1 |
| Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 16) | - | - | 1,1 | (1,1) | - |
| Total au passif | - | - | 1,1 | (1,1) | - |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | Montant brut actif | | Montant net actif avant compensation | Compensation avec les appels de marge reçus | Montant après compensation dans le bilan |
|---|------------------------|------------------------|--------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps gagnants | | | | | |
| Juste valeur positive | 2,4 | - | 2,4 | - | 2,4 |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | 2,4 | - | 2,4 | - | 2,4 |
| Compensation | - | - | - | - | - |
| Produits à recevoir | - | - | - | - | - |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total à l'actif | 2,4 | - | 2,4 | - | 2,4 |
| Appels de marge reçus sur swaps de trading (en produits constatés d'avance - cf. Note 16) | - | - | - | - | - |
| Total au passif | - | - | - | - | - |

Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

6.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------|------------|
| Juste valeur positive des swaps de couverture | - | - |
| - des obligations | - | - |
| - des emprunts | - | - |
| - des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) | - | - |
| Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 6.2) | - | - |
| Produits à recevoir sur swaps de couverture | - | - |
| Total | - | - |

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).
L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 25.

6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2018

| (en millions d'euros) | Montant brut actif | | Montant net actif avant compensation | Compensation avec les appels de marge reçus | Montant après compensation dans le bilan |
|--|---------------------------|---------------------------|--|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps gagnants | | | | | |
| Juste valeur positive | - | - | - | - | - |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | - | - |
| Produits à recevoir | - | - | - | - | - |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total à l'actif | - | - | - | - | - |
| Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 16) | - | - | - | - | - |
| Total au passif | - | - | - | - | - |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | Montant brut actif | | Montant net actif avant compensation | Compensation avec les appels de marge reçus | Montant après compensation dans le bilan |
|--|---------------------------|---------------------------|--|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps gagnants | | | | | |
| Juste valeur positive | 1,2 | (0,9) | 0,2 | - | 0,2 |
| - swaps avec appel de marge | 1,2 | (0,9) | 0,2 | - | 0,2 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | (0,2) | (0,2) |
| Produits à recevoir | - | - | - | - | - |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total à l'actif | 1,2 | (0,9) | 0,2 | (0,2) | - |
| Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 16) | - | - | 0,2 | (0,2) | - |
| Total au passif | - | - | 0,2 | (0,2) | - |

Note 7 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Créances à vue hors groupe | 668 | 525 |
| - Comptes ordinaires débiteurs | 667 | 523 |
| - dont détenus par les fonds de titrisation | 191 | 187 |
| - Montants à recevoir sur comptes de banque | - | - |
| - Comptes et prêts financiers au jour le jour | 1 | 2 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance (1) | 1 | 2 |
| Créances à terme | - | - |
| Créances rattachées | - | - |
| Total | 668 | 525 |

(1) Ce montant correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Note 8 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

8.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|---------------|---------------|
| Vente à crédit | 2 297 | 2 069 |
| - dont encours titrisés (1) | 1 139 | 1 180 |
| Location avec option d'achat (2) | 3 295 | 2 631 |
| Capital restant dû et intérêts à recevoir | 3 677 | 2 947 |
| - dont encours titrisés (1) | 1 660 | 1 048 |
| Intérêts non courus sur location avec option d'achat | (382) | (316) |
| - dont encours titrisés (1) | (172) | (107) |
| Location longue durée (2) | 2 581 | 2 316 |
| Capital restant dû et intérêts à recevoir | 2 799 | 2 549 |
| - dont encours titrisés (1) | 1 122 | 965 |
| Intérêts non courus sur location longue durée | (218) | (233) |
| - dont encours titrisés (1) | (113) | (97) |
| Dépôts de garantie activité location | - | - |
| - dont encours titrisés (1) | - | - |
| Créances commerciales | 2 723 | 2 325 |
| - Entreprises liées avec le Groupe PSA | 1 | 3 |
| - Hors Groupe | 2 722 | 2 322 |
| - dont encours titrisés (1) | 831 | 864 |
| Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving) | 602 | 611 |
| Comptes ordinaires | 154 | 119 |
| - Entreprises liées avec le Groupe PSA | 1 | 1 |
| - Hors Groupe | 153 | 118 |
| Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle | 161 | 143 |
| - Etalement des coûts d'acquisition | 253 | 219 |
| - Etalement des frais de dossiers | (26) | (25) |
| - Etalement de la participation des marques et des réseaux | (66) | (51) |
| Total des créances au coût amorti (3) | 11 813 | 10 214 |
| - dont encours titrisés (1) | 4 467 | 3 853 |

(1) Le Groupe PSA Banque France a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 8.4).

(2) Le Groupe PSA Banque France achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats de location sont principalement proposés pour une durée d'un à cinq ans. Le Groupe PSA Banque France reste titulaire des papiers du véhicule tout au long de la période de location. Au terme d'un contrat de location avec option d'achat, le client a le choix de rendre le véhicule ou d'exercer son option d'achat. Pour les contrats de location longue durée, le concessionnaire ou, dans certains cas, le constructeur lui-même s'engage à racheter le véhicule au Groupe PSA Banque France lors de sa restitution par le locataire en fin de contrat, à un prix déterminé au moment de la mise en place du contrat de location. Cette valeur de reprise du véhicule correspond à la valeur résiduelle estimée du véhicule à l'issue de la période de location. Cet engagement de reprise du véhicule permet au Groupe PSA Banque France de ne pas être exposé au risque lié à la reprise du véhicule et à la variation éventuelle de sa valeur en fin de contrat de location. Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer des frais si le véhicule n'est pas restitué dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le montant que le concessionnaire ou le constructeur paye au Groupe PSA Banque France n'en est pas pour autant affecté. Par contre, le Groupe PSA Banque France supportera généralement le risque sur la valeur de revente du véhicule si au cours de la période de location du véhicule, le client interrompt le paiement de ses loyers. En effet, le montant prédéterminé de reprise du véhicule par le concessionnaire ou le constructeur peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des loyers non versés par le client en cas de rupture anticipée, ce que PSA Banque France analyse comme faisant partie intégrante du risque de crédit sur le client. Les contrats de LLD incluent en conséquence une clause visant à compenser le préjudice dû à la résiliation anticipée du contrat.

Par conséquent, compte tenu des engagements reçus des concessionnaires ou du constructeur, sur la reprise et les valeurs résiduelles des véhicules en fin de contrat, et ces engagements étant jugés opposables bien que le constructeur soit une partie liée au sens IAS24, le Groupe PSA Banque France considère ne pas supporter les risques et avantages liés à la valeur et à la propriété du véhicule. C'est pourquoi, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) sont considérées et comptabilisées comme des locations financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) L'intégralité des créances est en euro.

8.2 Ventilation des prêts et créances par segment

| Type de financement (en millions d'euros) | Segment IFRS 8 | | Corporate Réseau | | Client final | | Total | |
|--|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|------------|---------------|---------------|
| | (A - cf renvoi B Note 28.1) | | (B - cf renvoi A Note 28.1) | | (C - cf renvoi C Note 28.1) | | | |
| | 31.12.2018 | 31.12.2017 | 31.12.2018 | 31.12.2017 | 31.12.2018 | 31.12.2017 | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
| Vente à crédit | 10 | 3 | 2 286 | 2 064 | 1 | 2 | 2 297 | 2 069 |
| Location avec option d'achat | 8 | 9 | 3 249 | 2 588 | 38 | 34 | 3 295 | 2 631 |
| Location longue durée | 193 | 148 | 1 550 | 1 355 | 838 | 813 | 2 581 | 2 316 |
| Créances commerciales | 2 723 | 2 325 | - | - | - | - | 2 723 | 2 325 |
| Autres créances | 588 | 587 | 12 | 21 | 2 | 3 | 602 | 611 |
| Comptes ordinaires | 154 | 119 | - | - | - | - | 154 | 119 |
| Éléments intégrés au coût amorti | 1 | - | 137 | 121 | 23 | 22 | 161 | 143 |
| Total des encours par segment IFRS 8 | 3 677 | 3 191 | 7 234 | 6 149 | 902 | 874 | 11 813 | 10 214 |

8.3 Echéanciers

Pour 2018

| (en millions d'euros) | non réparti | 0 à 3 mois | 3 mois à 6 | | | + 5 ans | Total au 31.12.2018 |
|---|-------------|--------------|--------------|---------------|--------------|-----------|------------------------|
| | | | mois | 6 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | | |
| Vente à crédit | 12 | 169 | 168 | 322 | 1 611 | 15 | 2 297 |
| Créances brutes | 55 | 169 | 168 | 322 | 1 611 | 15 | 2 340 |
| Dépréciations | (43) | - | - | - | - | - | (43) |
| Location avec option d'achat | 12 | 204 | 202 | 450 | 2 427 | - | 3 295 |
| Créances brutes | 49 | 204 | 202 | 450 | 2 427 | - | 3 332 |
| Dépréciations | (37) | - | - | - | - | - | (37) |
| Location longue durée | 25 | 414 | 279 | 479 | 1 383 | 1 | 2 581 |
| Créances brutes | 57 | 414 | 279 | 479 | 1 383 | 1 | 2 613 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (32) | - | - | - | - | - | (32) |
| Créances commerciales | 34 | 2 137 | 364 | 186 | 2 | - | 2 723 |
| Créances brutes | 38 | 2 137 | 364 | 186 | 2 | - | 2 727 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (4) | - | - | - | - | - | (4) |
| Autres créances | 33 | 166 | 34 | 208 | 133 | 28 | 602 |
| Créances brutes | 75 | 166 | 34 | 208 | 133 | 28 | 644 |
| Dépréciations | (42) | - | - | - | - | - | (42) |
| Comptes ordinaires | 154 | - | - | - | - | - | 154 |
| Créances brutes | 156 | - | - | - | - | - | 156 |
| Dépréciations | (2) | - | - | - | - | - | (2) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 161 | - | - | - | - | - | 161 |
| Total créances nettes | 431 | 3 090 | 1 047 | 1 645 | 5 556 | 44 | 11 813 |
| Créances brutes | 430 | 3 090 | 1 047 | 1 645 | 5 556 | 44 | 11 812 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (160) | - | - | - | - | - | (160) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 161 | - | - | - | - | - | 161 |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | non réparti | 0 à 3 mois | 3 mois à 6 | | | + 5 ans | Total au 31.12.2017 |
|---|-------------|--------------|------------|---------------|--------------|-----------|------------------------|
| | | | mois | 6 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | | |
| Vente à crédit | 9 | 160 | 157 | 300 | 1 433 | 11 | 2 069 |
| Créances brutes | 62 | 160 | 157 | 300 | 1 433 | 11 | 2 123 |
| Dépréciations | (54) | - | - | - | - | - | (54) |
| Location avec option d'achat | 7 | 154 | 155 | 345 | 1 969 | - | 2 631 |
| Créances brutes | 40 | 154 | 155 | 345 | 1 969 | - | 2 664 |
| Dépréciations | (34) | - | - | - | - | - | (34) |
| Location longue durée | 23 | 352 | 266 | 471 | 1 204 | 1 | 2 316 |
| Créances brutes | 51 | 352 | 266 | 471 | 1 204 | 1 | 2 344 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (28) | - | - | - | - | - | (28) |
| Créances commerciales | 76 | 1 781 | 325 | 141 | 2 | - | 2 325 |
| Créances brutes | 89 | 1 781 | 325 | 141 | 2 | - | 2 339 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (14) | - | - | - | - | - | (14) |
| Autres créances | 17 | 180 | 25 | 216 | 139 | 34 | 611 |
| Créances brutes | 64 | 180 | 25 | 216 | 139 | 34 | 658 |
| Dépréciations | (48) | - | - | - | - | - | (48) |
| Comptes ordinaires | 119 | - | - | - | - | - | 119 |
| Créances brutes | 119 | - | - | - | - | - | 119 |
| Dépréciations | - | - | - | - | - | - | - |
| Éléments intégrés au coût amorti | 143 | - | - | - | - | - | 143 |
| Total créances nettes | 393 | 2 627 | 929 | 1 473 | 4 747 | 46 | 10 214 |
| Créances brutes | 426 | 2 627 | 929 | 1 473 | 4 747 | 46 | 10 248 |
| Dépôts de garantie | - | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations | (177) | - | - | - | - | - | (177) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 143 | - | - | - | - | - | 143 |

8.4 Opérations de titrisation

| Fonds | Closing, ie première date de cession | Type de financement | Créances cédées nettes | | |
|---|--------------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------|-------------|
| | | | au 31.12.2018 | au 31.12.2017 | à l'origine |
| FCT Auto ABS French Loans Master | 13.12.2012 (2) | Vente à crédit | 1 139 | 1 180 | N/A |
| FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013 | 03.05.2013 (2) | Créances Commerciales | 831 | 864 | N/A |
| FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016 | 28.07.2016 (2) | Location avec option d'achat (1) | 904 | 941 | N/A |
| FCT Auto ABS French LT Leases Master | Première cession le 27.07.2017 (2) | Location longue durée (3) | 1 009 | 868 | N/A |
| FCT Auto ABS French Leases 2018 | 23.11.2018 | Location avec option d'achat (1) | 584 | - | N/A |
| Total | | | 4 467 | 3 853 | |

Les FCT (Fonds Communs de Titrisation) constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Banque France, dans la mesure où les revenus perçus par la filiale CREDIPAR comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de rehaussement de crédit utilisées par le groupe PSA Banque France dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne le financement obtenu en contrepartie de la vente du portefeuille au fond, financé par le placement des tranches "senior" sur la plupart des opérations.

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

- (1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs des contrats de location et aux créances de ventes du véhicule ou d'option d'achat (contrats de location avec option d'achat ou crédit-bail).
- (2) Ces fonds sont des programmes de réémission mensuelle permettant d'ajuster au fil de l'eau la taille du fonds au portefeuille à refinancer (qui peut varier à la hausse ou à la baisse), dans la limite du plafond d'émission de chaque programme.
- (3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Débiteurs divers | 146 | 131 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 102 | 78 |
| Etat et autres organismes sociaux | 65 | 50 |
| Produits à recevoir | 7 | 8 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 6 | 8 |
| Charges constatées d'avance | 4 | 3 |
| - dont appels de marge payés sur swaps (1) | - | 1 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 4 | 1 |
| - dont hors groupe | (4) | - |
| Autres comptes de régularisation | 107 | 65 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 11 | - |
| Total | 329 | 258 |

- (1) Les appels de marge payés sur swaps ont été compensés avec la juste valeur négative pour 3,2 million d'euros au 31 décembre 2018, contre 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. Notes 11.2 & 12.2).

Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2018 | | | 31.12.2017 | | |
|--------------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| | Valeur Brute | Amortissements | Valeur Nette | Valeur Brute | Amortissements | Valeur Nette |
| Immobilisations corporelles | 13 | (4) | 9 | 13 | (3) | 10 |
| - Terrains et constructions | - | - | - | - | - | - |
| - Matériel de transport | 6 | (2) | 4 | 6 | (1) | 5 |
| - Autres | 7 | (2) | 5 | 7 | (2) | 5 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - | - |
| Total | 13 | (4) | 9 | 13 | (3) | 10 |

Tableau de variation des valeurs brutes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2017 | Acquisitions | Cessions | 31.12.2018 |
|--------------------------------------|------------|--------------|------------|------------|
| Immobilisations corporelles | 13 | 3 | (3) | 13 |
| - Terrains et constructions | - | - | - | - |
| - Matériel de transport | 6 | 3 | (3) | 6 |
| - Autres | 7 | - | - | 7 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - |
| Total | 13 | 3 | (3) | 13 |

Tableau de variation des amortissements

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2017 | Dotations | Reprises | Autres mouvements | 31.12.2018 |
|--------------------------------------|------------|------------|----------|-------------------|------------|
| Immobilisations corporelles | (3) | (2) | 1 | - | (4) |
| - Terrains et constructions | - | - | - | - | - |
| - Matériel de transport | (1) | (2) | 1 | - | (2) |
| - Autres | (2) | - | - | - | (2) |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - |
| Total | (3) | (2) | 1 | - | (4) |

Note 11 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

11.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------|------------|
| Juste valeur des instruments financiers à terme de trading | 3 | 2 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés | - | (2) |
| Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading | - | - |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| Total | 3 | - |

Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclus des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 5.1 et 25.1).

11.2 Compensation des swaps de trading avec appel de marge - Passifs

Pour 2018

(en millions d'euros)

| Swaps perdants | Montant brut passif | | Montant net passif avant compensation | Compensation avec les appels de marge payés | Montant après compensation dans le bilan |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Juste valeur négative | - | 2,8 | 2,8 | - | 2,8 |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | 2,8 | 2,8 | - | 2,8 |
| Compensation | - | - | - | - | - |
| Charge à payer | (0,2) | 0,3 | 0,1 | - | 0,1 |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | (0,2) | 0,3 | 0,1 | - | 0,1 |
| Total au passif | (0,2) | 3,1 | 2,9 | - | 2,9 |
| Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 9) | - | - | - | - | - |
| Total à l'actif | - | - | - | - | - |

Pour 2017

(en millions d'euros)

| Swaps perdants | Montant brut passif | | Montant net passif avant compensation | Compensation avec les appels de marge payés | Montant après compensation dans le bilan |
|--|------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Juste valeur négative | - | 2,4 | 2,4 | - | 2,4 |
| - swaps avec appel de marge | - | 2,4 | 2,4 | - | 2,4 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | (2,3) | (2,3) |
| Charge à payer | - | - | - | - | - |
| - swaps avec appel de marge | - | - | - | - | - |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total au passif | - | 2,4 | 2,4 | (2,3) | 0,1 |
| Appels de marge payés sur swaps de trading (en charges constatées d'avance - cf. Note 9) | - | - | 2,3 | (2,3) | - |
| Total à l'actif | - | - | 2,3 | (2,3) | - |

Note 12 Instruments dérivés de couverture - passifs

12.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------|------------|
| Juste valeur négative des swaps de couverture | 3 | 1 |
| - des emprunts | - | - |
| - des EMTN/BMTN | - | - |
| - des obligations | - | - |
| - des autres dettes représentées par un titre | - | - |
| - des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) | 3 | 1 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | 1 |
| Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 12.2) | (3) | (2) |
| Charges à payer sur swaps de couverture | - | 1 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | 1 |
| Total | - | - |

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2). L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 25.

12.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2018

| (en millions d'euros) | Montant brut passif | | Montant net passif avant compensation | Compensation avec les appels de marge payés | Montant après compensation dans le bilan |
|---|------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps perdants | | | | | |
| Juste valeur négative | (4,8) | 7,7 | 2,9 | - | 2,9 |
| - swaps avec appel de marge | (4,8) | 7,7 | 2,9 | - | 2,9 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | (3,2) | (3,2) |
| Charge à payer | (0,3) | 0,7 | 0,3 | - | 0,3 |
| - swaps avec appel de marge | (0,3) | 0,7 | 0,3 | - | 0,3 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total au passif | (5,1) | 8,4 | 3,2 | (3,2) | - |
| Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 9) | - | - | 3,6 | (3,2) | 0,4 |
| Total à l'actif | - | - | 3,6 | (3,2) | 0,4 |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | Montant brut passif | | Montant net passif avant compensation | Compensation avec les appels de marge payés | Montant après compensation dans le bilan |
|---|------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|--|
| | Jambe gagnante du swap | Jambe perdante du swap | | | |
| Swaps perdants | | | | | |
| Juste valeur négative | (3,3) | 4,6 | 1,3 | - | 1,3 |
| - swaps avec appel de marge | (3,3) | 4,6 | 1,3 | - | 1,3 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Compensation | - | - | - | (1,8) | (1,8) |
| Charge à payer | (0,2) | 0,8 | 0,6 | - | 0,6 |
| - swaps avec appel de marge | (0,2) | 0,8 | 0,6 | - | 0,6 |
| - swaps sans appel de marge | - | - | - | - | - |
| Total au passif | (3,5) | 5,4 | 1,9 | (1,8) | 0,1 |
| Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatées d'avance - cf. Note 9) | - | - | 2,5 | (1,8) | 0,7 |
| Total à l'actif | - | - | 2,5 | (1,8) | 0,7 |

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Ventilation des dettes à vue/à terme

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes à vue | 226 | 69 |
| - Comptes ordinaires créditeurs | 13 | 3 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| - Comptes et emprunts financiers au jour le jour | 212 | 65 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 212 | 65 |
| - Autres sommes dues | 1 | 1 |
| Dettes rattachées à vue | - | - |
| Dettes à terme hors groupe | 3 546 | 3 735 |
| - Bancaires classiques | 2 775 | 2 735 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 2 225 | 2 285 |
| - Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 21) | 771 | 1 000 |
| Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit | (1) | (1) |
| - Frais d'émission à étaler | (1) | (1) |
| Dettes rattachées à terme | (7) | 1 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 1 | 1 |
| Total des dettes au coût amorti (1) | 3 764 | 3 804 |

(1) L'intégralité de la dette est en euro.

Note 14 Dettes envers la clientèle

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------|--------------|
| Dettes à vue | 2 151 | 1 808 |
| - Comptes courants | 199 | 182 |
| - Entreprises liées avec le groupe PSA | 102 | 89 |
| - Hors groupe | 98 | 93 |
| - Comptes d'épargne sur livret | 1 897 | 1 573 |
| - Autres sommes dues à la clientèle | 55 | 52 |
| - Entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| - Hors groupe | 55 | 52 |
| Dettes rattachées | 14 | 10 |
| - dont comptes d'épargne sur livret | 14 | 10 |
| Dettes à terme | 348 | 331 |
| - Comptes à terme | 336 | 308 |
| - Autres dettes à terme | 12 | 23 |
| - Entreprises liées | - | - |
| - Hors groupe | 12 | 2 |
| Dettes rattachées | 5 | 6 |
| - dont comptes à terme | 5 | 6 |
| Total (1) | 2 518 | 2 154 |

(1) L'intégralité de la dette est en euro.

Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf Note 30.1).

Note 15 Dettes représentées par un titre

15.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------|--------------|
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 2 267 | 1 554 |
| - EMTN, BMTN et assimilés (1) | 1 696 | 1 354 |
| - dont en cours de livraison | - | - |
| - CD | 571 | 200 |
| - dont en cours de livraison | - | - |
| Titres émis par les fonds de titrisation (cf. Note 15.3) | 2 310 | 1 783 |
| Dettes rattachées | 6 | 3 |
| - Titrisation | - | - |
| Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre | (9) | (6) |
| - Frais d'émission et primes d'émission à étaler | (9) | (6) |
| Total des dettes au coût amorti (2) | 4 574 | 3 334 |

(1) En 2017, PSA Banque France a effectué deux émissions obligataires (EMTN) de 500 millions d'euros chacune en janvier puis en septembre. Une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros a été réalisée en avril 2018.

(2) L'intégralité de la dette est en euro.

15.2 Échéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | | | 31.12.2017 | | |
|-----------------------|--------------|--------------|----------|--------------|--------------|----------|
| | Titrisations | TCN | Autres | Titrisations | TCN | Autres |
| 0 à 3 mois | - | 177 | - | - | 15 | - |
| 3 mois à 6 mois | 16 | 93 | - | - | 55 | - |
| 6 mois à 1 an | 900 | 301 | - | 109 | 430 | - |
| 1 an à 5 ans | 1 394 | 1 696 | - | 1 674 | 1 054 | - |
| + 5 ans | - | - | - | - | - | - |
| Total | 2 310 | 2 267 | - | 1 783 | 1 554 | - |

15.3 Opérations de titrisation

Titres émis par les fonds de titrisation

| (en millions d'euros) | Obligations émises | | | | | |
|---|--------------------|-------------|--------------------------|---------------|---------------|-------------|
| | Fonds | Obligations | Notation (1) | au 31.12.2018 | au 31.12.2017 | à l'origine |
| FCT Auto ABS French Loans Master | Classe A | - | Fitch/Moody's AAA/Aaa | 1 055 | 1 101 | N/A |
| | Classe B | - | - | 128 | 133 | N/A |
| FCT Auto ABS DFP Master - Compartiment France 2013 | Classe A | - | Not Rated | 600 | 600 | N/A |
| | Classe B | - | - | 259 | 258 | N/A |
| FCT Auto ABS French Leases Master - Compartiment 2016 | Classe A | - | Not Rated | 600 | 635 | N/A |
| | Classe B | - | - | 340 | 336 | N/A |
| FCT Auto ABS French LT Leases Master | Classe A | - | Not Rated | 600 | 548 | N/A |
| | Classe B | - | - | 442 | 341 | N/A |
| FCT Auto ABS French Leases 2018 | Classe A | - | Moody's/DBRS Aaa/AAA | 450 | N/A | N/A |
| | Classe B | - | A1/A (high) | 60 | N/A | N/A |
| | Classe C | - | Not Rated | 90 | N/A | N/A |
| Élimination des opérations intragroupe (2) | | | | (2 314) | (2 169) | |
| Total | | | | 2 310 | 1 783 | |

(1) Notation obtenue au closing de la transaction.

(2) CREDIPAR souscrit les titres subordonnés des opérations de titrisation et peut souscrire également des titres seniors, en vue d'utiliser ceux-ci comme collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne.

Note 16 Comptes de régularisation et passifs divers

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Dettes fournisseurs | 182 | 187 |
| - Entreprises liées | 145 | 161 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 145 | 161 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| - Hors groupe | 37 | 26 |
| Etat et autres organismes sociaux | 37 | 36 |
| Charges à payer | 181 | 139 |
| - Entreprises liées | 24 | 22 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 20 | 20 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 4 | 2 |
| - Hors groupe | 157 | 117 |
| Autres créditeurs divers | 28 | 34 |
| - Entreprises liées | 15 | 12 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 15 | 12 |
| - Hors groupe | 13 | 22 |
| Produits constatés d'avance | 15 | 13 |
| - dont appels de marge reçus sur swaps (1) | - | - |
| - Entreprises liées | 8 | 8 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 8 | 8 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| - Hors groupe | 7 | 5 |
| Autres comptes de régularisation | 30 | 49 |
| - Hors groupe | 30 | 49 |
| Total | 473 | 458 |

(1) Les appels de marge reçus sur swaps ont été compensés avec la juste valeur positive pour 1,1 million d'euros au 31 décembre 2018, contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2017 (cf. Notes 5.2 & 6.2).

Note 17 Provisions

| (en millions d'euros) | 31.12.2017 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Capitaux propres | Reclassements et autres mouvements | 31.12.2018 |
|--|------------|-----------|--------------------|------------------------|------------------|------------------------------------|------------|
| Provisions pour pensions et retraites | 11 | 1 | - | - | - | - | 12 |
| Provisions pour engagements douteux | | | | | | | |
| - Corporate réseau | 4 | - | (3) | - | - | - | 1 |
| - Corporate et assimilés | - | - | - | - | - | 2 | 2 |
| Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| Autres provisions | 10 | - | (5) | - | - | - | 5 |
| Total | 25 | 2 | (8) | - | - | 2 | 21 |

17.1 Engagements de retraites

Engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire

La provision pour engagements résiduels du régime de la Caisse de Retraite du Personnel Bancaire est constituée, si nécessaire, sur la base de la valeur actuelle probable des versements annuels, destinés à compléter les ressources nécessaires au paiement des retraites par l'AGIRC et l'ARRCO. Il n'y a plus de provision au titre de cet engagement, les versements effectués à ce jour couvrant l'intégralité des droits acquis.

Engagements pour indemnités de fin de carrière, retraites complémentaires propres au Groupe

Les salariés du groupe PSA Banque France perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes à la législation, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. La société offre ces avantages à travers soit un régime à cotisations définies, soit un régime à prestations définies.

Dans le cadre du régime à cotisations définies, la société n'a pas d'autre obligation que le paiement des cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Pour ce qui concerne les retraites complémentaires versées au personnel ayant quitté le groupe, la compagnie d'assurance a reçu les fonds nécessaires et est responsable du versement des rentes. Les droits acquis au titre des retraites complémentaires concernant le personnel en activité sont totalement couverts par les fonds versés à la compagnie d'assurances.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Il s'agit des indemnités de fin de carrière, pour lesquelles les droits acquis sont intégralement couverts.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans. Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat l'année de leur constatation.

17.2 Primes liées à l'ancienneté

Engagements pour médailles du travail

La dette latente couvrant les charges futures de règlement des médailles du travail est intégralement couverte par une provision.

Note 18 Dettes subordonnées

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Dettes subordonnées | 155 | 155 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 77,5 | 77,5 |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | 77,5 | 77,5 |
| Dettes rattachées | - | - |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | - |
| Total | 155 | 155 |

18.1 Variation des dettes subordonnées

| <i>(en millions d'euros)</i> | Flux de trésorerie | | | | 31.12.2018 |
|------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|------------|
| | Ouverture | Encaissements | Décaissements | Variation résultat | |
| Dettes subordonnées | 155 | - | - | - | 155 |
| Dettes rattachées | - | - | (3) | 3 | - |
| Total | 155 | - | (3) | 3 | 155 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | Flux de trésorerie | | | | 31.12.2017 |
|------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------|------------|
| | Ouverture | Encaissements | Décaissements | Variation résultat | |
| Dettes subordonnées | - | 155 | - | - | 155 |
| Dettes rattachées | - | - | - | - | - |
| Total | - | 155 | - | - | 155 |

Note 19 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle. La cinquième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 14 mars 2019 prévoit une distribution de dividendes de 116 millions d'euros.

Pour 2018

| (en millions d'euros) | non réparti | 0 à 3 mois | 3 mois à 6 mois | 6 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | + 5 ans | 31.12.2018 |
|--|-------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Actif | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | - | 329 | - | - | - | - | 329 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 668 | - | - | - | - | 668 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 431 | 3 090 | 1 047 | 1 645 | 5 556 | 44 | 11 813 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Autres actifs | 341 | - | - | - | - | - | 341 |
| Total de l'actif | 774 | 4 087 | 1 047 | 1 645 | 5 556 | 44 | 13 153 |
| Passif | | | | | | | |
| Banques centrales, CCP | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 3 | - | - | - | - | - | 3 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | (7) | 649 | 562 | 500 | 2 060 | - | 3 764 |
| Dettes envers la clientèle | 18 | 2 194 | 44 | 48 | 214 | - | 2 518 |
| Dettes représentées par un titre | (3) | 177 | 109 | 1 201 | 3 090 | - | 4 574 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | - | 155 | 155 |
| Autres passifs | 834 | - | - | - | - | - | 834 |
| Capitaux propres | - | - | 116 | - | - | 1 189 | 1 305 |
| Total du passif | 845 | 3 020 | 831 | 1 749 | 5 364 | 1 344 | 13 153 |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | non réparti | 0 à 3 mois | 3 mois à 6 mois | 6 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | + 5 ans | 31.12.2017 |
|--|-------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Actif | | | | | | | |
| Caisse, banques centrales, CCP | - | 365 | - | - | - | - | 365 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat et autres actifs financiers | 2 | - | - | - | - | - | 2 |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - | - |
| Actifs financiers disponibles à la vente | - | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | - | 525 | - | - | - | - | 525 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 392 | 2 627 | 929 | 1 473 | 4 747 | 46 | 10 214 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | (3) | - | - | - | - | - | (3) |
| Autres actifs | 287 | - | - | - | - | - | 287 |
| Total de l'actif | 678 | 3 517 | 929 | 1 473 | 4 747 | 46 | 11 390 |
| Passif | | | | | | | |
| Banques centrales, CCP | - | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments dérivés de couverture | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 | 898 | 210 | 379 | 2 316 | - | 3 804 |
| Dettes envers la clientèle | 16 | 1 882 | 52 | 86 | 119 | - | 2 155 |
| Dettes représentées par un titre | (3) | 15 | 55 | 539 | 2 727 | - | 3 334 |
| Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes subordonnées | - | - | - | - | - | 155 | 155 |
| Autres passifs | 765 | - | - | - | - | - | 765 |
| Capitaux propres | - | - | 93 | - | - | 1 083 | 1 176 |
| Total du passif | 779 | 2 795 | 409 | 1 005 | 5 163 | 1 238 | 11 390 |

Covenants

Les contrats signés par le groupe PSA Banque France concernant les dettes, y compris dans certains cas pour les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France.

Par ailleurs, trois clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- un changement d'actionnariat impliquant que Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance ne détiennent plus chacun de manière directe ou indirecte 50% des actions de PSA Banque France ;
- la perte par le groupe PSA Banque France de son statut bancaire ;
- le non-respect du niveau réglementaire pour le ratio de fonds propres Common Equity Tier One.

Note 20 Juste valeur des actifs et passifs financiers

| (en millions d'euros) | Juste valeur | | Valeur au bilan | | Ecart | |
|---|--------------|------------|-----------------|------------|------------|------------|
| | 31.12.2018 | 31.12.2017 | 31.12.2018 | 31.12.2017 | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
| Actif | | | | | | |
| Caisse, banques centrales | 329 | 365 | 329 | 365 | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1) | 1 | 2 | 1 | 2 | - | - |
| Instruments dérivés de couverture (1) | - | - | - | - | - | - |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti (2) | 668 | 525 | 668 | 525 | - | - |
| Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (3) | 11 857 | 10 298 | 11 814 | 10 211 | 43 | 87 |
| Passif | | | | | | |
| Banques centrales | - | - | - | - | - | - |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1) | 3 | - | 3 | - | - | - |
| Instruments dérivés de couverture (1) | - | - | - | - | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit (4) | 3 741 | 3 808 | 3 764 | 3 805 | 23 | (3) |
| Dettes représentées par un titre (4) | 4 549 | 3 343 | 4 574 | 3 334 | 25 | (9) |
| Dettes envers la clientèle (2) | 2 518 | 2 154 | 2 518 | 2 154 | - | - |
| Dettes subordonnées (4) | 128 | 160 | 155 | 155 | 27 | (5) |

La valeur au bilan est conservée pour l'ensemble des postes à l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes

(1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.

(2) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(3) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. Ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur) lorsque nécessaire afin d'encadrer les positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité définies par le groupe PSA Banque France. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(4) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe PSA Banque France sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations sur le marché lorsqu'elles sont disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit et la dette subordonnée, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

Note 21 Autres engagements

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------|------------|
| Engagements de financement | | |
| Engagements reçus d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements donnés en faveur de la clientèle (1) | 533 | 504 |
| Engagements de garantie | | |
| Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit | 132 | 30 |
| - garanties reçues sur encours clientèle | 132 | 30 |
| - garanties reçues sur titres détenus | - | - |
| - autres garanties reçues d'établissements de crédit | - | - |
| Garanties données en faveur d'établissements de crédit | - | - |
| Garanties données en faveur de la clientèle | 3 | 6 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| Autres engagements reçus | | |
| Titres reçus en garantie | - | - |
| Autres | - | 52 |
| Autres engagements donnés | | |
| Actifs donnés en garantie pour compte propre, reste mobilisable (2) | 820 | 1 |
| - à la Banque Centrale Européenne | 820 | 1 |

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

(2) Il s'agit du montant de collatéral restant mobilisable auprès de la BCE. CREDIPAR a remis 1 055 millions d'euros de titres ABS et 635 millions d'euros de créances privées sur son compte de garantie, que la Banque de France a valorisé pour un total de 1 496 millions d'euros. PSA Banque France ayant tiré 770,8 millions d'euros (cf. note 13), il reste donc 820 millions d'euros mobilisables soit un financement autorisé non utilisé de 725,6 millions d'euros après décote.

Le groupe PSA Banque France ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

Note 22 Intérêts et produits assimilés

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|--------------|
| Sur les actifs financiers au coût amorti | 418 | 388 |
| Opérations avec la clientèle | 409 | 388 |
| Ventes à crédit | 149 | 152 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 1 | 2 |
| - dont encours titrisés | 71 | 76 |
| Location avec option d'achat | 221 | 179 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 32 | 22 |
| - dont encours titrisés | 66 | 56 |
| Location longue durée | 162 | 157 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| - dont encours titrisés | 70 | 35 |
| Créances commerciales | 46 | 43 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | 35 | 34 |
| Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving) | 11 | 14 |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | - | - |
| Comptes ordinaires | - | - |
| Engagements de garantie | - | - |
| Rémunérations des apporteurs | (167) | (145) |
| - Ventes à crédit | (31) | (55) |
| - Location avec option d'achat / Location longue durée | (136) | (89) |
| - Autres financements | - | - |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | (35) | (30) |
| Autres coûts d'acquisition | (13) | (12) |
| Opérations avec les établissements de crédit (1) | 8 | - |
| Dettes représentées par un titre | 1 | - |
| Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres | - | - |
| Intérêts courus et échus sur instruments de couverture | - | - |
| Autres intérêts et produits assimilés | - | - |
| Total | 418 | 388 |

(1) Correspond aux produits d'intérêts sur opérations TLTRO. Le taux d'intérêt retenu pour les opérations de refinancement long terme (TLTRO II) conduites par la BCE tient compte de la confirmation, reçue en 2018, du taux d'intérêt négatif de -0,40% (taux de la facilité de dépôt). En effet, la croissance des encours de financement accordés aux particuliers et aux entreprises non financières a été supérieure aux 2,5% requis sur la période de référence (janvier 2016 à janvier 2018).

Note 23 Intérêts et charges assimilées

23.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-------|-------------|-------------|
| Sur les passifs financiers au coût amorti | | (54) | (50) |
| Opérations avec la clientèle | | (25) | (24) |
| - Ventes à crédit | | - | - |
| - Location avec option d'achat | | - | - |
| - Location longue durée | | - | - |
| - Créances commerciales | | - | - |
| - Autres financements (dont crédits à l'équipement, crédits revolving) | | - | - |
| - Comptes ordinaires | | - | - |
| - Comptes d'épargne | 23.2 | (24) | (23) |
| - Engagements de financement reçus | | (1) | (1) |
| Opérations avec les établissements de crédit | 23.3 | (11) | (16) |
| Dettes représentées par un titre | 23.4 | (18) | (10) |
| Intérêts courus et échus sur instruments de couverture | 23.5 | (3) | (4) |
| Autres intérêts et charges assimilées | | (2) | (3) |
| Total | | (59) | (57) |

23.2 Intérêts sur comptes d'épargne

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Intérêts sur comptes d'épargne | (24) | (23) |
| - sur livret | (19) | (17) |
| - compte à terme | (5) | (6) |
| Total | (24) | (23) |

23.3 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-------------|-------------|
| Intérêts sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires | (8) | (12) |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | | |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | (5) | (8) |
| Charges d'intérêts d'actifs | (1) | (1) |
| Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission | (2) | (3) |
| Total | (11) | (16) |

23.4 Intérêts sur dettes représentées par un titre

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-------------|-------------|
| Charges sur dettes représentées par un titre | (13) | (9) |
| - dont titrisation : obligations placées | (5) | (6) |
| Charges sur dettes subordonnées | (3) | - |
| Charges d'intérêts assimilables à des frais d'émission | (2) | (1) |
| Total | (18) | (10) |

23.5 Intérêts sur instruments financiers de couverture

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Swaps de couverture (Fair Value Hedge) | (3) | (4) |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | | |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | - | (4) |
| Total | (3) | (4) |

Note 24 Commissions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|------------|
| Produits | 129 | 115 |
| - Commissions accessoires aux contrats de financement | 15 | 15 |
| - Commissions sur prestations des activités de service | 114 | 100 |
| - Autres | - | - |
| Charges | (4) | (3) |
| - Commissions sur prestations des activités de service | (4) | (3) |
| - Autres | - | - |
| Total | 125 | 112 |

Note 25 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

25.1 Analyse par nature

| (en millions d'euros) | Notes | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|-------|------------|------------|
| Dividendes et produits nets sur titres de participation | | - | - |
| Intérêts assimilés sur les instruments financiers à la JV par résultat | | - | - |
| Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement | | - | - |
| Gains / pertes sur les instruments dérivés classés en opération de transaction (1) | | (1) | - |
| Résultat de la comptabilité de couverture | 25.2 | 2 | 5 |
| Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des encours clientèle | | (2) | 3 |
| Couvertures de juste valeur : variation des encours clientèle couverts | | 4 | 2 |
| Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture des emprunts | | - | - |
| Couvertures de juste valeur : variation des emprunts couverts | | - | - |
| Total | | 1 | 5 |

(1) Les swaps classés en trading concernent les opérations de titrisation. A l'exception des frais d'intermédiations, les variations de juste valeur de ces swaps sont compensées par les variations de juste valeur de swaps en sens inverse avant compensation des appels de marge chez CREDIPAR. En effet, le taux du swap mis en place dans l'entité titrisante (CREDIPAR) depuis juillet 2018 inclut des frais d'intermédiation alors que ce n'est pas le cas pour le swap mis en place en sens inverse dans l'entité de titrisation (FCT) (cf Note 5.1 et 11.1).

25.2 Résultat de la comptabilité de couverture

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique en matière de risque de taux d'intérêts est plutôt conservatrice et évite toute spéculation. Elle vise à piloter et encadrer des positions en risque de taux à l'intérieur des limites de sensibilité en accord avec l'appétit du risque défini. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer par un contrôle régulier et des mesures de couverture.

Le nominal des swaps de couverture de taux s'élève à un montant de 2 448 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Risque de change :

Le groupe PSA Banque France n'a pas d'opérations en devises. Le risque de change est inexistant.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Suite à la réglementation EMIR, de nouveaux contrats cadre CDEA (Cleared Derivatives Execution Agreement) ont été mis en place. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 28.

Dans le cadre de sa politique de placement, le groupe PSA Banque France limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de comptes interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement investis dans des placements de type HQLA.

Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 | Variation de valeur | Inefficacité en résultat |
|--|--------------|--------------|---------------------|--------------------------|
| Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) | | | | |
| - Ventes à crédit | 0,3 | (0,9) | | |
| - Location avec option d'achat | 0,4 | (1,2) | | |
| - Location longue durée | 0,3 | (1,0) | | |
| Total valorisation nette | 0,9 | (3,1) | 4,0 | |
| Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle | | | | |
| - à l'actif (Note 6) | - | - | | |
| - au passif (Note 12) | (2,9) | (1,3) | | |
| Total valorisation nette | (2,9) | (1,3) | (1,6) | 2,4 |
| Inefficacité en stock | (2,0) | (4,4) | | 2,4 |
| Ecart de réévaluation des emprunts couverts | | | | |
| - Valorisation nette | - | (0,2) | | |
| Total valorisation nette | - | (0,2) | 0,2 | |
| Instruments dérivés de couverture des emprunts | | | | |
| - à l'actif (Note 6) | - | 0,2 | | |
| - au passif (Note 12) | - | - | | |
| Total valorisation nette | - | 0,2 | (0,2) | - |
| Inefficacité en stock | - | - | | - |
| Ecart de réévaluation des obligations couvertes | | | | |
| - Valorisation nette | - | - | | |
| Total valorisation nette | - | - | - | |
| Instruments dérivés de couverture des obligations | | | | |
| - à l'actif (Note 6) | - | - | | |
| - au passif (Note 12) | - | - | | |
| Total valorisation nette | - | - | - | - |
| Inefficacité en stock | - | - | | - |

Note 26 Produits et charges nets des autres activités

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | | | 31.12.2017 | | |
|---|------------|-------------|----------|------------|-------------|----------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Résultat de cession des véhicules d'occasions | 17 | - | 17 | 13 | - | 13 |
| Quote part sur opérations faites en commun | - | (9) | (9) | - | (5) | (5) |
| Autres produits/charges d'exploitation bancaire | - | (5) | (5) | - | (4) | (4) |
| Autres produits/charges d'exploitation | 5 | (1) | 4 | 1 | (2) | (1) |
| Total | 22 | (15) | 7 | 14 | (11) | 3 |

Note 27 Charges générales d'exploitation

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | | 31.12.2017 | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|
| Frais de personnel | | (68) | | (62) |
| - Rémunérations | | (43) | | (38) |
| - Charges sociales | | (19) | | (18) |
| - Intéressement et participation | | (6) | | (6) |
| Autres charges générales d'exploitation | | (86) | | (84) |
| - dont entreprises liées avec le groupe PSA | | (40) | | (38) |
| - dont entreprises liées avec le groupe Santander Consumer Finance | | (2) | | (1) |
| Total | | (154) | | (145) |

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunérations" du rapport de gestion.
L'effectif moyen des salariés employés par le groupe PSA Banque France pendant l'exercice 2018 est de 870,2. Il se compose de 468,9 techniciens (dont 42,1 alternants) et de 401,3 cadres.

Note 28 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

28.1 Evolution de l'encours

| (en millions d'euros) | Coût du risque | | | | | | | Total coût du risque au 31.12.2018 | Bilan au 31.12.2018 |
|--|---------------------|-------------------|------------------|-------------|-----------|--------------------|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------|
| | Bilan au 31.12.2017 | Impact FTA IFRS 9 | Production nette | Dotations | Reprises | Passages en pertes | Récupérations sur créances amorties | | |
| Retail | | | | | | | | | |
| Créances en Stage 1 | 5 976 | | 897 | - | - | - | - | - | 6 873 |
| Créances en Stage 2 | 61 | | 165 | - | - | - | - | - | 226 |
| Dépôts de garantie | - | | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances en Stage 3 | 126 | | 38 | - | - | (39) | - | (39) | 125 |
| Encours brut | 6 163 | | 1 100 | - | - | (39) | - | (39) | 7 224 |
| Dépréciations créances en Stage 1 | (32) | 11 | - | (4) | - | - | - | (4) | (25) |
| Dépréciations créances en Stage 2 | (9) | (8) | - | (6) | 2 | - | - | (4) | (21) |
| Dépréciations créances en Stage 3 | (94) | 4 | - | (13) | 22 | - | - | 9 | (81) |
| Dépréciations | (135) | 7 | - | (23) | 24 | - | - | 1 | (127) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 121 | | 16 | - | - | - | - | - | 137 |
| Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 8.2) | 6 149 | 7 | 1 116 | (23) | 24 | (39) | - | (38) | 7 234 |
| Récupérations sur créances amorties | | | | | | | 17 | 17 | |
| Dépréciations autres opérations clientèle | | | | - | - | - | - | - | - |
| Coût du risque Retail | | | | (23) | 24 | (39) | 17 | (21) | |
| Corporate réseaux | | | | | | | | | |
| Créances en Stage 1 | 3 100 | | 100 | - | - | - | - | - | 3 200 |
| Créances en Stage 2 | - | | 443 | - | - | - | - | - | 443 |
| Dépôts de garantie | - | | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances en Stage 3 (1) | 128 | | (70) | - | - | - | - | - | 58 |
| Encours brut | 3 228 | | 473 | - | - | - | - | - | 3 701 |
| Dépréciations créances en Stage 1 | (6) | 5 | - | (3) | 3 | - | - | - | (1) |
| Dépréciations créances en Stage 2 | - | (2) | - | (1) | - | - | - | (1) | (3) |
| Dépréciations créances en Stage 3 | (31) | - | - | (23) | 33 | - | - | 10 | (21) |
| Dépréciations | (37) | 3 | - | (27) | 36 | - | - | 9 | (25) |
| Éléments intégrés au coût amorti | - | | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 8.2) | 3 191 | 3 | 474 | (27) | 36 | - | - | 9 | 3 677 |
| Récupérations sur créances amorties | | | | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations autres opérations clientèle | | | | - | - | - | - | - | - |
| Coût du risque Corporate réseaux | | | | (27) | 36 | - | - | 9 | |
| Corporate et assimilés | | | | | | | | | |
| Créances en Stage 1 | 851 | | (141) | - | - | - | - | - | 710 |
| Créances en Stage 2 | - | | 161 | - | - | - | - | - | 161 |
| Dépôts de garantie | - | | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances en Stage 3 | 6 | | 11 | - | - | (1) | - | (1) | 16 |
| Encours brut | 857 | | 31 | - | - | (1) | - | (1) | 887 |
| Dépréciations créances en Stage 1 | (1) | - | - | - | - | - | - | - | (1) |
| Dépréciations créances en Stage 2 | - | (2) | - | - | 1 | - | - | 1 | (1) |
| Dépréciations créances en Stage 3 | (4) | - | - | (3) | 1 | - | - | (2) | (6) |
| Dépréciations | (5) | (2) | - | (3) | 2 | - | - | (1) | (8) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 22 | | 1 | - | - | - | - | - | 23 |
| Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 8.2) | 874 | (2) | 32 | (3) | 2 | (1) | - | (2) | 902 |
| Récupérations sur créances amorties | | | | - | - | - | - | - | - |
| Dépréciations autres opérations clientèle | | | | - | - | - | - | - | - |
| Coût du risque Corporate et assimilés | | | | (3) | 2 | (1) | - | (2) | |
| Encours total | | | | | | | | | |
| Créances en Stage 1 | 9 927 | | 856 | - | - | - | - | - | 10 783 |
| Créances en Stage 2 | 61 | | 769 | - | - | - | - | - | 830 |
| Dépôts de garantie | - | | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances en Stage 3 | 260 | | (21) | - | - | (40) | - | (40) | 199 |
| Encours brut | 10 248 | | 1 604 | - | - | (40) | - | (40) | 11 812 |
| Dépréciations créances en Stage 1 | (39) | 16 | - | (7) | 3 | - | - | (4) | (27) |
| Dépréciations créances en Stage 2 | (9) | (12) | - | (7) | 3 | - | - | (4) | (25) |
| Dépréciations créances en Stage 3 | (129) | 4 | - | (39) | 56 | - | - | 17 | (108) |
| Dépréciations | (177) | 8 | - | (53) | 62 | - | - | 9 | (160) |
| Éléments intégrés au coût amorti | 143 | | 18 | - | - | - | - | - | 161 |
| Encours net | 10 214 | 8 | 1 622 | (53) | 62 | (40) | - | (31) | 11 813 |
| Récupérations sur créances amorties | | | | | | | 17 | 17 | |
| Dépréciations autres opérations clientèle | | | | - | - | - | - | - | - |
| Total Coût du risque | | | | (53) | 62 | (40) | 17 | (14) | |

(1) PSA Banque France peut, dans certains cas, financer des véhicules acquis par des concessionnaires déclarés en « stage 3 » afin que ces derniers ne soient pas contraints de cesser leur activité. Au sens d'IFRS 9, ces créances sont considérées comme des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (« Purchased or Originated Credit Impaired » - POCI) pour 53 millions d'euros à fin décembre 2018 (112 millions d'euros à fin décembre 2017). Il est à noter que lors de l'attribution d'une ligne de financement à l'origine, les concessionnaires concernés n'étaient pas en défaut. Par ailleurs, les financements de ces contrats se font dans une limite propre à chaque concessionnaire en fonction de leur niveau de risque et sous une surveillance très étroite par la direction des risques. L'exposition au risque n'augmente pas sur les concessionnaires concernés car un nouveau financement ne peut être attribué que dans la limite de la ligne disponible (et donc après le remboursement d'un autre financement).

28.2 Evolution du coût du risque

| (en millions d'euros) | Retail | Corporate réseaux | Corporate et assimilés | 31.12.2018 | 31.12.2017 (1) |
|---|-------------|-------------------|------------------------|-------------|----------------|
| Créances en Stage 1 | | | | | |
| Dotations pour dépréciations | (4) | (3) | - | (7) | (14) |
| Reprises de dépréciations | - | 3 | - | 3 | 11 |
| Créances en Stage 2 | | | | | |
| Dotations pour dépréciations | (6) | (1) | - | (7) | (3) |
| Reprises de dépréciations | 2 | - | 1 | 3 | 3 |
| Créances en Stage 3 | | | | | |
| Dotations pour dépréciations | (13) | (23) | (3) | (39) | (56) |
| Reprises de dépréciations | 22 | 33 | 1 | 56 | 60 |
| Engagements en Stage 3 (2) | | | | | |
| Dotations pour dépréciations | | | | | (2) |
| Reprises de dépréciations | | | | | 1 |
| Autres opérations clientèle en Stage 3 (1) | | | | | |
| Dotations pour dépréciations | - | - | - | - | |
| Reprises de dépréciations | - | - | - | - | |
| Pertes sur créances irrécupérables | (39) | - | (1) | (40) | (42) |
| Récupérations sur créances amorties | 17 | - | - | 17 | 10 |
| Coût du risque | (21) | 9 | (2) | (14) | (32) |

La politique de gestion du risque de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion.

(1) Conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 publiée par l'IASB en juillet 2014 et adoptée par l'UE le 22 novembre 2016, PSA Banque France a choisi de ne pas retraiter les périodes antérieures. Ainsi, par simplification pour les besoins de cette note, les créances et dépréciations bilan au 31/12/2017 ont été positionnées en 3 stages avec :

- Créances saines sans impayés = Stage 1
- Créances saines avec impayés = Stage 2
- Créances douteuses = Stage 3.

A noter que les dépréciations sur les autres opérations clientèle étaient incluses dans les créances douteuses jusqu'au 01/01/2018.

(2) En 2018, les dépréciations sur engagements sont reclassées au compte de résultat, du coût du risque aux produits et charges nets des autres activités.

28.3 Methodologie IFRS 9

Le modèle de dépréciation actuel est basé sur l'estimation des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle est basé sur les paramètres de risques tels que la probabilité de défaut (PD) ou la perte en cas de défaut (LGD). Conformément aux principes comptables, le calcul des paramètres de risques utilisés pour l'estimation de la perte attendue prend en compte à la fois les données historiques selon une moyenne à court terme à un moment donné (approche « Point in Time ») et des données prospectives à travers une évaluation du risque de détérioration future des créances (modèles « forward looking »). Cette dernière évaluation est réalisée à partir de modèles statistiques permettant d'intégrer dans l'estimation de la perte attendue les conditions économiques actuelles et futures (5 scénarii macro-économiques pris en compte, du plus favorable au plus défavorable).

Les résultats sont soumis à la validation de plusieurs corps de contrôles et comités. Des suivis réguliers sont réalisés afin de valider la pertinence du modèle de dépréciation du groupe PSA Banque France et de s'assurer de la meilleure estimation possible de la perte à la date de clôture.

Les dépréciations sont classées selon 3 niveaux ou « stages » conformément aux principes définis par la norme IFRS 9 :

- Le « stage 1 » recense les actifs sans dégradation de risque ou sur lesquels une dégradation non significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination des contrats. La dépréciation des créances constituant le « stage 1 » correspond au montant de pertes attendues à un an.
- Le « stage 2 » recense les actifs pour lesquels une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origination des contrats. Dès lors, le montant des provisions allouées correspondra au montant des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle des actifs.
- Le « stage 3 » recense les actifs présentant une indication objective de perte comme par exemple les encours mis en défaut. Ces actifs feront l'objet d'un provisionnement visant à couvrir les pertes attendues sur leur durée de vie résiduelle.

La classification entre stages est réalisée selon des critères quantitatifs (par exemple l'âge des impayés) et qualitatifs (par exemple l'application du défaut conditionnel).

Les principaux critères permettant de mettre en évidence un accroissement significatif du risque de crédit (stage 2) sont :

- La présence d'impayés sur une courte période (ne dépassant pas le seuil de passage en défaut);
- La dégradation de la classe de risque depuis l'origination du contrat ;
- La mise sous surveillance de certains contrats ne présentant plus d'indication objective de perte (tels que par exemple la régularisation d'impayés à long terme ou une période d'observation suite à la mise en place de certaines mesures de restructurations de créances suite à des difficultés financières rencontrés par les clients (application de la forbearance)). En effet, dans le cadre de ses activités de financement, PSA Banque France peut dans certains cas mettre en place des mesures de restructuration de créances suite aux difficultés financières rencontrées par ses clients (« forbearance »). Ces opérations sont régies par des règles strictes, contrôlées et suivies régulièrement et, dans tous les cas, considérées a minima comme un indicateur d'accroissement significatif du risque de crédit. Conformément à la réglementation, des périodes de surveillance sont mises en place sur l'ensemble des restructurations de type « forbearance » afin de pouvoir suivre de manière précise le niveau de risque de ces créances.

Les contrats en défaut sont exclusivement classifiés en « stage 3 ». Le défaut se matérialise selon :

- Des critères quantitatifs provenant de l'âge des impayés ;
- Des critères qualitatifs tels que les faillites ou redressements judiciaires

Les principaux facteurs de sensibilité du calcul des pertes de crédit attendues (ECL) sont :

- La mise à jour des scénarii utilisés dans le cadre du « forward looking » ;
- Les changements liés à la dégradation significative du risque de crédit, notamment par rapport aux changements entre classes de risque ;
- Les entrées et sorties du défaut.

La répartition des encours par stage de PSA Banque France est relativement stable dans le temps. De plus, les transitions progressives entre stages permettent une évaluation graduelle du risque et de valider la correcte identification par PSA Banque France des facteurs indiquant un accroissement significatif du risque. Les transferts entre stages sur l'année 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Stage 1 | Stage 2 | Stage 3 | Total |
|---|-----------|-----------|------------|------------|
| Stock de dépréciations au 31/12/2017 avant la mise en place d'IFRS 9 | 39 | 9 | 129 | 177 |
| Impact FTA du passage en norme IFRS 9 | (16) | 12 | (4) | (8) |
| Stock de dépréciations au 01/01/2018 | 23 | 21 | 125 | 169 |
| Transferts: | | | | |
| Transfert du Stage 1 au Stage 2 | (1) | 10 | - | 9 |
| Transfert du Stage 1 au Stage 3 | - | - | 14 | 14 |
| Transfert du Stage 2 au Stage 3 | - | (4) | 11 | 7 |
| Transfert du Stage 2 au Stage 1 | - | (5) | - | (5) |
| Transfert du Stage 3 au Stage 2 | - | 1 | (4) | (3) |
| Transfert du Stage 3 au Stage 1 | - | - | (1) | (1) |
| Modifications des PD / LGD sur les actifs restant dans le même stage | (3) | (2) | 3 | (2) |
| Changements méthodologiques | - | - | - | - |
| Actifs financiers décomptabilisés n'étant pas passés en pertes (1) | (6) | (5) | (14) | (25) |
| Nouveaux actifs financiers (nouvelle production) | 14 | 9 | 7 | 30 |
| Pertes: dépréciations additionnelles réalisées avant le passage en pertes | - | - | 10 | 10 |
| Pertes: impact dépréciations sur actifs passés en pertes | - | - | (43) | (43) |
| Stock de dépréciations au 31/12/2018 | 27 | 25 | 108 | 160 |

(1) Il s'agit des montants liés à l'amortissement de l'actif et ne prenant pas en compte les montants passés en pertes (par exemple: fin de contrat, amortissement mensuel du contrat)

Les principaux mouvements entre stages sont :

- Les transitions du stage 1 au stage 2 (impact de 10 millions d'euros provenant à 94% du portefeuille Retail) et du stage 2 au stage 3 (impact de 11 millions d'euros provenant à 87% du portefeuille Retail) sont liées à l'activité courante du groupe PSA Banque France. Les transferts de stage 1 à 2 proviennent majoritairement de détériorations significatives des classes de risque depuis l'origination des contrats ainsi que des entrées en impayés entre 1 et 90 jours. Les transferts du stage 2 au stage 3 proviennent essentiellement de passages en défaut suite à des impayés.
- Les transitions du stage 1 vers le stage 3 ont un impact en provisions de 14 millions d'euros dont 13 millions d'euros liés à l'activité Retail et 1 million d'euros lié à l'activité de financement de Flottes Corporate. Les contrats concernés sont, dans leur très grande majorité, passés par le stage 2 au cours de l'année 2018 avant d'être en stage 3 au 31/12/2018.
- Les actifs financiers décomptabilisés n'étant pas passés en pertes sociales sont composés de l'amortissement des contrats, le stage 3 étant principalement affecté par la sortie du portefeuille d'un concessionnaire qui était en défaut en début de période. Les nouveaux actifs financiers sont quant à eux composés de la nouvelle production.

Note 29 Impôt sur les bénéfiques

29.1 Evolution des postes de bilan

| (en millions d'euros) | Bilan au 31.12.2017 | Résultat | Capitaux propres (1) | Règlements | 31.12.2018 |
|------------------------|------------------------|-------------|-------------------------|------------|--------------|
| Impôts courants | | | | | |
| Actif | 19 | | | | 2 |
| Passif | (4) | | | | (11) |
| Total | 14 | (57) | - | 34 | (9) |
| Impôts différés | | | | | |
| Actif | - | | | | 1 |
| Passif | (280) | | | | (329) |
| Total | (280) | (46) | (2) | - | (328) |

(1) Correspond à l'impact FTA IFRS 9 (cf. Note 3)

29.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la note 2 qui traite de l'imposition différée.

Le taux d'imposition auquel est soumis le groupe PSA Banque France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La loi de finance pour 2018 (publiée au Journal Officiel le 28 décembre 2017) a validé la contribution exceptionnelle de 15% du montant de l'impôt sur les sociétés, à laquelle le groupe PSA Banque France est soumis, au titre des exercices clos entre le 31 décembre 2017 et le 30 décembre 2018, majorant ainsi le taux légal d'imposition de 5%, soit un taux de 39,43% pour les comptes au 31 décembre 2017. Cette majoration ne s'applique plus en 2018.

A fin décembre 2017, les impôts différés étaient évalués au taux de 34,43%. Les stocks d'impôts différés se retournant à partir du 1er janvier 2019 sont évalués suivant les baisses de taux prévues par la loi de finance 2018.

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------|-------------|
| Impôts courants | | |
| Impôt sur les bénéfiques | (57) | (64) |
| Impôts différés | | |
| Impôts différés de l'exercice | (46) | (30) |
| Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur | - | - |
| Total | (103) | (94) |

29.3 Preuve d'impôt du groupe PSA Banque France

| (en millions d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|-------------|
| Résultat avant impôt | 321 | 262 |
| Différences permanentes | 2 | 6 |
| Total imposable | 323 | 268 |
| Charge d'impôt théorique | (111) | (106) |
| Taux théorique | 34,43% | 39,43% |
| Evaluation des impôts différés hors contribution exceptionnelle de 15% | 12 | 7 |
| Dont impact de la réévaluation du stock d'IDP se retournant à partir du 1er janvier 2019 | 12 | 2 |
| Contributions sur revenus distribués (1) | - | 5 |
| Reclassement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en impôt courant (IAS12) | (4) | (1) |
| Autres | - | 1 |
| Impôt sur les bénéfiques | (103) | (94) |
| Taux effectif d'impôt groupe | 32,0% | 35,2% |

(1) Le conseil constitutionnel a censuré la taxe de 3% sur les revenus distribués. Cette décision a ouvert droit à restitution du montant de 4,5 millions d'euros en principal payé par PSA Banque France en 2016 majoré d'intérêts moratoires estimés à 0,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.

29.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

En l'absence de déficit reportable, il n'y a pas d'impôt différé actif sur déficit reportable.

Note 30 Information sectorielle

30.1 Eléments de Bilan

Pour 2018

| (en millions d'euros) | Activités de financement | | | | Total au 31.12.2018 |
|--|--------------------------|--------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Client final | | | | |
| | Corporate Réseau | Retail | Corporate et assimilés | Eléments non répartis | |
| Actif | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3 677 | 7 234 | 902 | - | 11 813 |
| Caisse, banques centrales | 96 | 188 | 45 | - | 329 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | 1 | - | 1 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 24 | 148 | 496 | - | 668 |
| Autres postes de l'Actif | | | | 342 | 342 |
| Total de l'actif | | | | | 13 153 |
| Passif | | | | | |
| Dettes de refinancement (1) | 2 841 | 7 083 | 877 | - | 10 801 |
| Dettes envers la clientèle (1) | 18 | 33 | 4 | - | 55 |
| Autres postes du Passif | | | | 992 | 992 |
| Capitaux propres | | | | 1 305 | 1 305 |
| Total du passif | | | | | 13 153 |

Pour 2017

| (en millions d'euros) | Activités de financement | | | | Total au 31.12.2017 |
|--|--------------------------|--------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Client final | | | | |
| | Corporate Réseau | Retail | Corporate et assimilés | Eléments non répartis | |
| Actif | | | | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3 191 | 6 149 | 874 | - | 10 214 |
| Caisse, banques centrales | 106 | 205 | 54 | - | 365 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | - | - | 2 | - | 2 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 23 | 144 | 359 | - | 525 |
| Autres postes de l'Actif | | | | 284 | 284 |
| Total de l'actif | | | | | 11 390 |
| Passif | | | | | |
| Dettes de refinancement (1) | 2 308 | 6 063 | 869 | - | 9 240 |
| Dettes envers la clientèle (1) | 13 | 33 | 6 | - | 52 |
| Autres postes du Passif | | | | 922 | 922 |
| Capitaux propres | | | | 1 176 | 1 176 |
| Total du passif | | | | | 11 390 |

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes courants clientèle", les "Comptes d'épargne sur livret" et les "Comptes à terme" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

30.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2018

| (en millions d'euros) | Activités de financement | | | | | Total au 31.12.2018 |
|--|--------------------------|------------|---------------------------|--------------------------|------------|------------------------|
| | Client final | | | | | |
| | Corporate Réseau | Retail | Corporate et assimilés | Eléments non répartis | Services | |
| Intérêts et produits assimilés | 59 | 314 | 36 | 9 | | 418 |
| Intérêts et charges assimilées | (5) | (43) | (7) | (4) | | (59) |
| Commissions (produits) | 4 | 7 | 4 | - | 114 | 129 |
| Commissions (charges) | - | - | - | - | (4) | (4) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (1) | - | - | - | 1 | | 1 |
| Produits des autres activités | 5 | 15 | 2 | - | | 22 |
| Charges des autres activités | - | (1) | - | (14) | | (15) |
| Produit net bancaire | 63 | 292 | 35 | (8) | 110 | 492 |
| Coût du Risque de crédit | 9 | (21) | (2) | | | (14) |
| Résultat après coût du risque | 72 | 271 | 33 | (8) | 110 | 478 |
| Charges générales d'exploitation et assimilées | | | | (156) | | (156) |
| Résultat d'exploitation | 72 | 271 | 33 | (164) | 110 | 322 |

Au 31 décembre 2017

| (en millions d'euros) | Activités de financement | | | | | Total au 31.12.2017 |
|--|--------------------------|------------|---------------------------|--------------------------|-----------|------------------------|
| | Client final | | | | | |
| | Corporate Réseau | Retail | Corporate et assimilés | Eléments non répartis | Services | |
| Intérêts et produits assimilés | 57 | 289 | 42 | | | 388 |
| Intérêts et charges assimilées | (9) | (45) | (9) | 6 | | (57) |
| Commissions (produits) | 3 | 8 | 4 | - | 100 | 115 |
| Commissions (charges) | - | - | - | - | (3) | (3) |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (1) | - | - | - | 5 | | 5 |
| Produits des autres activités | (2) | 11 | 3 | 2 | | 14 |
| Charges des autres activités | 0 | - | - | (11) | | (11) |
| Produit net bancaire | 49 | 263 | 40 | 2 | 97 | 451 |
| Coût du Risque de crédit | (13) | (18) | - | | | (32) |
| Résultat après coût du risque | 36 | 245 | 40 | 2 | 97 | 419 |
| Charges générales d'exploitation et assimilées | | | | (147) | | (147) |
| Résultat d'exploitation | 36 | 245 | 40 | (146) | 97 | 272 |

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour 2,4 million d'euros au 31 décembre 2018 (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2017) (cf Note 25). Pour le reste, il s'agit d'autres produits et charges.

Note 31 Honoraires des Commissaires aux Comptes

| Au titre de l'exercice 2018 | Mazars | | PricewaterhouseCoopers Audit | |
|---|-------------|------------|------------------------------|------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| <i>Montants hors taxe, en millions d'euros</i> | | | | |
| Certification des comptes | 0,41 | 92% | 0,53 | 93% |
| - Emetteur | 0,12 | | 0,22 | |
| - Filiales consolidées | 0,29 | | 0,31 | |
| Services autres que la certification des comptes | 0,04 | 8% | 0,04 | 7% |
| - Emetteur (1) | 0,02 | | 0,02 | |
| - Filiales consolidées (2) | 0,01 | | 0,01 | |
| Total | 0,44 | | 0,57 | |

| Au titre de l'exercice 2017 | Mazars | | PricewaterhouseCoopers Audit | |
|---|-------------|------------|------------------------------|------------|
| | Montant | % | Montant | % |
| <i>Montants hors taxe, en millions d'euros</i> | | | | |
| Certification des comptes | 0,43 | 93% | 0,53 | 95% |
| - Emetteur | 0,15 | | 0,22 | |
| - Filiales consolidées | 0,28 | | 0,31 | |
| Services autres que la certification des comptes | 0,03 | 7% | 0,03 | 5% |
| - Emetteur (1) | 0,03 | | 0,03 | |
| - Filiales consolidées | - | | - | |
| Total | 0,46 | | 0,55 | |

(1) En 2017 et en 2018, ces coûts correspondent aux lettres de confort établies par les commissaires aux comptes du groupe PSA Banque France dans le cadre de son programme obligatoire.

(2) Pour 2018, il s'agit de l'attestation des commissaires aux comptes relative aux données de crédit déclarées dans le cadre de la seconde série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (targeted longer-term refinancing operations, TLTRO II) pour les périodes du 1er février 2015 au 31 janvier 2016 et du 1er février 2016 au 31 janvier 2018.

Note 32 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'au 26 février 2019, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PSA BANQUE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 qui expose l'évolution des principes comptables résultant de l'adoption de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- la note 3 qui présente les effets de la transition sur les états financiers suite à l'adoption d'IFRS 9 et précise que les données comparatives publiées n'ont pas fait l'objet de retraitements comme l'autorisent les dispositions transitoires de la norme.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Application de IFRS 9 dans le calcul des dépréciations des crédits à la clientèle

Se référer aux notes 2 et 28 des états financiers consolidés

Risque identifié

L'appréciation de l'existence d'un risque de non-recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d'un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels, la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.

Par ailleurs, l'exercice 2018 étant la première année d'adoption d'IFRS 9, il existe une information disponible limitée des pertes observées comparées aux pertes attendues. En outre, les nouvelles modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation d'actifs prévues par IFRS 9 entraînent une augmentation significative du nombre de paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues. Ces éléments augmentent le risque quant à la fiabilité des données qui ont été utilisées pour déterminer des hypothèses pertinentes et pour faire fonctionner les modèles.

L'environnement du crédit est resté relativement favorable pendant une longue période, en partie en raison des taux d'intérêt bas et de la vigueur relative de l'économie européenne. Cependant, même si le niveau actuel des payés et des défauts de paiement reste faible, le risque de perte de valeur reste important.

Compte tenu du caractère significatif des encours pour la banque, de l'importance du jugement de la direction, notamment dans le contexte d'un changement de méthode d'évaluation lié à la mise en œuvre d'IFRS 9, et de la multitude d'hypothèses dans l'estimation des provisions, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

La direction a mis en place des contrôles afin de s'assurer de la fiabilité des calculs des pertes attendues. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles existants de manière à valider la pertinence des dépréciations comptabilisées.

Ainsi les contrôles suivants ont été testés :

- la surveillance et la validation des performances des modèles, y compris la révision de la documentation et des revues indépendantes des modèles ;
- les entrées de données critiques dans le système source, ainsi que le flux et la transformation des données entre les systèmes source, le moteur de calcul de la perte attendue et la comptabilité générale.

S'agissant de la dépréciation spécifique des prêts individuels, les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits, aux processus d'examen réguliers des dossiers de crédit, et à l'approbation des dépréciations individuelles.

Par ailleurs, nous avons mené des tests sur :

- les modèles en fonction du risque, y compris le calcul indépendant de certaines hypothèses ;
- les multiples scénarios et variables économiques en faisant appel à nos experts pour évaluer leur caractère raisonnable ;
- la conformité des calculs des dépréciations par rapport aux exigences de la norme et la qualité des données utilisées pour le calcul des pertes.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA BANQUE FRANCE par votre assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 14^{ème} année, soit la 2^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 13 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

3

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

| | | |
|-----|---|-----|
| 3.1 | Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2018 | 114 |
| 3.2 | Bilan et hors-bilan | 116 |
| 3.3 | Compte de résultat | 117 |
| 3.4 | Notes aux états financiers | 118 |
| 3.5 | Filiales et participations | 131 |
| 3.6 | Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices | 132 |
| 3.7 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 133 |
| 3.8 | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 134 |

3.1 Rapport de gestion et résultat des opérations de l'exercice 2018

3.1.1 Commentaires sur les comptes de la société PSA Banque France

3.1.1.1 Compte de résultat

Produit Net Bancaire (PNB)

Le PNB de PSA BANQUE FRANCE diminue de 191 656 milliers d'euros fin 2017 à 120 747 milliers d'euros fin 2018 principalement sous l'effet d'une diminution des dividendes reçus de CREDIPAR qui étaient de 185 007 milliers d'euros en 2017 et de 114 969 milliers d'euros en 2018.

Les produits d'intérêts avec les établissements de crédit progressent de 10 032 milliers d'euros avec l'augmentation des prêts vers CREDIPAR. Les produits sur opérations avec la clientèle diminuent de 1 618 milliers d'euros essentiellement lié à la baisse des intérêts sur crédits de trésorerie.

Les charges d'intérêts liés aux comptes d'épargne sur livret Distingo augmentent de 2 954 milliers d'euros essentiellement lié à un effet encours. Les charges d'intérêts sur comptes créditeurs à terme baissent de 1 402 milliers d'euros lié à un effet taux. Pour le reste, les charges d'intérêts sur opérations avec établissements de crédit augmentent de 4 954 milliers d'euros lié aux coûts des nouveaux refinancements (EMTN et emprunts subordonnés).

Coût du risque

Le coût du risque s'améliore à +4 100 milliers d'euros contre -4 576 milliers d'euros en 2017 suite à la sortie du défaut d'un groupe de concessionnaires qui a fait l'objet d'un rachat au cours du premier semestre 2018. Les provisions comptabilisées en 2017 ont été intégralement reprises au premier semestre 2018.

Charges d'exploitation

Les frais généraux diminuent de 50 milliers d'euros pour atteindre 5 480 milliers d'euros en 2018.

Résultat social avant impôt et rentabilité

Le résultat social avant impôt s'élève à 119 367 milliers d'euros en 2018 contre 181 550 milliers d'euros en 2017. Cette évolution défavorable de 62 183 milliers d'euros est essentiellement due à la régression du PNB consécutive aux versements des dividendes.

Résultat net

Le bénéfice net s'est élevé à 116 492 milliers d'euros en 2018 contre 184 441 milliers d'euros en 2017.

3.1.1.2 Bilan

Le total du bilan comptable au 31.12.2018 ressort à 6 732 millions d'euros contre 5 517 millions d'euros en 2017. Cette forte progression s'explique essentiellement par les prêts à terme envers CREDIPAR (5 177 millions

d'euros fin 2018 et 4 009 millions d'euros fin 2017) provenant des différents financements obtenus par PSA Banque France.

3.1.2 Délais de paiement

Les tableaux ci-dessous présentent les retards de paiement des fournisseurs et des clients en application

de l'article L 441-6-1 du Code du commerce. Les montants sont présentés en milliers d'euros.

| (en milliers d'euros) | Article D.441 - I. -1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre cumulé de factures concernées | 3 | | | | | 6 |
| Montant cumulé des factures concernées TTC | 1 | 10 | - | - | - | 10 |
| Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année | 0,15% | 1,26% | 0,00% | 0,00% | 0,00% | 1,26% |
| Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année | | | | | | |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Selon délais contractuels : selon fournisseurs et dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie (article L. 441-6 du code du commerce) | | | | | |

| (en milliers d'euros) | Article D.441 I.-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre cumulé de factures concernées | - | - | - | - | - | - |
| Montant cumulé des factures concernées TTC | - | - | - | - | - | - |
| Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année | - | - | - | - | - | - |
| Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année | - | - | - | - | - | - |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code du commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Selon délais contractuels : selon clients | | | | | |

Concernant les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, les opérations bancaires

sont exclues du périmètre des informations relatives aux délais de paiement.

3.1.3 Services fournis par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes

Pour PSA Banque France, les services autres que la certification des comptes correspondent aux lettres de confort émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes de PSA Banque France (EMTN)

pour respectivement 38 milliers d'euros pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et 36,5 milliers d'euros pour le cabinet Mazars.

3.1.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code du

Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au titre des cinq derniers exercices.

3.1.5 Perspectives

Pour l'année 2019, PSA BANQUE FRANCE, dans le périmètre de son activité directe, s'est fixée les objectifs majeurs suivants :

- Poursuivre la stratégie déployée en 2018 :
 - Maintenir la vigilance sur les réseaux PEUGEOT et CITROËN tant au niveau de la surveillance des résultats, qu'au niveau du comportement des banques concurrentes ;
 - Pérenniser la vigilance en matière de gestion du risque de crédit.

- Et amplifier ses résultats :
 - En maîtrisant les frais de structure ;
 - En consolidant l'accès au marché de capitaux ;
 - En accompagnant le Groupe PSA sur l'activité B2B.

3.2 Bilan et hors-bilan

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------------|------------------|
| ACTIF | | |
| Opérations interbancaires et assimilées (note 3) | 5 352 150 | 4 132 029 |
| - Créances sur les établissements de crédit | 5 352 150 | 4 132 029 |
| Opérations avec la clientèle (note 4) | 494 257 | 491 751 |
| - Autres concours à la clientèle | 340 184 | 372 902 |
| - Comptes ordinaires débiteurs | 154 073 | 118 849 |
| Participations et autres titres détenus à long terme (note 5) | 857 584 | 856 853 |
| Autres actifs (note 6) | 18 828 | 30 361 |
| Comptes de régularisation (note 7) | 9 296 | 5 968 |
| Total de l'actif | 6 732 115 | 5 516 962 |

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------------|------------------|
| PASSIF | | |
| Opérations interbancaires et assimilées (note 8) | 588 714 | 477 562 |
| - Dettes envers les établissements de crédit | 588 714 | 477 562 |
| Opérations avec la clientèle (note 9) | 2 476 879 | 2 111 475 |
| Dettes représentées par un titre (note 10) | 2 272 911 | 1 557 098 |
| Autres passifs (note 11) | 16 598 | 19 729 |
| Comptes de régularisation (note 12) | 12 630 | 10 494 |
| Provisions (note 13) | 45 | 48 |
| Dettes Subordonnées (note 14) | 155 103 | 155 116 |
| Capitaux propres (note 15) | 1 209 235 | 1 185 442 |
| - Primes d'émissions | 593 347 | 593 347 |
| - Capital souscrit | 144 843 | 144 843 |
| - Réserves | 18 869 | 18 869 |
| - Report à nouveau | 335 684 | 243 942 |
| - Résultat de l'exercice | 116 492 | 184 441 |
| Total du passif | 6 732 115 | 5 516 962 |

Hors-bilan

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 165 585 | 76 418 |
| - Engagements en faveur de la clientèle | 95 585 | 76 418 |
| - Engagements en faveur d'établissement de crédit (1) | 70 000 | - |
| Engagements de garantie | 1 267 | 1 503 |
| - Garanties d'ordre de la clientèle (2) | 640 | 860 |
| - Garanties d'ordre d'établissement de crédit (3) | 628 | 643 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | - | - |
| - Garanties reçues d'établissements de crédit | - | - |
| Engagements de garantie | 274 110 | 158 225 |
| - Garanties reçues d'établissements de crédit (4) | 131 762 | 29 898 |
| - Autres garanties reçues de la clientèle | 142 349 | 128 327 |

(1) Il s'agit de prêts accordés à CREDIPAR en date de valeur non atteinte pour 70 000 milliers d'euros à fin décembre 2018.

(2) Reprise des garanties d'ordre de la clientèle par BANQUE PSA FINANCE depuis 2015 concernant les nouveaux contrats.

(3) Il s'agit des cautions contre-garantie données à CREDIPAR pour 398 milliers d'euros, CLV pour 115 milliers d'euros et BANQUE PSA FINANCE pour 115 milliers d'euros.

(4) Il s'agit de garanties reçues de SANTANDER non utilisées pour 131 762 milliers d'euros à fin décembre 2018 sur un total de garanties accordées de 133 millions d'euros.

3.3 Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 45 374 | 36 960 |
| - Sur opérations avec les établissements de crédit (note 16) | 39 740 | 29 708 |
| - Sur opérations avec la clientèle (note 17) | 5 634 | 7 252 |
| Intérêts et charges assimilés | (40 835) | (31 495) |
| - Sur opérations avec les établissements de crédit (note 16) | (7 988) | (5 051) |
| - Sur opérations avec la clientèle (note 17) | (24 383) | (22 934) |
| - Sur obligations et autres titres à revenus fixe (note 18) | (8 464) | (3 510) |
| Revenus des titres à revenu variable (note 19) | 114 969 | 185 007 |
| Commissions (Produits) (note 20) | 3 583 | 3 429 |
| Commissions (Charges) (note 20) | (1 701) | (1 231) |
| Autres produits d'exploitation bancaire (note 21) | 32 | 23 |
| Autres charges d'exploitation bancaire (note 21) | (676) | (1 038) |
| Produit net bancaire | 120 747 | 191 656 |
| Charges générales d'exploitation (note 22) | (5 480) | (5 530) |
| Résultat brut d'exploitation | 115 267 | 186 126 |
| Coût du risque (note 23) | 4 100 | (4 576) |
| Résultat d'exploitation | 119 367 | 181 550 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés | - | - |
| Résultat courant avant impôt | 119 367 | 181 550 |
| Résultat exceptionnel | (750) | - |
| Impôt sur les bénéfices (note 24) | (2 125) | 2 891 |
| Résultat de l'exercice | 116 492 | 184 441 |
| <i>Résultat par action (en euros)</i> | 12,87 | 20,37 |

3.4 Notes aux états financiers

Notes annexes

| | | |
|----------------|---|-----|
| Note 1 | Faits marquants de l'exercice | 119 |
| Note 2 | Principes comptables | 120 |
| Note 3 | Créances sur les établissements de crédit | 122 |
| Note 4 | Opérations avec la clientèle - Actif | 122 |
| Note 5 | Participations et autres titres détenus à long terme | 123 |
| Note 6 | Autres actifs | 123 |
| Note 7 | Comptes de régularisation - Actif | 124 |
| Note 8 | Dettes envers les établissements de crédit | 124 |
| Note 9 | Opérations avec la clientèle - Passif | 125 |
| Note 10 | Dettes représentées par un titre | 125 |
| Note 11 | Autres passifs | 125 |
| Note 12 | Comptes de régularisation - Passif | 126 |
| Note 13 | Provisions pour risques et charges | 126 |
| Note 14 | Dettes Subordonnées | 126 |
| Note 15 | Variation des capitaux propres | 126 |
| Note 16 | Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit | 127 |
| Note 17 | Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle | 127 |
| Note 18 | Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe | 128 |
| Note 19 | Revenus des titres à revenu variable | 128 |
| Note 20 | Commissions | 128 |
| Note 21 | Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 129 |
| Note 22 | Autres produits et charges d'exploitation | 129 |
| Note 23 | Coût du risque | 129 |
| Note 24 | Impôts sur les bénéfices | 129 |
| Note 25 | Evénements postérieurs à la clôture | 130 |

A. Partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

2018 a été la quatrième année du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

La coopération avec Santander Consumer Finance dynamise les activités de PSA BANQUE FRANCE grâce notamment à des offres plus compétitives réservées aux clients et aux réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

B. Stratégie de refinancement

PSA BANQUE FRANCE bénéficie depuis 2015 du financement intra-groupe fourni par Santander Consumer Finance en complément de la collecte d'épargne grand public auprès de la clientèle française, et de lignes bancaires bilatérales.

La diversification de la politique de refinancement s'est poursuivie en 2018 par le développement de l'accès aux marchés de capitaux notamment avec la réalisation en avril de la troisième émission obligataire sous programme EMTN pour un montant de 500 millions d'euros après deux premières émissions en 2017.

Note 2 Principes comptables

Les états financiers de la société PSA BANQUE FRANCE sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1er janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt ; 89-01 sur les opérations en devises ; 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation ; 90-01 sur les titres ; 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises ; et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; etc.).

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à G ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation des groupes PSA et SANTANDER, auxquels PSA BANQUE FRANCE appartient.

A. Immobilisations

Au 31 décembre 2018, PSA BANQUE FRANCE ne détient aucune immobilisation corporelle ni incorporelle.

B. Titres

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 Livre II – Titre 3, du 26 novembre 2014, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés », les intérêts courus non échus étant comptabilisés prorata temporis.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés en titres de participation. Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires d'achat.

Au bilan, ces titres sont maintenus à leur prix de revient, sauf en cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, auquel cas des dépréciations sont constatées. Leur valeur d'utilité est appréciée par l'analyse combinée de plusieurs paramètres à savoir le montant de l'actif net ainsi que les perspectives de bénéfices futurs et de flux de trésorerie futurs (prévisions de dividendes des années à venir). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2018, PSA BANQUE FRANCE détient 100% des titres de la société CREDIPAR S.A., détenant elle-même 100% des titres de la société CLV. Cet ensemble de sociétés constitue un périmètre de consolidation de l'activité de financement des marques Peugeot, Citroën et DS en France détenu conjointement par SANTANDER et BANQUE PSA FINANCE.

C. Créances sur la clientèle

La valeur brute des différents financements consentis à la clientèle comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle. Les crédits accordés sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de 90 jours, ou présentant des risques avérés de non recouvrement (« grading D » dans la notation interne) sont classés en créances douteuses.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, les engagements considérés comme irrécouvrables ou qui présentent des échéances impayées de plus de 451 jours sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, la déchéance du terme est rapidement prononcée et la comptabilisation des produits financiers correspondants est alors suspendue.

Dans les deux cas ci-dessus (douteux et douteux compromis), des dépréciations sont calculées de façon individuelle, en tenant compte des éventuelles garanties présentes au dossier.

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé. La société enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2014.

Un encours douteux peut être restructuré, du fait de la situation financière du débiteur. En fonction des modalités de restructuration choisies, la Société est amenée à constater ou non une décote.

La décote correspond à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Indépendamment des aspects liés aux garanties complémentaires éventuellement demandées, les modalités de restructuration suivantes peuvent être utilisées, seules ou combinées :

- Abandon de créance

L'abandon de principal ou d'intérêt (échu ou couru) est constaté en Pertes ; le montant abandonné ne figure plus à l'actif.

- Report d'échéance à titre gratuit
Les reports d'échéances (ou période de franchise « gratuite ») peuvent être imposés par une commission de surendettement (de type Neiertz en France), laquelle peut décider d'un moratoire de paiement. Dans ce cas, la décote correspond à l'actualisation (au taux du crédit) pendant la durée du report.
- Baisse du taux d'intérêt
Les baisses de taux induisent mécaniquement la création d'une décote. La décote correspond à l'écart entre les flux actualisés au nouveau taux du crédit et les flux actualisés au taux initial du crédit.
- Allongement de la durée du crédit
Pris isolément (sans report d'échéance ni baisse de taux), l'allongement de la durée du crédit ne produit aucune décote, le Taux d'intérêt effectif du concours se trouve inchangé. Dans ce cas précis, la créance n'est pas considérée comme étant restructurée, mais seulement réaménagée.

Pour ses créances restructurées, la société a choisi le retour en Encours sains, dans une sous-catégorie spécifique (Encours sains restructurés), jusqu'à l'échéance finale.

Cette possibilité est spécifiquement prévue par le Règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- retour immédiat en Encours douteux dès le 1er impayé
- communication en Annexe du traitement appliqué aux Créances restructurées (principes et méthodes, montant)
- maintien d'une dépréciation supérieure ou égale à la décote éventuelle.

L'inscription en Encours sains restructurés est faite dès que les nouvelles modalités de relations établies entre la Société et le client sont connues (report d'échéance à titre gratuit, baisse de taux, etc.)

Dans la mesure où l'existence d'une restructuration antérieure constitue un indicateur effectif de risque de perte (loss event), il a été décidé de maintenir une dépréciation sur les encours restructurés, égale à celle prévue sur les encours sains avec impayés.

Dans la mesure où la Société maintient une dépréciation sur encours restructurés supérieure au montant de la décote, aucune décote n'est comptabilisée, conformément à la possibilité ouverte par l'article 2221-5 du Règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Lorsqu'à la suite d'un retour en encours sains pour restructuration, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, il est immédiatement transféré en encours douteux, dès le 1er impayé. Après 149 jours d'impayé (retail) ou 451 jours d'impayés (corporate), il est déclassé en encours douteux compromis, selon la procédure classique.

D. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Nature des opérations

Les produits et charges liés aux opérations d'échange de taux d'intérêt sont comptabilisés conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, selon que les contrats ont pour objet :

- de maintenir des positions isolées,
- de couvrir le risque de taux affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes,
- de couvrir et de gérer le risque global de taux,
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur économique du bilan et sur la marge nette d'intérêt est géré dans le respect du seuils définis en contractant des dérivés avec des contreparties bancaires. Ces dérivés sont qualifiés de macro couverture.

Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors-bilan. Les dérivés de taux sont enregistrés conformément au règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Les opérations de couverture des encours clientèle à taux fixe réalisées par PSA BANQUE FRANCE sont qualifiées de macro couverture : les charges et les produits sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Lorsque des options de swap sont achetées, la prime payée est étalée sur la durée du swap à compter de sa mise en place. En cas d'absence d'exercice de l'option, la prime est intégralement positionnée en charge. Il n'est pas pratiqué de ventes d'options.

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de PSA BANQUE FRANCE qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps – appels de marges

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

E. OPERATIONS EN DEVICES

Au 31 décembre 2018, PSA BANQUE FRANCE n'enregistre aucune opération en devise.

F. COMMISSIONS

Les commissions facturées par PSA BANQUE FRANCE concernent principalement les achats de créances. Elles sont reconnues en résultat par étalement sur la durée des contrats de prêts concernés.

G. IMPOT SUR LES BENEFICES

En 2016, a été créé le groupe d'intégration fiscale PSA BANQUE FRANCE regroupant sa filiale à 100 %, CREDIPAR, ainsi que CLV, filiale à 100% de CREDIPAR.

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation des créances à vue / à terme

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 161 726 | 116 942 |
| - dont entreprises liées (1) | 0 | 1 114 |
| Compte et prêts au jour le jour | 5 338 | 881 |
| - dont entreprises liées (1) | 5 000 | - |
| - dont entreprises liées (2) | 338 | 881 |
| Prêts à terme | 5 177 500 | 4 009 000 |
| - dont entreprises liées (1) | 5 177 500 | 4 009 000 |
| Créances rattachées | 7 585 | 5 206 |
| - dont entreprises liées (1) | 7 585 | 5 206 |
| Total | 5 352 150 | 4 132 029 |

- dont entreprises liées (1) :

CREDIPAR : prêts et créances rattachées 5 190 085 milliers d'euros.

- dont entreprises liées (2) :

SANTANDER : ce montant de 338 milliers d'euros correspond à l'excédent de cash collatéral déposé auprès du clearing member Santander pour la compensation des dérivés de taux depuis la mise en place de la réglementation EMIR début 2017.

Echéancier des prêts à terme au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | > 5 ans | Total |
|-----------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------|-----------|
| Prêts à terme | 422 000 | 1 114 500 | 3 486 000 | 155 000 | 5 177 500 |

Note 4 Opérations avec la clientèle - Actif

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Autres concours à la clientèle | | |
| - Crédits de trésorerie | 272 948 | 289 671 |
| - Dont dépréciation sur encours sains | (520) | (552) |
| - Crédits à l'équipement | 15 257 | 10 626 |
| - Dont dépréciation sur encours sains | (29) | (20) |
| - Crédits immobiliers | 50 656 | 59 353 |
| - Dont dépréciation sur encours sains | (97) | (113) |
| - Autres crédits à la clientèle | - | 188 |
| - Dont dépréciation sur encours sains | - | (0) |
| | 338 862 | 359 838 |
| - Valeurs non imputées | - | 928 |
| | 338 862 | 360 766 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 154 073 | 118 849 |
| - dont entreprises liées | - | - |
| - dont dépréciation sur encours sains | (291) | (226) |
| Créances rattachées | | |
| - Crédits de trésorerie | 77 | 175 |
| - Crédits à l'équipement | 19 | 20 |
| - Crédits à l'habitat | 152 | 185 |
| - Autres crédits à la clientèle | - | 1 |
| | 247 | 381 |
| Créances douteuses compromises nettes | | |
| - Montant brut | 14 563 | 29 366 |
| - Dépréciations (1) | (13 489) | (17 611) |
| | 1 074 | 11 755 |
| Total | 494 257 | 491 751 |

(1) Les variations du coût du risque sont présentées note 23.

Echéancier des créances à la clientèle hors créances rattachées au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | > 5 ans | Total |
|---|-----------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| - Autres concours à la clientèle (hors valeurs non imputées et provisions sur encours sains) | 149 985 | 39 351 | 123 606 | 26 566 | 339 508 |
| Total | 149 985 | 39 351 | 123 606 | 26 566 | 339 508 |

Note 5 Participations et autres titres détenus à long terme

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Titres de participations BPI France | 3 | 3 |
| Parts dans des établissements de crédits | 855 425 | 855 425 |
| - Titres de participations CREDIPAR (1) | 855 425 | 855 425 |
| Certificats d'Associations du Fonds de Garantie des Dépôts | 2 156 | 1 424 |
| Total | 857 584 | 856 853 |

(1) Voir note filiales et participations.

Note 6 Autres actifs

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Etat et organismes sociaux (1) | 5 935 | 23 299 |
| IS à recevoir des filiales (2) | 9 138 | 4 158 |
| - dont entreprises liées (2) | 9 138 | 4 158 |
| Dépôts de garantie | 2 590 | 2 071 |
| Autres actifs | 1 164 | 683 |
| Appel de marge | 0 | 151 |
| - dont entreprises liées | 0 | 151 |
| Total | 18 828 | 30 361 |

(1) Ce poste comprend principalement : l'acompte 2018 d'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers versés pour compte de la clientèle dans le cadre de l'activité DISTINGO (5.880 K€).

(2) Ce poste correspond aux paiements d'impôt sur les sociétés à recevoir des filiales membres du groupe fiscal intégré autour de PSA BANQUE FRANCE.

Note 7 Comptes de régularisation - Actif

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|--------------|
| Primes d'émissions des titres à revenu fixe (1) | 4 722 | 3 230 |
| Autres charges à répartir sur dettes à termes | 2 077 | 1 585 |
| Charges à répartir | 1 204 | 1 145 |
| Produits à recevoir | - | 2 |
| Autres comptes de régularisation | 1 293 | 6 |
| Total | 9 296 | 5 968 |

(1) Il s'agit des primes d'émission sur EMTN et NEU MTN.

Note 8 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue / à terme

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 11 626 | 512 |
| - dont entreprises liées (1) | 11 621 | 510 |
| Comptes et emprunts à terme | 577 000 | 477 000 |
| - dont entreprises liées (1) | 27 000 | 27 000 |
| Dettes rattachées | 89 | 50 |
| Sur jour le jour et comptes ordinaires | - | - |
| - dont entreprises liées (1) | - | - |
| Sur emprunts à terme | 89 | 50 |
| - dont entreprises liées (1) | 24 | 23 |
| Total | 588 714 | 477 562 |
| - dont entreprises liées (1) : | | |
| SANTANDER CONSUMER FINANCE SA | 27 024 | |
| CLV - CREDIPAR - BANQUE PSA FINANCE | 11 621 | |

Echéancier des comptes et emprunts à terme au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | > 5 ans | Total |
|------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------|----------------|
| Comptes et emprunts à terme | | | | | |
| - Entreprises liées (1) | 13 500 | 13 500 | - | - | 27 000 |
| - Autres établissements de Crédit | - | - | 550 000 | - | 550 000 |

(1) Une partie du refinancement de PSA BANQUE FRANCE est assurée par SANTANDER CONSUMER FINANCE SA. Au 31 décembre 2018, le montant des emprunts auprès de SANTANDER CONSUMER FINANCE SA s'élève à 27 millions d'euros.

Note 9 Opérations avec la clientèle - Passif

Ventilation des dettes à vue / à terme

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes à vue | 2 124 117 | 1 774 783 |
| Comptes ordinaires créditeurs concessionnaires | 196 986 | 179 350 |
| - dont entreprises liées | - | - |
| Comptes d'épargne aux particuliers (1) | 1 910 516 | 1 583 213 |
| - dont dettes rattachées sur livret | 13 529 | 10 033 |
| Autres sommes dues | 16 616 | 12 220 |
| Dettes à terme | 352 762 | 336 692 |
| Comptes d'épargne aux particuliers (2) | 336 149 | 308 205 |
| Comptes créditeurs à terme concessionnaires | 12 163 | 22 620 |
| Dépôt de garantie | 40 | 40 |
| Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme | 4 410 | 5 828 |
| Total | 2 476 879 | 2 111 475 |

(1) Comptes de dépôts à vue de particuliers versés à PSA BANQUE FRANCE dans le cadre de l'activité DISTINGO.

(2) Comptes de dépôts à terme de particuliers versés à PSA BANQUE FRANCE dans le cadre de l'activité DISTINGO.

Echéancier des comptes à terme au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | > 5 ans | Total |
|---|-----------------|------------------|-----------------|---------|---------|
| Comptes d'épargne aux particuliers à terme | | | | | |
| - Hors Groupe | 41 886 | 89 273 | 204 990 | - | 336 149 |
| Comptes créditeurs à terme (PSA BANQUE FRANCE EVOLUTION) | | | | | |
| - Hors Groupe | 1 180 | 2 800 | 8 183 | - | 12 163 |

Note 10 Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|------------------|------------------|
| Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables | 2 267 500 | 1 554 000 |
| Emission de NEU MTN / EMTN (1) | 1 696 000 | 1 354 000 |
| Emission de NEU CP (2) | 571 500 | 200 000 |
| Dettes rattachées sur titres de créances négociables | 5 411 | 3 098 |
| Dettes rattachées sur titres de créances négociables | 5 411 | 3 098 |
| Total | 2 272 911 | 1 557 098 |

1) Suite à la mise en place en 2016 de programmes d'émission de NEU MTN (anciennement BMTN) et d'obligations (EMTN), au 31 décembre 2018, le montant de titres émis atteint 1 696 millions d'euros.

2) Suite à la mise en place en 2016 d'un programme d'émission de NEU CP (anciennement certificats de dépôt), au 31 décembre 2018, le montant de titres émis atteint 571,5 millions d'euros.

Echéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées au 31 décembre 2018

| (en milliers d'euros) | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | > 5 ans | Total |
|---------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|---------|-----------|
| Titres de créances négociables | | | | | |
| - Hors Groupe | 177 000 | 394 500 | 1 696 000 | - | 2 267 500 |

Note 11 Autres passifs

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Etat et organismes sociaux (1) | 16 581 | 19 724 |
| Autres passifs | 5 | 5 |
| Dettes fournisseurs | 11 | - |
| Total | 16 598 | 19 729 |

(1) Ce poste comprend le montant des prélèvements fiscaux et sociaux relatifs à l'activité DISTINGO devant faire l'objet d'un reversement au profit du Trésor Public (5 677 K€). Ce poste comprend également les montants d'impôts sur les sociétés dus aux filiales membres du groupe fiscal intégré autour de PSA BANQUE FRANCE en application des règles de l'intégration (10 845 K€).

Note 12 Comptes de régularisation - Passif

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|---------------|---------------|
| Autres produits constatés d'avance (1) | 8 056 | 6 268 |
| Autres charges à payer (2) | 3 956 | 3 331 |
| - Dont entreprises liées | 2 764 | 2 189 |
| Comptes de régularisation divers | 612 | 873 |
| Charges à payer sur instrument financiers | 6 | 22 |
| - Dont entreprises liées SANTANDER | 1 | 22 |
| Total | 12 630 | 10 494 |

(1) Il s'agit de l'ensemble des frais sur les différents types de refinancements levés par PSA BANQUE FRANCE et qui font donc l'objet d'un transfert à CREDIPAR.

(2) Il s'agit notamment de charges de prestations de services fournies par les actionnaires et par CREDIPAR.

Note 13 Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros) | 31.12.2017 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Solde au 31.12.2018 |
|---|------------|------------|--------------------|------------------------|---------------------|
| Provisions pour risques d'exécution des engagements financement réseaux | 48 | 191 | | (194) | 45 |
| Total | 48 | 191 | - | (194) | 45 |

Note 14 Dettes subordonnées

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------|----------------|
| Autres emprunts subordonnés à termes (1) | 155 000 | 155 000 |
| - Dont entreprises liées SANTANDER | 77 500 | 77 500 |
| - Dont entreprises liées BANQUE PSA FINANCE | 77 500 | 77 500 |
| Dettes rattachées | 103 | 116 |
| - Dont entreprises liées SANTANDER | 52 | 58 |
| - Dont entreprises liées BANQUE PSA FINANCE | 52 | 58 |
| Total | 155 103 | 155 116 |

(1) Les emprunts subordonnés ont été mis en place le 15 décembre 2017. Deux emprunts subordonnés ont été réalisés, un auprès de SANTANDER CONSUMER FINANCE pour 77,5 millions d'euros et l'autre auprès de PSA FINANCE NEDERLAND, filiale à 100% de BANQUE PSA FINANCE, pour un montant équivalent de 77,5 millions d'euros.

Note 15 Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Solde au 31.12.2017 | Affectation du résultat 2017 | Variation du capital | Résultat de l'exercice 2018 | Solde au 31.12.2018 |
|--------------------------------------|---------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------|
| Capital (1) | 144 843 | - | - | - | 144 843 |
| Primes d'émission et primes d'apport | 593 347 | - | - | - | 593 347 |
| Réserve légale | 14 484 | - | - | - | 14 484 |
| Autres réserves | 4 385 | - | - | - | 4 385 |
| Report à nouveau | 243 942 | 91 742 | - | - | 335 684 |
| Résultat de l'exercice (2) | 184 441 | (184 441) | - | 116 492 | 116 492 |
| Total | 1 185 442 | (92 699) | - | 116 492 | 1 209 235 |

(1) Au 31 décembre 2018, le capital se décompose en 9 052 658 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

PSA BANQUE FRANCE est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de BANQUE PSA FINANCE et par intégration globale dans les comptes de SANTANDER. PSA BANQUE FRANCE est détenue à 50% par BANQUE PSA FINANCE et 50% par SANTANDER CONSUMER BANQUE.

(2) L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le bénéfice distribuable s'établit à la somme de 452 176 127,05 €, constitué du bénéfice de l'exercice 2018 pour 116 492 261,46 € cumulé avec le solde du compte "Report à nouveau antérieur" s'élevant à la somme de 335 683 865,59 €.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

| | |
|---------------------------|------------------|
| - Au « report à nouveau » | 336 030 524,91 € |
| - Aux actions | 116 145 602,14 € |

Un dividende de 12,83 € par action sera mis en paiement suivant la tenue de l'Assemblée Générale. Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'un dividende de 10,24 € a été versé au titre de l'exercice 2017, qu'un dividende de 7,92 € a été versé au titre de l'exercice 2016, qu'un dividende de 16,58 € a été versé au titre de l'exercice 2015.

Note 16 Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Produits | | |
| Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs | 1 | 1 |
| Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour | 12 | 8 |
| - dont entreprises liées (CREDIPAR) | 12 | 8 |
| Intérêts sur comptes et prêts à termes | 36 193 | 27 840 |
| - dont entreprises liées (CREDIPAR) | 36 193 | 27 840 |
| Impact net de la micro couverture des emprunts | 272 | 463 |
| Produits sur engagements de garantie | - | 2 |
| Produits divers d'intérêts | 922 | 198 |
| Produits sur frais d'émissions | 2 340 | 1 195 |
| - dont entreprises liées (CREDIPAR) | 2 340 | 1 195 |
| Total | 39 740 | 29 708 |
| Charges | | |
| Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs | (29) | (29) |
| Intérêts sur comptes et emprunts à terme | (2 021) | (3 377) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (231) | (584) |
| Intérêts sur emprunts subordonnés | (2 494) | (116) |
| - dont entreprises liées (BANQUE PSA FINANCE) | (1 247) | (58) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (1 247) | (58) |
| Charges diverses d'intérêts | (2 872) | (1 014) |
| - dont entreprises liées (CREDIPAR) | (922) | (198) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (0) | (2) |
| Charges sur engagements de garantie reçus | (57) | (28) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (56) | (27) |
| Charges sur frais d'émissions / clearing | (515) | (487) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (108) | (92) |
| Total | (7 988) | (5 051) |

Note 17 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits | | |
| Intérêts sur autres concours à la clientèle | | |
| - Créances commerciales | - | - |
| - Crédits de trésorerie | 2 886 | 4 007 |
| - Crédits à l'équipement | 296 | 381 |
| - Crédits à l'habitat | 1 679 | 1 998 |
| - Autres crédits à la clientèle | 4 | 24 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 756 | 808 |
| | 5 620 | 7 219 |
| Produits sur engagements de garantie | 14 | 33 |
| | 14 | 33 |
| Total | 5 634 | 7 252 |
| Charges | | |
| Intérêts sur comptes ordinaires à la clientèle | - | - |
| - dont entreprises liées | - | - |
| Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers (1) | (19 288) | (16 335) |
| Intérêts sur comptes créditeurs à terme | (5 035) | (6 437) |
| - dont entreprises liées | - | - |
| - dont hors groupe | (5 035) | (6 437) |
| Impact net de la couverture du risque de taux des crédits à la clientèle (macro couverture) (2) | (59) | (163) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (16) | (187) |
| Total | (24 383) | (22 934) |

(1) Ce poste comptabilise les intérêts sur les comptes d'épargne sur livret DISTINGO.

(2) La macro couverture correspond à la mise à taux révisable d'une partie des crédits à la clientèle.

Note 18 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Charges | | |
| Charges sur titres de créances négociables (1) | (8 464) | (3 510) |
| Total | (8 464) | (3 510) |

(1) Il s'agit des charges liées aux émissions NEU CP, NEU MTN et EMTN.

Note 19 Revenus des titres à revenu variable

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------|----------------|
| Revenus des parts dans les entreprises liées | | |
| Dividendes reçus de sociétés françaises (1) | 114 969 | 185 007 |
| Autre produits assimilés | - | - |
| Total | 114 969 | 185 007 |

(1) Dividendes reçus de CREDIPAR suite à l'assemblée générale du 15 mars 2018 pour un montant de 114 969 milliers d'euros.

Note 20 Commissions

| (en milliers d'euros) | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Produits | | |
| Sur opérations de trésorerie et interbancaires | - | 0 |
| Sur opérations avec la clientèle (1) | 3 194 | 3 044 |
| Sur opérations sur titres | - | - |
| Sur opérations de change | - | - |
| Sur titres gérés ou en dépôts | - | - |
| Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle | 1 | 0 |
| Sur commissions sur opérations sur titres | 73 | 54 |
| Sur moyens de paiement | 302 | 310 |
| Sur autres produits sur prestations de services financiers | 13 | 20 |
| Total | 3 583 | 3 429 |
| Charges | | |
| Sur opérations de trésorerie et interbancaires | (272) | (186) |
| Sur moyens de paiement | (117) | (135) |
| Sur autres prestations de services financiers | (1 238) | (856) |
| - dont entreprises liées (SANTANDER) | (1 059) | (720) |
| Sur commissions sur opérations sur titres | (73) | (55) |
| Total | (1 701) | (1 231) |

(1) Il s'agit principalement de 2 505 milliers d'euros concernant les commissions perçues sur les mouvements des comptes courants en 2018 contre 2 409 milliers d'euros en 2017.

Note 21 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|----------------|
| Autres produits d'exploitation bancaire | 32 | 23 |
| Autres produits | 32 | 23 |
| Autres charges d'exploitation bancaire (1) | (676) | (1 038) |
| Autres charges | (676) | (1 038) |
| Total | (644) | (1 014) |

(1) Il s'agit des appels de garantie cautions, espèces et titres (FGDR).

Note 22 Autres produits et charges d'exploitation

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|----------------|----------------|
| Autres charges de structure | (5 480) | (5 530) |
| Impôts et taxes | (534) | (581) |
| Services extérieurs fournis par des sociétés du groupe | (1 927) | (1 801) |
| Autres services extérieurs | (3 018) | (3 148) |
| Transports et déplacements | - | - |
| Autres produits d'exploitation | - | - |
| Transfert de charges | - | - |
| Total | (5 480) | (5 530) |

Note 23 Coût du risque

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|----------------|
| Créances réseau | | |
| Dotations pour dépréciations des créances douteuses avérées | - | - |
| Dotations pour dépréciations des créances douteuses compromises | (1 158) | (5 822) |
| Reprises sur dépréciations des créances douteuses avérées | - | - |
| Reprises sur dépréciations des créances douteuses compromises | 5 280 | 1 206 |
| Créances irrécouvrables couvertes par des provisions | - | - |
| Récupérations sur créances amorties | - | 75 |
| Dépréciations sur encours sains | (77) | (213) |
| Reprises sur encours sains | 52 | 0 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (191) | (428) |
| Reprises aux provisions pour risques et charges | 195 | 606 |
| Total | 4 100 | (4 576) |

Note 24 Impôts sur les bénéfices

| <i>En milliers d'euros</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|----------------|--------------|
| Impôts sur les bénéfices | | |
| - Impôt courant de l'exercice | (2 144) | (880) |
| - Impôt contribution 3% sur dividendes versés (1) | 19 | 4 898 |
| - Surtaxe d'impôt sur les sociétés au taux de 15% (1) | - | (1 127) |
| Total | (2 125) | 2 891 |

(1) En 2017, la société a bénéficié d'un dégrèvement d'impôt induit par l'invalidation de la contribution de 3% sur les revenus distribués dont elle s'était acquittée. Ce dégrèvement avait été partiellement compensé par une surtaxe exceptionnelle de 15% à laquelle la société a été assujettie en 2017.

Note 25 Evènements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'au 26 février 2019, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

3.5 Filiales et participations

(en euros)

| Nature | 31.12.2018 | | 31.12.2017 | |
|--------------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Nombre de titres | Valeur nette | Nombre de titres | Valeur nette |
| Autes Titres de participation | | | | |
| BPI FRANCE Garantie | 247 | 3 278 | 247 | 3 278 |
| Total | | 3 278 | | 3 278 |

| Nature | 31.12.2018 | | 31.12.2017 | |
|--|------------------|--------------------|------------------|--------------------|
| | Nombre de titres | Valeur nette | Nombre de titres | Valeur nette |
| Parts dans des établissements de crédit | | | | |
| Apport des titres CREDIPAR | 6 706 251 | 662 641 581 | 6 706 251 | 662 641 581 |
| Apport des titres SOFIRA absorbée par CREDIPAR le 1er mai 2015 | 7 867 090 | 192 783 605 | 7 867 090 | 192 783 605 |
| Total | | 855 425 186 | | 855 425 186 |

3.6 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

| <i>(en milliers d'euros, sauf précision contraire)</i> | Exercice 2018 | Exercice 2017 | Exercice 2016 | Exercice 2015 | Exercice 2014 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 144 843 | 144 843 | 144 843 | 144 843 | 9 600 |
| Nombre d'actions émises | 9 052 658 | 9 052 658 | 9 052 658 | 9 052 658 | 600 000 |
| Résultat global des opérations de l'exercice | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 5 964 | 4 684 | 3 438 | 7 019 | 17 754 |
| Résultat avant impôt, amortissements et provisions | 114 517 | 186 126 | 287 977 | 6 621 | (455) |
| Impôt sur les bénéfices | (2 125) | 2 891 | (6 000) | (861) | - |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 116 492 | 184 441 | 282 204 | 1 634 | (2 318) |
| Dividendes | 116 146 | 92 699 | 71 697 | 150 093 | - |
| Résultat des opérations réduit à une seule action (en euro) | | | | | |
| Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions | 12,42 | 20,88 | 31,15 | 0,64 | (0,76) |
| Résultat après impôts, amortissements et provisions | 12,87 | 20,37 | 31,17 | 0,18 | (3,86) |
| Dividende net attribué à chaque action: | | | | | |
| - dividende distribué | 12,83 | 10,24 | 7,92 | 16,58 | - |
| - avoir fiscal néant (Intégration fiscale) | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres (note 15) | 1 209 235 | 1 185 442 | 1 072 699 | 940 587 | 61 794 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | - | - | - | - | - |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | - | - | - | - | - |

La société PSA BANQUE FRANCE n'emploie pas de personnel direct. Les charges afférentes au personnel externe mis à sa disposition lui sont facturées.

3.7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 14 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

3.8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PSA BANQUE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Comme indiqué dans le rapport de gestion, les informations relatives aux factures émises et non réglées n'incluent pas les opérations bancaires, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont que partiellement mentionnées dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PSA BANQUE FRANCE par votre assemblée générale du 15 mars 2017 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2005 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 14^{ème} année, soit la 2^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et La Défense, le 14 mars 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Laurent Tavernier

Matthew Brown

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2018

Responsable du rapport annuel

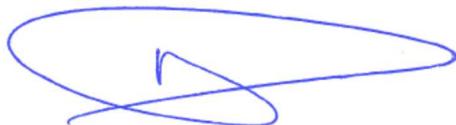
Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSA Banque France et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Gennevilliers, le 14 mars 2019



Jean-Paul Duparc

Directeur Général de PSA Banque France



PSA BANQUE FRANCE

Société anonyme au capital de 144 842 528 €
Siège social : 9, rue Henri Barbusse - 92230 GENNEVILLIERS
R.C.S. Nanterre 652 034 638 Siret 652 034 638 00039
Code APE/NAF : 6419Z
Code interbancaire : 14749

www.psa-banque-france.com
Tél. : + 33 (0) 1 46 39 65 55